

ERNEST BOZZANO

**Les manifestations
métapsychiques
des animaux**

130 cas prouvant la médiumnité animale

AVANT PROPOS

On a fait souvent remarquer, à propos des manifestations métapsychiques dans lesquelles des hommes sont agents ou percipients, qu'elles ont été connues de tous temps et par tous les peuples. Or on peut en dire de même pour ce qui concerne les faits dans lesquels le rôle d'agent ou de percipient est tenu par des animaux.

Naturellement, les manifestations métapsychiques dans lesquelles les protagonistes sont des animaux ne peuvent qu'être circonscrites en des limites de réalisation plus modestes que quand les protagonistes sont des êtres humains. Ces limites correspondent aux capacités intellectuelles des espèces animales chez lesquelles les faits se produisent. Néanmoins, elles apparaissent plus remarquables qu'on aurait pu le supposer de prime abord. Parmi ces phénomènes, on rencontre en effet des épisodes télépathiques dans lesquels les animaux ne jouent pas seulement le rôle de percipients, mais aussi celui d'agents ; des épisodes concernant des animaux qui perçoivent, en même temps que l'homme, des fantômes et d'autres manifestations supranormales, en dehors de toute coïncidence télépathique ; et enfin des épisodes dans lesquels les animaux perçoivent, collectivement avec l'homme, les manifestations qui se réalisent dans des localités hantées. On doit encore ajouter à ces catégories des épisodes de matérialisations de fantômes animaux, obtenues expérimentalement et enfin des apparitions post mortem de fantômes animaux identifiées ; circonstance qui offre une valeur théorique considérable, puisqu'elle est de nature à appuyer l'hypothèse de la survivance de la « psyché » animale.

L'examen de cette branche des phénomènes métapsychiques a été complètement négligé jusqu'ici, bien que dans les revues métapsychiques, et surtout dans les collections des *Proceedings* et du Journal de l'excellente *Society for Psychical Research* de Londres on rencontre des cas nombreux de cette sorte. Mais ces cas n'ont jamais été recueillis, classifiés et analysés par personne. On a d'ailleurs écrit et discuté bien peu à leur égard. Il n'y a donc pas grand chose à résumer relativement aux théories qui ont été formulées à ce sujet.

Je remarquerai seulement que, dans les commentaires de certains cas isolés appartenant à la classe la plus nombreuse des phénomènes en question, c'est-à-dire à celle dans laquelle les animaux perçoivent, collectivement avec l'homme, les manifestations de télépathie ou de hantise, on propose l'hypothèse selon laquelle les perceptions psychiques de cette nature tireraient leur origine d'un phénomène hallucinatoire créé par les centres d'idéalisation d'un agent humain et transmis ensuite inconsciemment aux centres homologues de l'animal présent et percipient.

Pour une autre classe de phénomènes, et précisément pour celle des apparitions de fantômes d'animaux, on supposa un phénomène d'hallucination pur et simple de la part de l'individu percipient. Mais l'analyse comparée des faits montre que, souvent, les fantômes animaux sont perçus collectivement et successivement. Ils sont, en outre, identifiés avec des animaux ayant vécu et étant morts dans cette localité ; ceci, alors que les percipients ignoraient que les animaux vus dans ces conditions eussent existé.

Dans ces conditions, il nous faut conclure que, d'une manière générale, les deux hypothèses dont nous venons de parler sont suffisantes pour rendre compte des faits. Cette conclusion est d'une grande importance théorique, puisqu'elle nous force à admettre l'existence d'une subconscience animale, dépositaire des mêmes facultés surnormales qui existent dans la subconscience humaine. En même temps, elle nous porte à reconnaître la possibilité d'apparitions véridiques de fantômes animaux.

Il en ressort toute la valeur scientifique et philosophique de cette nouvelle branche des recherches psychiques. Elle nous permet de prévoir que, bientôt, nous devons en tenir compte pour établir sur des bases solides la nouvelle « Science de l'Ame », qui paraîtrait

incomplète, et même inexplicable, sans la contribution que lui apportent l'examen analytique et les conclusions synthétiques relativement à la « psyché » animale ; ce que je me réserve de démontrer, au moment venu.

Inutile de remarquer que je ne prétends aucunement que cette classification – la première qui ait été tentée sur ce sujet – suffise à analyser à fond un thème si vaste et d'une si grande importance métapsychique, scientifique, philosophique. Je me flatte uniquement d'avoir apporté une première contribution efficace aux nouvelles recherches et d'avoir ainsi réveillé l'intérêt des personnes qui s'occupent de ces études en favorisant ainsi l'accumulation ultérieure du matériel brut des faits, ce qui paraît indispensable pour faire aboutir les recherches sur cette jeune branche des doctrines métapsychiques.

Enfin, si l'on voulait indiquer la date à laquelle on a commencé à prendre en sérieuse considération les manifestations métapsychiques des animaux, on devrait se reporter à un fameux incident de télépathie canine dont Lord Rider Haggard, le romancier anglais bien connu, a été le percipient ; incident qui s'est produit en des conditions telles qu'il est impossible de le mettre en doute. Par suite d'une de ces conditions providentielles de temps, de lieu, de milieu, qu'on rencontre assez souvent au début de l'histoire de nouvelles branches de la science, il souleva en Angleterre un intérêt inattendu, presque exagéré. Les journaux politiques s'en emparèrent et en discutèrent longuement, de même que les revues de variétés et les revues métapsychiques, déterminant une ambiance favorable pour les nouvelles recherches.

Il est donc opportun de commencer la classification des « manifestations métapsychiques des animaux » par le cas télépathique dans lequel le percipient fut le romancier, M. Rider Haggard.

PREMIERE CATEGORIE

Hallucinations télépathiques dans lesquelles un animal joue le rôle d'agent

1^o Cas. – (En rêve, avec indice apparent de possession.) – C'est le cas Haggard, que je me bornerai à rapporter tel qu'il fut résumé avec la plus grande exactitude dans la livraison de juillet 1904 de la *Revue des Etudes Psychiques*, en renvoyant le lecteur qui désirerait des renseignements plus étendus au numéro d'octobre 1904 du *Journal of the Society for Psychical Research*.

Mr. Rider Haggard raconte qu'il était couché tranquillement, vers 1 heure de la nuit du 10 juillet. Une heure après, Mme Haggard, qui couchait dans la même chambre, entendit son mari gémir et émettre des sons inarticulés, « tels qu'une bête blessée ». Inquiète elle l'appela. M. Haggard perçut la voix comme dans un rêve, mais ne parvint pas à se débarrasser tout de suite du cauchemar qui l'oppressait. Quand il se réveilla complètement, il raconta à sa femme qu'il avait rêvé de Bob, le vieux chien braque de leur fille aînée, et qu'il l'avait vu se débattre dans une lutte terrible, comme s'il allait mourir.

Le rêve avait eu deux parties distinctes. Au sujet de la première, le romancier se souvient seulement avoir éprouvé une sensation d'oppression, comme s'il avait été sur le point de se noyer. Entre l'instant où il entendit la voix de sa femme et celui où il reprit pleine connaissance le rêve prit une forme plus précise.

« *Je voyais* », dit M. Haggard, « *le bon vieux Bob étendu entre les roseaux d'un étang. Il me semblait que ma personnalité même sortait mystérieusement du corps du chien, qui soulevait sa tête contre mon visage d'une manière bizarre. Bob s'efforçait de me parler et, ne parvenant pas à se faire comprendre par la voix, me transmettait, d'une façon indéfinissable, l'idée qu'il était en train de mourir.* »

M. et Mme Haggard se rendormirent, et le romancier ne fut plus troublé dans son sommeil. Le matin, pendant le petit-déjeuner, il raconta à ses filles ce qu'il avait rêvé, et rit avec elles de la peur que leur mère avait éprouvée. Il attribuait le cauchemar à la mauvaise digestion. Quant à Bob, personne ne s'en préoccupa, puisque, le soir précédent, il avait été vu avec les autres chiens de la villa et avait fait la cour à sa maîtresse comme d'habitude. Seulement lorsque l'heure du repas quotidien fut passée sans que Bob se fit voir, Mlle Haggard commença éprouver quelque inquiétude et le romancier à soupçonner qu'il s'agissait d'un rêve véridique. L'on commença des recherches actives qui durèrent quatre jours, au bout desquels M. Haggard, lui-même, trouva le pauvre chien flottant sur l'eau d'un étang, à deux kilomètres de la villa, la crâne fracassé et deux pattes brisées.

Un premier examen, fait par le vétérinaire, fit supposer que la malheureuse bête avait été prise à un piège. Mais l'on trouva ensuite des preuves indiscutables que le chien avait été écrasé par un train sur le pont qui traversait l'étang, et qu'il avait été jeté, par le choc même, parmi les plantes aquatiques.

Le matin du 19 juillet, un cantonnier du chemin de fer avait trouvé sur le pont le collier ensanglanté de Bob. Il ne restait donc aucun doute que le chien était bien mort dans la nuit du rêve. Par hasard, cette nuit-là, était passé un peu avant minuit, un train de plaisir qui avait dû être cause de l'accident.

Toutes ces circonstances sont prouvées par le romancier au moyen d'une série de documents.

Selon le vétérinaire, la mort a dû être presque instantanée. Elle aurait donc précédé de deux heures, ou davantage, le rêve de M. Haggard.

Tel est, en abrégé, le cas survenu à l'écrivain anglais dans lequel se rencontrent plusieurs circonstances de faits qui concourent à exclure d'une façon catégorique toute autre explication que celle de la transmission télépathique directe entre l'animal et l'homme.

Il ne pouvait pas s'agir, en effet, d'une impulsion télépathique provenant de l'intelligence d'une personne présente, puisque personne n'avait assisté au drame ni n'en avait été informé, ainsi qu'il résulte de l'enquête conduite par M. Haggard lui-même et ainsi qu'il était d'ailleurs facile de le présumer, étant donné l'heure avancée de la nuit à laquelle le fait s'était passé.

Il ne pouvait pas s'agir d'une forme commune de cauchemar hallucinatoire, avec coïncidence fortuite, puisque les circonstances véridiques que l'on rencontre dans la vision sont vraiment trop nombreuses, sans parler du fait en lui-même de la coïncidence entre le rêve et la mort de l'animal.

Il ne pouvait pas être question d'un fait de télésthésie, grâce auquel l'esprit du romancier aurait eu la perception à distance du drame, puisque, alors, le percipient aurait dû rester spectateur passif, tandis qu'il n'en fut pas ainsi. Comme on a pu le voir, il fut soumis à un phénomène très remarquable de personnification ou d'un commencement de possession. Ce phénomène – ainsi que l'a fait observer l'éditeur du *Journal of the Society for Psychical Research* – offre un parallèle intéressant avec les « personnifications » et les « dramatisations » observées si fréquemment chez les sensitifs ou les médiums à l'état de transe.

Il ne pourrait pas, enfin, être parlé d'un rêve prémonitoire au moyen duquel M. Haggard aurait appris non pas l'événement au moment où il se produisait, mais la circonstance de la découverte du cadavre dans l'étang, qui devait avoir lieu quelques jours plus tard. En effet, avec cette solution, on ne parvient à rien expliquer : ni le fait de la coïncidence véridique entre le rêve et l'événement, ni le phénomène de la dramatisation également véridique de l'événement, ni le cas, si remarquable, de personnification ou de possession.

Ce sont là les principales considérations qui concourent à prouver d'une manière incontestable la réalité du phénomène de transmission télépathique directe entre l'animal et l'homme. J'ai cru devoir les énumérer pour répondre à quelques objections qui sont parvenues de différents côtés, après que la *Society for Psychical Research* eut accueilli et commenté le cas en question.

En même temps, les mêmes considérations pourront servir de règle aux lecteurs, pour juger de la valeur de l'hypothèse télépathique, relativement aux cas qui vont suivre.

2° Cas. – (En rêve.) 10 février 1885.

Le premier lundi du mois d'août 1883 pendant les vacances, je me trouvais à Ilfracombe. Vers 10 heures du soir, j'allai me coucher, et je m'endormis aussitôt. Je fus réveillé vers 10 h. 30 par ma femme qui entra dans la chambre. Je lui racontai que je venais de faire un rêve dans lequel je voyais mon chien Fox étendu blessé et mourant, au pied d'un mur. Je n'avais pas une idée exacte touchant la localité. J'avais toutefois remarqué qu'il s'agissait de l'un des « murs secs » qui sont une particularité du comté de Gloucester. J'en avais argué que le chien devait être tombé du haut d'un de ces murs, d'autant plus qu'il avait l'habitude d'y grimper. Le lendemain, mardi, je reçus de chez moi à Barton End Grange, Nailsworth, une lettre écrite par ma bonne, qui m'avertissait que Fox m'avait plus reparu depuis deux jours. Je répondis aussitôt en ordonnant d'exécuter les recherches plus minutieuses. Le dimanche, je reçus une lettre qui m'avait été écrite la veille et dans laquelle on m'informait que le chien avait été attaqué et tué par deux chiens bull-dogs, le soir du lundi précédent.

Je rentrais chez moi une quinzaine de jours après, et je commençai aussitôt une diligente enquête, d'où il résulta que le lundi en question, vers cinq heures du soir, une dame avait vu les deux bull-dogs attaquer et déchirer féroce­ment mon chien. Une autre dame, qui habitait non loin de là, dit que vers 9 heures du même soir, elle avait découvert mon chien que gisait mourant au pied d'un mur qu'elle m'indiqua, et que je voyais pour la première fois. Le lendemain matin, le chien avait disparu. J'appris par la suite que le propriétaire des bull-dogs, ayant appris ce qui était arrivé, et craignant les conséquences, avait pris soin de le faire ensevelir vers 10 h. 30 du même soir. L'heure de l'événement coïncidait avec celle de mon rêve.

E.-W. Phibbs.

Le cas qu'on vient de lire a été cité à plusieurs reprises par le professeur Charles Richet au cours de son *Traité de Métapsychique*, dans le but de démontrer qu'il pouvait être expliqué par la « cryptesthésie sans qu'il fût nécessaire de supposer un phénomène de télépathie où l'animal eût joué le rôle d'agent et son maître celui de percipient. Il remarque à ce sujet :

« Il est beaucoup plus raisonnable de supposer que c'est la notion de ce fait qui a frappé son esprit, au lieu d'admettre que l'âme de Fox a été ébranler le cerveau de M. Phibbs. »

Par l'expression : « la notion de ce fait », M. Richet se rapporte à son hypothèse de la « cryptesthésie », selon laquelle les choses existantes, ainsi que le déroulement de toute action dans le monde animé ou inanimé dégageraient des vibrations qui seraient perçues par les sensitifs, qui, de cette manière seraient théoriquement en état de connaître toute ce qui se produit, s'est produit et se produira dans le monde entier.

J'ai répondu à cette hypothèse en un long article paru dans la Revue Spirite, 1922, page 256, où je contestais cette omniscience supposée des facultés subconscientes, en démontrant par l'examen des faits que les facultés en question étaient, au contraire, conditionnées – et, partant, limitées – par la nécessité absolue du « rapport psychique » ; c'est-à-dire que, s'il n'existait pas préalablement quelque lien affectif, ou, en des cas plus rares, des relations de simple connaissance entre l'agent et les percipients, les manifestations télépathiques ne pouvaient pas se réaliser. Ensuite, en me rapportant au cas en question, je continuais en disant :

« Si l'on exclut que la pensée du chien tournée avec une anxiété intensive vers son protecteur absent ait été l'agent qui a déterminé le phénomène télépathique ; ou, en d'autres termes, si l'on exclut que la chose ait pu se réaliser grâce à l'existence d'un « rapport affectif » entre le chien et son maître, alors on ne peut s'empêcher de se demander : « Pourquoi M. Phibbs a-t-il vu, cette nuit-là justement, son chien agonisant, et n'a-t-il pas vu tous les autres animaux qui, au cours de cette nuit même, agonisaient certainement un peu partout ? » Il est impossible de répondre à cette question autrement qu'en reconnaissant que M. Phibbs n'a pas vu les animaux mourant à l'abattoir et ailleurs, parce qu'aucun rapport psychique, de quelle sorte que ce soit, n'existait entre lui et les animaux dont il s'agit. Il vit au contraire l'agonie de son chien, parce que des liens affectifs existaient entre lui et la bête, et parce qu'à ce moment-là l'animal agonisant tournait intensivement sa pensée vers son protecteur absent ; circonstance qui n'a rien d'in vraisemblable, et qui est, au contraire, fort probable chez une pauvre bête mourant en ayant un urgent besoin d'assistance ».

Il me semble que le bien fondé de ces conclusions reste incontestable. De toute façon, nos lecteurs trouveront dans la présente classification de nombreux exemples de différentes sortes, qui confirment largement ma manière de voir, tandis qu'ils contredisent l'hypothèse d'une cryptesthésie omnisciente.

3° Cas – (En rêve.) – Je tire le cas suivant du livre de M. Flammarion : « L'inconnu et les problèmes psychiques ».

Je puis vous citer encore un fait personnel qui me frappa beaucoup quand il m'arriva, mais, comme cette fois, il s'agit d'un chien, peut-être ai-je tort d'abuser de votre temps. Je m'excuse en me demandant où s'arrêtent les problèmes.

J'étais alors jeune fille, et je possédais, souvent en rêve, une lucidité surprenante. Nous avions une chienne d'une intelligence peu commune : elle m'était particulièrement attachée, quoique je la caressasse fort peu. Une nuit, je rêve qu'elle meurt, et qu'elle me regarde avec des yeux humains. En me réveillant, je dis à ma sœur : « Lione est morte ; je l'ai rêvé ; c'est certain. » Ma sœur riait et ne me croyait pas. Nous sonnons la bonne et nous lui disons d'appeler la chienne. On l'appelle, elle ne vient pas. On la cherche partout, et enfin on la trouve morte dans un coin. Or, la veille, elle n'était point malade, et mon rêve n'avait été provoqué par rien.

Mme R. Lacassagne, née Dutant (Castres).

Aussi, dans ce cas, l'hypothèse la plus vraisemblable est que l'animal agonisant a tourné anxieusement sa pensée vers sa maîtresse, en déterminant ainsi l'impression télépathique perçue en rêve par elle. Cependant, cet épisode est bien moins probant que celui que le précède ; d'autant plus, que cette fois, on ne se trouve pas en face de détails de nature à éliminer l'autre hypothèse, d'un phénomène possible de clairvoyance en rêve.

4° Cas. – (Impression) – Je l'extrais du *Light*, 1921, page 187. Le rapporteur est M. F.W.Percival, qui écrit :

Mr. Everard Calthorp, grand éleveur de chevaux pur sang dans son dernier livre intitulé : *The Horse as Comrade and Friend*, raconte qu'il y a quelques années il possédait une magnifique jument appelée « Windermere », à laquelle il était profondément attaché et qui le lui rendait avec un transport effectif de nature à donner au cas ici présenté un caractère réellement émouvant. Le malheur voulut que la jument se noyât dans un étang, près de la ferme de Mr. Calthorp, lequel expose ainsi les impressions qu'il ressentit à ce moment tragique :

A 3 h. 20 du matin, le 18 mars 1913, je me suis réveillé en sursaut, d'un sommeil profond, non pas à cause de quelque bruit ou quelque hennissement, mais par suite d'un appel à l'aide que me transmettait – je ne sais comment – ma jument « Windermere ». J'écoutai, on ne percevait pas le moindre bruit dans la nuit calme. Mais aussitôt que je fus entièrement réveillé, je sentis vibrer dans mon cerveau, dans mes nerfs, l'appel désespéré de ma jument. J'apprenais ainsi qu'elle se trouvait en danger extrême et qu'elle invoquait un auxiliaire immédiat. Je revêtis un pardessus, je chaussai mes bottes, j'ouvris la porte et me mis à courir dans le parc. On n'entendait pas de hennissements ni de plaintes, mais je savais, d'une manière incompréhensible et prodigieuse de quel côté me venait ce signal de « télégraphie sans fil » ; bien que le signal s'affaiblît rapidement. Aussitôt sorti, je m'étais rendu compte avec terreur, que le signal provenait du côté de l'étang. Je courais, je courais, mais je sentais que les ondes vibratoires de la « télégraphie sans fil » retentissaient toujours plus faiblement dans mon cerveau. Quand j'arrivai au bord de l'étang, elles avaient cessé. En regardant les eaux, je m'aperçus qu'elles étaient encore ridées par de petites ondes concentriques qui parvenaient au rivage. Au milieu de l'étang j'aperçus une masse noire qui se précisait sinistrement, à la première clarté de l'aube. Je compris aussitôt que c'était là le corps de ma pauvre « Windermere », et que malheureusement j'avais répondu trop tard à son appel : elle était morte.

Sans doute, dans les cas tels que celui-ci, il nous manque le témoignage de l'agent ; mais cela n'empêche pas que les trois règles de Myers, destinées à distinguer les faits

télépathiques de ceux qui ne le sont pas, soient tout de même applicables au cas dont nous nous occupons. Les trois règles sont les suivantes :

1° Que l'agent se soit trouvé dans une situation exceptionnelle (ici l'agent luttait contre la morte ;

2° que le percipient ait éprouvé quelque chose de psychiquement exceptionnel, y compris une impression de nature à faire connaître l'agent (et ici l'impression qui révèle l'agent est manifeste) ;

3° que les deux incidents coïncident au point de vue du temps (cette condition est également remplie).

On pourrait ajouter que les fait de l'impulsion télépathique avait été assez précis et énergique pour réveiller le percipient d'un sommeil profond, lui faire immédiatement apprécier qu'il s'agissait d'une demande de secours de la part de sa jument et orienter ses pas, sans aucune hésitation, vers le théâtre du drame. Il ne semble donc pas que l'on puisse mettre en doute l'origine réellement télépathique de l'événement.

5° Cas. - Je le rencontre dans le *Journal of the Society for Psychical Research*, vol. XII, page 21. Lady Carbery, femme de lord Carbery, envoie du château de Freke, comté de Cork, le récit suivant, daté du 23 juillet 1904.

Au cours d'un chaud après-midi de dimanche, dans l'été 1900, je me suis rendue après déjeuner pour ma visite accoutumée aux écuries, afin de distribuer du sucre et des carottes aux chevaux, parmi lesquels était une jument ombrageuse, nerveuse, appelée Kitty, et que j'aimais beaucoup. Une grande sympathie existait entre elle et moi. Je la montais tous les matins, avant déjeuner, par tous les temps. C'était des excursions tranquilles et solitaires de long des collines surplombant la mer et il m'a toujours semblé que Kitty se réjouissait, comme sa maîtresse, de ces promenades dans la fraîcheur matinale.

Dans l'après-midi en question, en sortant des écuries, je m'engageai toute seule dans le parc en parcourant un quart de mille et en m'asseyant ensuite à l'ombre d'un arbre avec un livre fort intéressant. Mon intention était de rester en cet endroit deux heures environ. Après une vingtaine de minutes, un influx soudain de sensations pénibles vint s'interposer entre moi et ma lecture. En même temps, j'éprouvai la certitude que quelque chose de pénible était arrivé à ma jument Kitty. Je tâchai d'éloigner cette impression en continuant à lire, mais l'impression augmenta et de telle manière que je fus obligée de fermer mon livre et de me diriger vers les écuries, une fois là, j'allai aussitôt vers le box de Kitty ; je la trouvais étendue sur le sol, souffrante, et ayant besoin d'une assistance immédiate. J'allais immédiatement chercher les garçons d'écurie qui se trouvaient dans une autre section, éloignée, de l'immeuble. Ils accoururent pour prêter à la cavale les soins nécessaires. Leur surprise fut grande en me voyant paraître à l'écurie pour la deuxième fois, circonstance absolument insolite.

Le cocher qui soigna la jument à cette occasion confirme ainsi ce récit :

J'étais alors cocher au château de Frecke, et Sa Seigneurie est venue dans l'après-midi distribuer, selon son habitude, du sucre et des carottes aux chevaux. « Kitty » se trouvait libre dans son box et en des conditions excellentes de santé. Aussitôt après, je suis rentré dans mon logement, au-dessus des écuries, et les garçons d'écurie remontèrent dans leurs chambres. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure, je fus surpris de voir revenir Sa Seigneurie, qui accourait pour m'appeler, ainsi que les lads, afin de nous dire d'apporter secours à « Kitty » qui était étendue au sol, frappé d'un mal soudain. Entre temps, aucun de nous n'était entré dans les écuries.

Edward Nobbs.

Ce deuxième cas est moins sensationnel que le premier : l'impression télépathique, éprouvé par Lady Carbery a aussi été moins précise. Néanmoins elle fut assez forte pour donner à la percipiente la conviction que les sensations qu'elle ressentait indiquaient que la jument « Kitty » avait un besoin urgent d'assistance et pour la décider à accourir immédiatement sur place. Or, ces circonstances d'ordre exceptionnel et d'une signification précise et suggestive, sont suffisantes pour autoriser à conclure en faveur du caractère télépathique du présent cas.

6° Cas. – (Impression) – Ce cas est paru dans *Light*, 1915, p. 168. M. Mildred Duke, sensitif connu et auteur d'articles très approfondis sur des sujets métapsychiques, relate le fait suivant, qui lui est personnellement arrivé.

Il y a quelques jours, je me suis attardé à écrire jusqu'à une heure avancée et j'étais absorbé par le sujet que je traitais, lorsque je fus littéralement envahi par l'idée que ma chatte avait besoin de moi. J'ai dû me lever et aller la chercher. Après avoir fait inutilement le tour de la maison, je me rendis dans le jardin et comme l'obscurité m'empêchait de voir, je me pris à l'appeler. Je perçus enfin un faible miaulement à distance. Chaque fois que je répétais mon appel, le miaulement me répondait, mais la chatte ne venait pas. Je rentrai alors pour me munir d'une lanterne. Je traversai ensuite le jardin potager et je me dirigeai vers un champ d'où me semblaient parvenir les miaulements. Après quelques recherches, je trouvai ma chatte dans une haie, prise par un piège tendu pour les lapins, le nœud coulant lui enserrant le cou. Si elle s'était efforcée de tirer et de se libérer, elle n'aurait pas manqué de s'étrangler. Heureusement, elle avait eu l'intelligence de ne plus bouger et d'envoyer à son maître un message de demande de secours, par la « télégraphie sans fil. »

Il s'agit d'une chatte à laquelle je suis très attaché. Ce n'est pas la première fois qu'un rapport télépathique s'établit entre elle et moi. Il y a quelques jours, nous la supposions égarée, puisqu'on ne la trouvait nulle part, en vain on l'appelait partout dans le jardin. Tout à coup, par une sorte de photographie mentale, je l'ai vue prisonnière dans une petite pièce vide sous les combles de la maison, pièce qui restait presque toujours fermée. La vision était véridique. La chatte, on ne sait comment, avait été enfermée là. M'a-t-elle donc envoyé, cette fois encore, un message télépathique pour me prévenir de son emprisonnement ? »

Pour ce cas non plus, il n'est guère possible de douter de la genèse télépathique des deux impressions sensorielles ressenties par l'auteur du récit.

7° Cas. – (Impressions.) Je le trouve dans le *Journal of the S. P. R.*, Vol. XI, page 323. M. J. F. Young communique l'incident suivant, qui lui est personnel.

Je possède un chien terrier de l'âge de cinq ans que j'ai élevé moi-même. J'ai toujours beaucoup aimés les animaux, et surtout les chiens. Celui dont il s'agit me rend tellement mon affection que je ne puis me rendre nulle part et même pas quitter ma chambre sans qu'il me suive constamment. C'est un terrible chasseur de souris. Comme l'arrière-cuisine est parfois fréquentée par ces rongeurs, j'y avais placé une couchette bien commode pour Fido. Dans la même pièce, se trouvait un fourneau où était incorporé un four pour la cuisson du pain ainsi qu'une chaudière pour la lessive, munie d'un tuyau qui aboutissait à la cheminée. Je ne manquai jamais, le soir, d'accompagner le chien à sa couchette avant de me retirer.

Je m'étais déshabillé et j'allais me coucher lorsque je fus saisi tout à coup de la sensation inexplicable d'un danger imminent. Je ne pouvais songer à autre chose qu'au feu. L'impression était si forte que je finis par y céder. Je me rhabillai, descendis et me pris à visiter l'appartement pièce par pièce, pour m'assurer que tout était bien en ordre. Arrivé à l'arrière-cuisine, je ne vis pas Fido. Supposant qu'il avait pu sortir de là pour se rendre à l'étage supérieur, je l'appelais, mais en vain. Je me rendis aussitôt chez ma belle-sœur pour

lui en demander des nouvelles, mais elle ne savait rien. Je commençai à me sentir inquiet. Je rentrai tout de suite dans l'arrière-cuisine et j'appelai à plusieurs reprises le chien, bien que toujours inutilement. Je ne savais guère à quel parti m'arrêter. Tout à coup, il me passa par la tête que, s'il avait une chose qui pouvait faire répondre le chien, c'était bien la phrase : « Allons nous promener, Fido », invitation qui le mettait toujours en grande joie. Je la prononçais donc et une plainte suffoquée, comme affaiblie par la distance, parvint cette fois à mon oreille. Je recommençai et j'entendis distinctement la plainte d'un chien en détresse. J'eus le temps de m'assurer que le bruit venait de l'intérieur du tuyau qui fait communiquer la chaudière avec la cheminée. Je ne savais comment m'y prendre pour en tirer le chien : les instants étaient précieux ; sa vie se trouvait en danger. Je saisis une pioche et le commençai rompre la muraille à cet endroit. Je réussis enfin, avec bien des difficultés, à tirer Fido de là, à demi suffoqué, secoué par des efforts de vomissements, la langue et le corps tout entiers noirs de suie. Si j'avais tardé quelques instants encore, mon petit favori serait mort. Comme on ne se sert que très rarement de la chaudière, je n'aurais probablement jamais connu quelle fin il avait faite. Ma belle-sœur était accourue au bruit. Nous découvrîmes ensemble un nid de souris placé dans le fourneau, du côté du tuyau. Fido, évidemment, avait chassé une souris jusqu'à l'intérieur du tuyau, de telle manière qu'il y avait été pris sans pouvoir se retourner ni en sortir.

Tout cela s'est passé il y a quelques mois, et a été alors, publié par la presse locale. Mais je n'aurais jamais pensé à communiquer le fait à cette Société s'il ne s'était produit, sur ces entrefaites, le cas de Mr Rider Haggard.

J. F. Young

New Road, Llanella, 13 Nov. 1904.

Mrs. E. Bennet, belle-soeur du signataire, confirmer le récit de son parent.

Pour d'autres renseignements sur cet épisode, je renvoie au *Journal of the S.R.P.*, Vol. XI, p. 323.

Ce quatrième cas de télépathie par « impression » diffère sensiblement de ceux qui le précèdent dans lesquels le trait caractéristique essentiel de l'impulsion télépathique consistait en la perception exacte d'un appel émanant d'un animal en danger, et de la localisation intuitive de l'endroit où l'animal se trouvait. Ici, au contraire, l'impression que subit le percipient lui suggère l'idée d'un danger imminent en rapport avec le feu. Toutefois l'impression est assez forte pour l'amener à s'habiller en tout hâte et à aller inspecter la maison ; de manière que, en arrivant à la cuisine et s'apercevant de l'absence du chien, il l'appelle, le cherche et le sauve. Il en résulte que, dans ce cas, le message télépathique se réalise d'une façon imparfaite, en prenant une forme symbolique ; ce qui n'enlève rien à sa valeur intrinsèque, puisque cette circonstance ne constitue nullement une difficulté théorique. On sait, en effet, que les manifestations télépathiques, dans leur passage du subconscient au conscient, suivent « la voie de moindre résistance », déterminée par les idiosyncrasies spéciales du percipient. Elles consistent surtout dans le « type sensoriel » auquel appartient le percipient (visuel, auditif, moteur, etc.), ensuite dans les conditions de milieu dans lesquelles il vit (habitudes, répétition des mêmes incidents au cours de la vie quotidienne). Il s'ensuit que, lorsque l'impulsion télépathique ne parvient pas à se réaliser dans la forme la plus directe, elle se transforme alors en une modalité de perception indirecte, ou symbolique, qui traduit avec une fidélité plus ou moins grande la pensée de l'agent télépathisant, mais en restant toujours en un certain rapport avec la pensée de l'agent en question. Ceci posé, on devrait dire que, dans le cas que nous examinons, l'appel anxieux du chien en danger était bien parvenu à impressionner la subconscience du percipient. Simplement, pour arriver dans sa conscience, il avait dû perdre une grande partie de sa netteté en se transformant en une vague impression de danger immédiat ayant quelque rapport avec le feu ; ce qui correspondait

encore à la réalité, puisque l'animal se trouvait effectivement emprisonné et en danger de mort par asphyxie, dans le tuyau du fourneau.

8° Cas. – (Auditif) – Le Dr Emile Magnin communique aux *Annales des Sciences Psychiques*, 1912, p. 347, le cas suivant :

Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt la relation que vous donnez dans les « Annales » sur le chien Bobby. Un fait à peu près pareil m'a été confié, il y a quelques années par M. P. M., avocat de grand talent... Je vous donne brièvement cette relation, convaincu que, par son analogie avec le cas Bobby, il intéressera vos lecteurs.

M. P. M., avocat à la Cour d'Appel, possédait une chienne épagneule nommée Créole. Il avait continué de la garder à Paris auprès de lui, et elle dormait dans la galerie, derrière la porte de sa chambre à coucher. Chaque matin, au premier mouvement de son maître, elle grattait à la porte et gémissait jusqu'à ce qu'il lui eût ouvert.

Pendant une période de chasse, M. P. M. laissa sa chienne Créole aux soins d'un garde-chasse à Rambouillet.

Un samedi matin, de bonne heure, M. P. M. entendit gratter et gémir à la porte. Très surpris d'entendre sa chienne, il se leva promptement, convaincu que son garde-chasse était venu à Paris pour une communication urgente. Sa stupéfaction fut grande en ne trouvant ni garde ni chienne. Deux heures plus tard un télégramme du garde lui apprenait que sa chienne Créole avait été accidentellement tuée par un chasseur.

Pour cet épisode aussi, dans lequel l'hallucination véridique fut de nature auditive, il ne semble pas possible de douter de l'origine réellement télépathique de la manifestation. En ce qui concerne les conditions dans lesquelles l'épisode s'est déroulé, il est utile de remarquer qu'elles montrent que l'impulsion télépathique a été, cette fois encore, de nature indirecte ou symbolique. En nous reportant aux considérations que nous avons développées à ce sujet, nous dirons ici que, comme la chienne décédée avait, de son vivant, l'habitude de gratter à la porte de son maître et de gémir tant qu'on ne lui avait pas ouvert, il en résulta que l'impulsion télépathique ne parvenant pas à se réaliser d'une manière directe, y a réussi, d'une façon indirecte et symbolique, en revêtant les modalités de réalisation qui étaient le plus familières au percipient, et en rapport avec la pensée de l'agent. Je remarquerai ici que la circonstance d'une loi fondamentale des manifestations télépathiques, se réalisant rigoureusement, même quand il s'agit d'un agent animal, offre une grande valeur théorique, puisqu'il est difficile de ne pas en déduire que, si les manifestations télépathiques animales se conforment aux mêmes lois que les manifestations télépathiques humaines, il en résulte l'identité de nature de l'élément spirituel en action dans les deux circonstances.

9° Cas. – (Auditif-collectif.) – Je détache du *Journal of the Society for Psychical Research*, 4° volume, p. 289-290, le cas suivant, rapporté par Mrs Beauchamp, de Hunt Lodge, Twiford, dans une lettre adressée à Mrs Wood Colchester, dont nous reproduisons le passage suivant :

Megatherium est le nom de mon petit chien hindou qui dort dans la chambre de ma fille. La nuit dernière je me réveillai soudain en l'entendant sauter dans la chambre. Je connais fort bien sa manière de sautiller, très caractéristique. Mon mari ne tarda pas à se réveiller à son tour. Je le questionnai en lui disant : « entends-tu ? »... Il me répondit : « C'est Meg ». Nous avons allumé aussitôt une bougie, nous avons regardé partout, mais nous ne pûmes rien trouver dans la chambre. Pourtant, la porte était bien fermée. Alors, l'idée me vint que quelque malheur était arrivé à Meg. J'avais comme le sentiment qu'il était mort en ce moment même. Je regardai la montre pour préciser l'heure et je pensai que je devais descendre et aller immédiatement m'assurer de l'intuition. Pourtant, cela me paraissait assez absurde, et puis, il fait si froid !... Je demurai un instant indécise, et le sommeil me regagna.

Très peu de temps devait s'être écoulé, lorsque quelqu'un vint frapper à la porte. C'était ma fille, qui, avec une expression de grande anxiété, m'averti : « Maman, maman, Meg se meurt ». Nous descendîmes l'escalier d'un bond et nous trouvâmes Meg renversé sur le flanc, les jambes allongées et rigides, comme s'il était mort déjà. Mon mari le souleva de terre et s'assura que le chien était encore vivant mais il ne parvint pas immédiatement à se rendre compte de ce qui s'était passé. On constata enfin que Meg, on ne sait comment, s'était enroulé la courroie de son petit vêtement autour du cou, de telle façon qu'il en avait été presque étranglé. Nous le libérâmes immédiatement et aussitôt que le chien put respirer, il ne tarda pas à se ranimer et à se rétablir.

Dorénavant, s'il devait m'arriver d'éprouver des sensations précises de cette nature à l'égard de quelqu'un, je me propose d'accourir sans retard. Je jurerais avoir entendu le sautellement si caractéristique de Meg autour du lit : mon mari peut en dire autant.

Pour d'autres renseignements à ce sujet, je renvoie au Journal, loc. cit.

Dans ce cas dont la genèse nettement télépathique paraît hors de doute, d'autant plus que, cette fois, les personnes ayant éprouvé les impressions auditives furent deux, dans ce cas encore, dis-je, la manifestation télépathique se réalise sous une forme symbolique ; c'est-à-dire qu'un appel urgent de secours, parti de la mentalité du petit chien agent, arrive jusqu'au percipient, transformé en l'écho caractéristique du sautellement que l'animal renouvelait chaque matin autour du lit de ses maîtres. Or, il est incontestable qu'une perception télépathique de cette catégorie, étant donné les circonstances dans lesquelles elle avait lieu, ne pouvait pas constituer l'expression exacte de la pensée de l'agent, mais seulement une traduction symbolico-véridique de la pensée en question. En effet, s'il est logique et naturel de penser qu'un animal sur le point de mourir étranglé, ait tourné intensivement sa pensée vers ceux qui étaient seuls en mesure de le sauver, il ne serait, au contraire aucunement admissible que l'animal, dans ce moment suprême, ait songé, au contraire, aux ébats qu'il avait la coutume de prendre tous les matins autour du lit de ses maîtres.

10° Cas. – (Auditif, avec coïncidence de perception lumineuse.) – Je tire le cas suivant du volume VIII, p. 45, des *Annales des Sciences Psychiques*, qui l'avaient reproduit de la Revue italienne *Il Vessillo Spiritista*.

Melle Lubow Krijanowski, fille de feu général du même nom, et sœur de Melle Wera Krijanowski, aujourd'hui Mme Semenoff, nous raconte le fait suivant, qui lui est arrivé, et qui se rapporte à la question si débattue de l'âme des animaux :

Il s'agit d'un petit chien qui était le favori de nous tous, de Wera surtout. L'animal tomba malade, un peu à cause de cette affection et des gâteries exagérées qui en étaient la conséquence. Il souffrait de suffocations et toussait. Le médecin-vétérinaire qui le soignait n'estimait pas que la maladie fût dangereuse. Néanmoins Wera s'inquiétait beaucoup, elle se levait la nuit pour lui faire des frictions et lui donner sa médecine. Personne ne pensait qu'il pût mourir.

Une nuit, l'état de Bonika, c'était le nom du petit chien, empira tout à coup. Nous eûmes l'appréhension, surtout Wera. On résolut que, dès le matin, on irait chez le vétérinaire, car si l'on s'était contenté de le faire appeler, il ne serait venu que le soir.

Donc, au matin, Wera et notre mère partirent avec le petit malade. Moi je restai et me mis à écrire. J'étais si absorbée que j'oubliai le départ des miens, quand, tout à coup, j'entendis le chien tousser dans la chambre voisine. C'était là que se trouvait sa corbeille. Depuis qu'il était malade, à peine commençait-il à tousser ou à gémir que quelqu'un de nous allait voir ce dont il avait besoin, lui donnait à boire, lui présentait sa médecine ou lui ajustait le bandage qu'il portait au cou.

Poussé par l'habitude, je me levai et m'approchai de la corbeille. En la voyant vide, je me rappelai que maman et Wera étaient parties avec Bonika et je restai perplexe, car la toux avait été si bruyante et si distincte qu'il fallait rejeter toute idée d'erreur.

J'étais encore pensive devant le berceau vide, quand, près de moi, se fit entendre un de ces gémissements dont Bonika nous saluait quand nous rentrions. Il fut suivi d'un second qui semblait venir de la chambre voisine, puis d'une troisième plainte qui semblait se perdre dans le lointain.

J'avoue que je restais saisie et prise d'un frémissement pénible. L'idée me vint que le chien avait expiré. Je regardai le pendule ; il était midi moins cinq minutes.

Inquiète et agitée, je me mis à la fenêtre et j'attendis les miens avec impatience. En voyant Wera revenir seule, je cours vers elle et lui dit à brûle-pourpoint :

« Bonika est mort ». « Comment le sais-tu ? » dit-elle, stupéfaite. Avant de le répondre, je lui demandai si elle savait à quelle heure précise il avait expiré. « Quelques minutes avant midi », me répondit-elle, et elle me raconta ce qui suit :

Quand elles étaient arrivées chez le vétérinaire, vers onze heures, celui-ci était déjà sorti, mais le domestique pria instamment ces dames de vouloir bien attendre, vu que son patron devait rentrer vers midi car c'était l'heure où débutaient ses consultations. Elles restèrent donc, mais comme le chien se montrait toujours plus agité, Wera tantôt le posait sur le divan, tantôt elle mettait à terre et consultait le pendule avec impatience. A sa grande joie elle venait de constater qu'il n'y avait plus que quelques minutes avant midi, lorsque le chien fut repris d'une suffocation. Wera voulu le remettre sur le divan, mais, comme elle le soulevait, elle vit tout à coup l'animal, ainsi que ses mains, s'inonder d'une lumière pourpre si intense et si éclatante que, ne comprenant rien à ce qui arrivait, elle cria : « Au feu ! » Maman ne vit rien ; mais comme elle tournait le dos à la cheminée, elle pense que le feu s'était mis à sa robe et elle se retourna effrayée : elle reconnut alors qu'il n'y avait pas de feu dans la cheminée, mais aussitôt après, on constata que le chien venait d'expirer, ce qui fit que maman ne pensa plus à gronder Wera pour son cri intempestif et pour la peur qu'elle lui avait faite.

Je fais observer que ce fait revêt à son tour un caractère symbolique. Rien de plus fréquent, en effet, que ces cas de transformation plus ou moins aberrante des impulsions télépathiques, conformément aux idiosyncrasies spéciales des percipients. Toutefois, lorsque les épisodes de cette nature se réalisent entre des créatures humaines dont l'agent est un défunt, il est permis de supposer qu'ils puissent avoir lieu quelquefois par la volonté de l'agent, qui se conformerait ainsi aux idiosyncrasies du percipient. Ce, quoique les modalités par lesquelles ces épisodes se manifestent dépendent toujours du fait qu'une impulsion télépathique doit nécessairement suivre la « voie de moindre résistance » pour parvenir à la conscience du percipient. Dans les recueils de cas publiés par la *Society for P. R.*, on rencontre un épisode dans lequel une entité de défunt se manifeste simultanément de trois manières différentes à trois personnes, dont l'une en aperçoit le fantôme, une autre en entend la voix qui prononce une phrase de salutations, tandis que la troisième perçoit un suave parfum de violettes, parfum coïncidant avec la circonstance que le cadavre du trépassé sur son lit de mort avait été littéralement couvert de violettes. Or, en de pareilles circonstances, il serait rationnel de supposer que l'entité qui se manifestait ait agi de propos délibéré, en des manières diverses, tout en se conformant nécessairement aux idiosyncrasies personnelles des percipients. C'est-à-dire qu'elle se soit manifestée sous une forme objective à la personne de « type visuel », qu'elle ait transmis une phrase de salutation à la personne de « type auditif » et qu'elle ait enfin engendré une sensation olfactive chez la personne dont la « voie moindre résistance » était constituée par le sens olfactif. L'incident qui rend plausible cette variante explicative se trouve constitué par la phrase de salutation que perçut la personne de « type auditif », phrase qui peut difficilement avoir été créée, dans le passage de la subconscience à

la conscience, d'une seule impulsion télépathique. Tout s'expliquerait aisément en supposant que la phrase dont il s'agit ait été pensée et transmise par l'entité qui se communiquait.

En revenant au cas rapporté plus haut, j'y remarque une circonstance de fait qui en complique l'interprétation théorique : la petite chienne Bonika était morte dans les bras de sa maîtresse. Ceci amène à penser qu'il ne dût pas y avoir, dans l'animal mourant, des motifs émotionnels pouvant faire tourner sa pensée vers l'autre personne de la famille restée à la maison, déterminant de la sorte un phénomène télépathique. En ces conditions, on devrait en conclure que, très probablement, il se produit pour les animaux ce qui a lieu souvent pour les créatures humaines ; c'est-à-dire que le malade détermine en mourant des manifestations télépathiques par le seul fait d'adresser une pensée de regret au milieu éloigné dans lequel il a vécu longuement et heureusement. Je remarque toutefois que, dans le cas de créatures humaines, il y aurait une autre explication qui serait de nature, non pas télépathique, mais spirite ; c'est-à-dire qu'en des circonstances spéciales, l'esprit du décédé, aussitôt délivré des liens corporels, ferait retour au milieu dans lequel il a vécu, et s'efforcerait de faire connaître sa présence à ses familiers.

Quant au phénomène lumineux perçu par la jeune fille qui avait dans ses bras la petite chienne Bonika au moment de sa mort, il ne se rapporte pas aux manifestations dont nous avons entrepris l'examen. A un autre point de vue, il ne manque pas être intéressant et suggestif, puisque des phénomènes analogues se réalisent quelquefois au lit de mort de créatures humaines.

11° Cas - (Visuel) – Je prélève le fait suivant dans un intéressant article de Mrs E. d'Espérance, publié par *Light*, en date du 22 octobre 1904, p. 511.

...Une seule fois, il m'est arrivé quelque chose de pareil à une preuve personnelle de la présence en esprit d'un animal que j'avais fort bien connu en vie. Il s'agissait d'un petit terrier, grand favori de ma famille, qui, par suite du départ de son maître, avait été donné à un de ses admirateurs, habitant à une centaine de milles de chez nous.

Un an après, comme j'entrais un matin dans la salle à manger, je vis à mon grand étonnement la petite Morna qui courait en sautillant autour de la chambre et paraissait être en proie à une frénésie de joie. Elle tournait, tournait, tantôt en se fourrant sous la table, tantôt en se faufilant sous les chaises, ainsi qu'elle était habituée à faire dans ses moments d'excitation et de joie, après une absence plus ou moins longue de la maison. J'en conclus naturellement que le nouveau maître de Morna l'avait conduite chez nous, ou que, tout au moins, la petite était parvenue toute seule à trouver le chemin de son ancienne demeure. J'allai aussitôt questionner à ce sujet les autres membres de la famille mais personne n'en savait rien. D'ailleurs, on eut beau la chercher partout et l'appeler par son nom. Morna ne se fit plus voir. On me dit donc que je devais avoir rêvé, ou, pour le moins, que je devais avoir été victime d'une hallucination. L'incident fut vite oublié.

Plusieurs mois, un an peut-être se passa, avant qu'il nous arrivât de nous rencontrer avec le nouveau maître de Morna. Nous lui en demandâmes aussitôt des nouvelles. Il nous dit que Morna était morte à la suite de blessures qu'elle avait reçues au cours d'une lutte avec un gros chien. Or, à ce que j'ai pu constater, le combat s'était passé à la même date, ou bien peu de temps avant le jour où je l'avais vue (en esprit) courir, sautiller, tourner autour de la salle de son ancienne demeure.

Ce récit rappelle la dernière considération que j'ai faite au sujet de l'exemple précédent, c'est-à-dire que, dans le cas de créatures humaines, on pouvait parfois supposer qu'il ne s'agit pas précisément d'une hallucination télépathique reproduisant la forme de l'agent, mais plutôt de l'esprit de l'agent lui-même qui, aussitôt dégagé des liens de la matière, reviendrait dans le milieu où il a vécu, en tâchant de signaler sa présence à ses familiers. Or, quoiqu'il ne s'agisse pas d'une créature humaine, mais d'une petite chienne, il

faut cependant reconnaître que la façon dont se comporte le fantôme – en courant et sautillant dans la chambre, en proie à un accès de joie – comme la chienne vivante avait l’habitude de le faire après une longue absence, suggère irrésistiblement l’idée de la présence spirituelle de la chienne décédée.

Et ici, afin de prévenir toute objection possible relative à cette supposition, qui pourrait paraître, au premier abord, gratuite ou audacieuse, je rappellerai que dans l’introduction de cet ouvrage, j’ai déjà prévenu mes lecteurs que je relaterai, le moment venu, quelques bons exemples d’apparitions post mortem de fantômes animaux identifiés, qui ont été aperçus, soit collectivement par plusieurs personnes, soit successivement par divers percipients qui ignoraient réciproquement l’expérience des autres. Il s’ensuit que ces faits, absolument conformes à ce qui se produit pour les apparitions post mortem des fantômes humains, justifient et confirment la supposition que je viens d’avancer.

12° Cas – (Visuel) – Le cas suivant est détaché des *Proceedings of the S. P. R.*, vol. XIV, p. 285 ; il est rapporté par Mrs. Mary Magot :

En 1883, nous nous trouvions logés à l’Hôtel des Anglais, à Menton. J’avais laissé chez moi, dans le Norfolk, un petit chien terrier jaune-noir, appelé Judy, mon grand favori. Je l’avais confié aux soins de notre jardinier. Un jour, pendant que j’étais assise à la table d’hôte, j’aperçus tout à coup mon petit chien qui traversait la salle. Sans réfléchir, je m’écriai : « Tiens, comment est-il donc ici, Judy ! » Il n’y avait pas de chien dans l’hôtel. Aussitôt que je pus monter chez ma fille, qui était souffrante et au lit, je lui racontai la chose. Quelques jour après je reçus une lettre dans laquelle on me rapportait que Judy, après être sorti le matin avec le jardinier pour faire sa promenade quotidienne avait été frappé d’un mal soudain, vers l’heure du déjeuner et était mort en une demi-heure. Bien du temps s’est écoulé depuis, et je ne suis plus en mesure de me souvenir d’une manière exacte s’il y avait concordance entre les dates. Mon impression était pourtant que le petit chien était mort précisément le soir où je le vis.

La fille de Mrs. Bagot, Mrs. Wodehouse, à la demande de Myers, lui envoya le journal qu’elle prenait pendant son séjour à Menton. On y parle du cas arrivé à sa mère, en ces termes : « 24 mars 1883, Maman, pendant le dîner, a vu le fantôme de Judy ! » La même dame rapporte à Myers ses souvenirs à ce sujet ; j’en retire les lignes suivantes :

Je me souviens parfaitement que mon père, ma mère ma sœur, Mrs. Algernon Law et ma cousine, Miss Dawnay, entrèrent tous ensemble dans ma chambre et me racontèrent en riant que la mère avait vu Judy traverser la salle pendant qu’on était à la table d’hôte. Ma mère était tellement sûre de ce qu’elle avait constaté que quelqu’un, mon père je crois, alla demander à un garçon de l’hôtel s’il y avait des chiens dans l’établissement, ce à quoi il lui fut répondu négativement.

Pour d’autres renseignements à cet égard, je renvoie au vol. des *Proceedings*, loc. cit., et au *Journal of the S. P. R.*, vol. VII, p. 243.

Ce cas est en tout point analogue au précédent, à ceci près que, cette fois, le fantôme du petit chien mort s’est borné à traverser la chambre sans donner aucun signe d’avoir conscience du milieu où il se trouvait, ni de la présence de sa maîtresse – modalité passive, conformément à ce qui se produit dans les hallucinations télépathiques proprement dites ; alors que dans l’exemple précédent l’animal s’était comporté d’une manière spontanée et active, comme s’il était agi effectivement de la présence spirituelle, sur place, de la petite chienne décédée.

13° Cas – (Visuel tactile, avec télékinésie.) – Camille Flammarion communiquait aux *Annales des Sciences Psychiques* (1912, p. 279) le récit suivant, que lui a envoyé M. G. Graeser, résidant à Lausanne :

...Me permettez-vous de vous relater un petit fait qui touche aux manifestations dont vous parlez dans votre livre « L'inconnu » ? Je ne vous en parlerais pas si j'en avais vu un pareil dans votre ouvrage.

Il ne s'agit plus d'une personne, mais d'une bête... Un peu solitaire, aimant l'étude et non le monde, je n'ai point d'amis ; mais j'en ai eu un : c'était un chien. Ce chien était intelligent, plus que bien des hommes. C'était mon gardien ; lorsque la nuit je restais seul à contempler le ciel, il était fidèlement couché à mes pieds. Son épaisse fourrure, c'était un Saint-Bernard, me couvrait les jambes. Il m'était difficile de bouger lorsqu'il fallait suivre la marche d'une étoile. Si j'étais dans ma chambre et lisais, il restait assis, me regardant, je dirai même me comprenant. Je sentais qu'il aimait autant la solitude que moi, c'est pour cela que nous ne nous quittions pas.

Je vous fais cet exposé pour que vous puissiez comprendre mon affection pour lui et pourquoi je le considérais comme un ami.

C'était en décembre 1910, le 14 exactement, que ma mère emmena mon Bobby avec elle. Je dois noter avant tout qu'il avait la désagréable habitude, lorsque quelqu'un s'approche de sa porter vers lui un peu trop bruyamment. En second lieu, lorsque je discutais avec mon père, il se mettait de la partie et tenait sérieusement mon côté.

A la suite d'une plainte, je pense (je ne le sus que trop tard, hélas !) mes parents résolurent de le faire abattre. C'était un soir, à 7 h. et demi. J'étais dans ma chambre et j'entendis la porte s'ouvrir (il l'ouvrait seul, étant aussi grand que moi ; il mesurait 1m80). Donc, j'entendis la porte s'ouvrir et vis apparaître mon Bobby. Il resta, l'air souffrant, sur le seuil. Je disais : « Viens, Bobby ! » sans lever les yeux, il n'obéit pas. Je répétais alors mon ordre, il arriva. Il me frôla les jambes et se coucha sur le paquet ; je voulus le caresser, mais... rien, il n'était plus là !...

Quoique je n'eusse jamais lu de pareilles histoires dans « L'Inconnu », je me précipitai hors de ma chambre. La porte était restée ouverte, je téléphonai à Lausanne et je demandai le Clos d'Equarissage. Voici textuellement quel a été notre dialogue :

- Voilà, le clos d'Equarissage.

- Avez-vous vu une dame habillée en noir avec un chien Saint-Bernard ?

- On vient d'en abattre un, il y a deux minutes à peine ; il est couché et la dame est là !

A ces mots, je tombai à la renverse et je m'évanouis.

Lorsque je revins à mon état naturel, je demandai mon chien : il n'était pas là, il était mort. On me raconta tout le drame.

Telle est l'histoire de mon Bobby, il est à remarquer qu'à la minute où il mourait je l'ai vu, de mes propres yeux, et, ce qui enlève tout doute d'hallucination, c'est que la porte s'est ouverte d'elle-même...

M. Flammarion pria un professeur de l'Université de Lausanne d'entreprendre une petite enquête sur ce fait.

L'enquêteur répondit en confirmant le récit du jeune M. Graeser.

Dans ce cas très remarquable, on trouve deux faits qui ne se réalisent que rarement dans les cas d'hallucination télépathique. Le premier et le plus important consiste dans le fait que l'apparition du fantôme du chien a été précédée par le phénomène physique de la porte qui s'est ouverte. Dans la phénoménologie télépathique on rencontre assez souvent des épisodes dans lesquels le percipient voit s'ouvrir une porte et entrer un fantôme ; mais la porte est presque toujours trouvée ensuite dûment fermée, ce qui montre que le phénomène physique supposé n'était qu'une vision hallucinatoire complémentaire de l'autre. Par contre, en ce cas – ainsi que, d'ailleurs, en un assez grand nombre d'autres – la porte a été trouvée ouverte par le percipient. Il ne s'agissait donc pas d'une hallucination, mais d'un phénomène physique d'ordre supra-normal. Le phénomène dont il s'agit ne pourrait alors être expliqué qu'en reconnaissant le bien fondé de ce que nous avons remarqué précédemment, c'est-à-dire

que les apparitions qu'on appelle télépathiques ne le sont pas toujours, dans la signification purement hallucinatoire véridique qu'on attache à la télépathie. Il peut s'agir quelquefois de vraies apparitions objectives, impliquant la présence sur place de l'entité spirituelle qui se manifeste. Cette entité, par suite de la morte très récente et violente, resterait, durant quelque temps, saturée de « force vitale », et pourrait ainsi agir encore sur la matière. Si l'incident de la porte qui s'est ouverte a bien été observé, alors on est porté à supposer que le fantôme du chien n'était pas qu'une simple projection hallucinatoire-véridique mais plutôt l'objectivation de quelque chose d'analogue au « pèrisprit » du chien.

D'une certaine façon, l'assertion serait confirmée par l'autre circonstance qui s'est produite durant la manifestation : à savoir que le chien a répondu à l'invitation de son maître en s'avançant jusque dans la chambre, en se couchant aux pieds du jeune homme et en effleurant ses jambes. Tous ces détails induisent l'hypothèse d'une présence réelle, puisque, en général, les apparitions télépathiques sont inertes comme des statues. Quand elles se déplacent et qu'elles marchent, elles procèdent d'une manière automatique, comme si elles ignoraient le milieu où elles se trouvent – toutes modalités conformes à la théorie selon laquelle elles consisteraient en de purs simulacres projetés extérieurement par la pensée du percipient, influencée par celle de l'agent.

Il est bien vrai qu'en certains cas les fantômes télépathiques prouvent qu'ils n'ignorent pas le milieu dans lequel ils se trouvent, ni les personnes qui les observent et auxquelles ils adressent même parfois la parole. Seulement, en ces circonstances, on peut se demander s'il ne s'agit pas réellement, et toujours, de manifestations objectives. En somme, puisque tout concourt à prouver que les apparitions de fantômes tirent leur origine de causes diverses, de telle façon qu'il y a certainement des fantômes objectives (parmi lesquels, la catégorie tout entière des phénomènes de « bilocation »), rien n'empêche qu'on l'admette aussi pour une partie des manifestations qui passent comme étant télépathico-hallucinatoires.

14° Cas – (Visuel.) – Le Rév. Ellis G. Roberts envoie au *Light* (1922, page 241), la relation d'un incident supranormal arrivé à sa fille et rédigé par celle-ci dans les termes suivants :

Je possédais un chien terrier irlandais, appelé « Paddy », et auquel j'étais très attachée : il m'aimait beaucoup lui aussi. Un matin « Paddy » n'est pas paru à l'heure du petit déjeuner ; je ne m'en suis pas préoccupée, parce qu'il avait l'habitude d'aller se promener tout seul, bien qu'il fût presque toujours régulier à l'heure des repas. Vers 9 heures, je me trouvais à la cuisine qui s'ouvre sur une petite arcade d'où, par une autre porte, on passe à l'arrière-cuisine. La porte extérieure était ouverte, et de la position que j'occupais je pouvais voir directement dans le jardin. C'était un matin ensoleillé ; la terre était couverte de neige. En regardant dehors j'ai vu « Paddy » arriver en sautillant sur la neige, traverser le jardin, entrer dans l'arcade et disparaître dans l'arrière-cuisine. Je l'ai suivi, mais ne l'ai plus trouvé nulle part. Étonnée et perplexe, je suis rentrée à la cuisine, où se trouvaient différentes personnes qui, n'ayant rien vu, voulaient me convaincre que j'avais pris pour « Paddy » un autre chien de race dalmate, au poil tacheté, beaucoup plus gros que Paddy et très différent d'un terrier irlandais. Ce chien demeurait aussi dans la maison. Je ne me suis pas tenue à cette tentative d'explication, parce qu'elle était absurde. J'avais bien aperçu sur un fond brillant de neige, mon petit chien, en remarquant le contraste entre son poil noir et la blancheur du milieu. J'ai donc recommencé à chercher partout, mais inutilement. « Paddy » n'était pas dans la maison.

Après une heure et demie environ je l'ai vu arriver dans des conditions pitoyables. Il avait des lambeaux de peau arrachés sur la poitrine et sur les jambes quatre à cinq dents lui manquaient. Évidemment la pauvre bête avait été assaillie et malmenée sans pitié. Nous ne

sommes jamais parvenus à savoir ce qui lui était arrivé. Il est mort quelques mois après. Je ne crois cependant pas que le décès ait été causé par les blessures.

Les conclusions du Rév. Ellis Roberts paraissent consistantes et solides, il est donc inutile de nous arrêter sur ce sujet. Il sera plutôt utile d'observer une fois de plus que les conditions où l'incident s'est réalisé contribuent à confirmer encore la règle à laquelle nous avons déjà fait allusion tout à l'heure, c'est-à-dire que les manifestations télépathiques se produisent généralement en suivant la « voie de moindre résistance » qu'elles rencontrent dans les facultés sensorielles du percipient. S'il n'en était pas ainsi, quand un agent télépathique se trouve dans une situation dramatique et qu'il tourne sa pensée vers un protecteur lointain, ce dernier devrait invariablement percevoir l'image de l'agent et selon la situation dans laquelle il se trouve. En effet, l'agitation produite par la situation ne peut qu'avoir envahi momentanément le champ entier de la conscience de l'agent. Il semblerait donc qu'il ne pût y avoir place pour d'autre idée que celle qui le domine au moment de la transmission télépathique. Au contraire, on constate, dans la pratique que cette correspondance dans la représentation véridique des événements ne se réalise que rarement dans les transmissions télépathiques. Comme elle ne s'est point réalisée dans le cas de la fille du Rév. Roberts, où nous voyons qu'un petit chien assailli et malmené ayant vraisemblablement tourné sa pensée vers sa protectrice lointaine, détermine en cette dernière une manifestation télépathique. A la suite de cela la jeune fille, au lieu de l'apercevoir dans la situation dans laquelle il se trouve, le voit rentrer à la maison en trotinant paisiblement, traverser le jardin et pénétrer dans l'arrière-cuisine. C'est-à-dire qu'elle le visualise en une des formes habituelles de son attitude journalière. Or, cette différence entre la pensée de l'agent et la visualisation de la percipiente ne peut s'expliquer que grâce à la loi psychique que nous avons indiquée, selon laquelle toute impulsion télépathique est sujette à se transformer chez le percipient, dans la visualisation qui lui est la plus familière au sujet de l'agent.

Je ferai remarquer en dernier lieu que quand une visualisation télépathique est la reproduction fidèle de la situation dans laquelle se trouve l'agent, le fait signifie que les conditions de rapport psychique entre l'agent et le percipient sont tellement harmoniques qu'on n'y rencontre pas d'obstacles pour l'impulsion télépathique.

15° Cas – (Visuel.) – Il a été publié dans le *Light* (1918, page 189), par Mrs Joy Snell, le sujet sensitif-clairvoyant bien connu, auteur du livre : *The Ministry of Angels*, où elle a recueilli les visions les plus importantes qu'elle a eues, parmi lesquelles de nombreuses apparitions de défunts au lit de mort, obtenues au cours de l'exercice de sa profession de nurse, elle est infirmière diplômée. Quoique le récit en soit long, et que la première partie ne se rapporte pas directement au sujet dont nous nous occupons, je me détermine à le rapporter en entier, étant donné l'intérêt psychologique qu'il présente. Mrs Joy Snell s'exprime ainsi :

« Prince » est un chien-loup de race russe. Quoiqu'il ne soit plus au nombre des vivants depuis plusieurs années je continue d'en parler au temps présent, parce que, pour moi, il est encore en vie. Cela je le sais positivement, puisqu'il vient souvent me visiter, en montrant qu'il m'est toujours attaché comme dans le passé. Quand il m'apparaît, il me regarde de ses yeux affectueux, pose la tête sur mes genoux, en agitant joyeusement la queue... Il m'est arrivé de trouver des personnes qui ont aperçu à leur tour « Prince » à côté de moi, et en ont donné une description minutieuse, sans l'avoir jamais connu dans sa vie. C'étaient des personnes qui possédaient des facultés psychiques analogues aux miennes, grâce auxquelles ce qui n'est pas normalement visible peut le devenir d'une manière exceptionnelle.

Lorsque « Prince » était encore de ce monde, sa principale occupation consistait à accompagner sa maîtresse dans ses promenades à pied ou en voiture. Un après-midi d'été, je suis rentré à la maison avec le chien, après une longue excursion. Deux heures plus tard,

« Andy », le garçon d'écurie, vint me prévenir que le chenil de « Prince » était vide et qu'on ne trouvait le chien nulle part. « Prince » n'avait jamais manqué d'une façon semblable à ses habitudes régulières. Andy se montrait donc préoccupé et conseillait d'aller immédiatement à la recherche du chien. Mais voilà paraître « Prince » qui, en sautant au-dessus de la grille, se dirige vers nos en remuant la queue. Après avoir manifesté sa satisfaction de ne pas avoir été puni, il me prit doucement par la jupe, en me traînant vers la porte. En arrivant là, il se leva sur les jambes de derrière, et, appuyant celles de devant à la porte, il commença à me regarder en aboyant. Comme il avait répété à plusieurs reprises la même scène je compris que le chien désirait qu'on le suivît quelque part. Le garçon d'écurie se décida à le contenter. Il ouvrit donc la porte en appelant « Prince », mais celui-ci me prit de nouveau par la jupe, en me faisant comprendre qu'il désirait que je vienne aussi. Il était neuf heures du soir. Nous nous mîmes en marche tous les trois. « Prince » suivit la route quelques temps, après quoi il entra dans les champs en courant toujours devant nous. Il s'arrêtait après une cinquantaine de mètres pour nous attendre. C'est ainsi qu'il guida notre marche durant plus de deux milles. Nous arrivâmes enfin à un fossé entouré d'une haie, dans une ouverture de laquelle se trouvait un tas de fougères. Là, le chien s'arrêta, en attendant notre venue et en même temps en nous regardant par-dessus ses épaules, avec une expression de tendresse étrange. Il était évidemment arrivé au but, où devait se trouver quelque chose de mystérieux qu'il désirait nous montrer. Cependant je ne pouvais pas m'expliquer pourquoi il n'avait pas annoncé, en aboyant, notre arrivée. Mais aussitôt sur place, je compris la raison de son silence. Sur les fougères était étendue, profondément endormie, une fillette de trois ans environ ! S'il avait aboyé, il l'aurait effrayée et réveillée.

Maintenant, voici comment on parvint à expliquer le fait étrange d'une fillette abandonnée sous une haie. Elle avait joué toute la journée dans le pré avec un groupe très nombreux d'autres enfants, pendant que les paysans fauchaient l'herbe. Elle s'était ensuite profondément endormie sur ce tas de fougères et les paysans étaient revenus sur leurs charrettes à la ferme sans s'apercevoir que dans cette nuée d'enfants il en manquait un. Je ramenai la fillette à ses parents, qui me remercièrent en pleurant et en me bénissant. Ce geste magnifique de « Prince » le rendit fameux dans tout le pays.

En attendant, je me demandais, stupéfiée : « Comment Prince a-t-il pu découvrir la fillette ? Les circonstances dans lesquelles la découverte a eu lieu montrent bien qu'il ne peut pas s'agir d'un hasard. Je ne pouvais donc pas me rendre compte de la chose. Mais depuis quelques années, il n'en est plus de même. Je sais maintenant, que les chiens – ou du moins certains chiens – sont doués de facultés psychiques et peuvent apercevoir les fantômes de décédés. Selon moi, le soir où Prince est allé à la recherche de la fillette égarée, il a été amené à agir par quelque entité désincarnée qu'il percevait seul, comme il survient dans le cas de personnes douées de facultés de clairvoyance. Cette entité doit avoir guidé le chien jusqu'à la haie où dormait l'enfant. L'intelligence et l'instinct généreux du chien ont fait le reste.

Le pauvre « Prince » est décédé d'une mort violente et probablement sans souffrir. Andy, le garçon d'écurie, devant aller à la gare du chemin de fer, l'avait pris avec lui pour lui faire une promenade. Prince a été heurté et écrasé par un train qui arrivait. A ce moment là, je lisais à côté du feu, en regardant par dessus le livre j'ai vu Prince étendu de toute sa longueur sur le paillason de la cheminée. Je me suis écrié : « Déjà de retour, Prince ? » Ce disant j'ai tendu la main comme pour le caresser, mais ma main n'a pas rencontré de résistance, le chien avait disparu. Naturellement, j'en ai conclu que j'avais été le jouet de mon imagination, d'une manière étrange. Mais une heure après, Andy arrivait en apportant la triste nouvelle. Lorsque Prince m'est apparu, c'était à peu près le moment où il a été écrasé par le train.

La première partie de la relation de Mrs. Joy Snell est intéressante au point de vue de la psychologie animale, puisqu'elle contient un exemple splendide de l'intelligence et des sentiments généreux que possèdent quelques spécimens de la race canine.

Ainsi que le fait justement remarquer Mme Snell, il ne semble pas possible d'expliquer le fait de la découverte de la fillette égarée par l'hypothèse du hasard, étant donné que le chien avait quitté exprès, et contre toutes ses habitudes, son chenil pour aller la rechercher ; comme s'il avait agi sous le coup d'une impulsion extérieure qui, dans ce cas, ne pouvait qu'être d'origine supranormale.

L'affirmation de Mme Snell, qui déclare continuer à apercevoir fréquemment le fantôme du chien décédé, constitue une affirmation à laquelle on ne peut attribuer une valeur de preuve, étant donné la nature positivement hallucinatoire de plusieurs formes analogues de visions subjectives et l'impossibilité de séparer les formes hallucinatoires de celles qui ne le sont pas. Je remarque, toutefois, que, dans le cas en question, on rencontre une circonstance collatérale qui militerait en faveur de la réalité objective des apparitions en question. Elle consiste dans le fait que la même clairvoyante a été sujette à des formes multiples d'apparitions subjectives dont on a pu prouver la nature positivement véridique. Par exemple de nombreuses apparitions de défunts perçues par elle au cours de l'exercice de sa profession d'infirmière diplômée.

16° Cas – (Visuel-auditif.) – Je l'emprunte à la *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme*, 1920, p. 351. Mme Camier raconte ainsi le fait qui lui est personnellement arrivé :

Je possédais une très belle chatte angora, au long poil blanc tacheté de gris, aux yeux verts encerclés de noir. Elle était de nature douce et affectueuse et faisait l'admiration de tout le monde, mais elle avait un défaut : tous les soirs elle tentait de s'échapper pour aller se promener. La cour de la maison que j'habitais était partagée en deux par une grille, elle s'échappait en sautant au-dessus de celle-ci.

Un soir j'arrivai dans la cour juste à temps pour la saisir quand elle se disposait à bondir sur la grille. Je l'avais, à peine serrée dans mes bras lorsque j'eus la surprise d'apercevoir un autre chat angora, en tout point identique au mien, qui sautait au-dessus de la grille. En ce temps-là, je ne savais rien des doctrines spirites. Je regardai de l'autre côté de la grille pour me rendre compte de ce fait étrange, sachant bien que dans tout le quartier il n'existait pas une chatte analogue à la mienne. Mais de l'autre côté je n'ai rien vu.

Plus tard, m'étant initiée aux nouvelles doctrines, j'ai compris que ma chatte était, à ce moment-là, tellement envahie par l'idée de fuir, que son périsprit s'était libéré avec tant de force qu'il avait pût paraître substantiel.

Après quelques temps, la pauvre bête tomba malade : je me vis dans la nécessité de la confier aux soins d'un vétérinaire. La nuit où elle mourut, j'ai senti – positivement senti – ma chatte s'accrocher avec ses ongles à la couverture et monter sur le lit, comme elle faisait habituellement. L'impression a été si réelle que j'ai tendu instinctivement la main pour m'assurer que je ne me trompais pas. Le lendemain matin je me suis rendue chez le vétérinaire où l'on m'a appris que la chatte était décédée au cours de la nuit. Sa dernière pensée avait été pour moi.

Des deux incidents de télépathie animale contenus dans le récit de Mme Camier, le second ne diffère pas des autres que nous avons rapportés, alors que le premier est de nature exceptionnelle et intéressante. En négligeant l'explication fantaisiste qu'en donne la percipiente, nous pouvons dire cependant que cet incident constitue un exemple fort caractéristique de transmission télépathique de pensée entre l'animal et l'homme. Il nous fait assister au phénomène d'une chatte surprise par sa maîtresse en flagrant délit d'évasion, par suite de la brusque interruption des intentions de la coupable, l'idée envahissant sa mentalité se transmet télépathiquement à la mentalité de la maîtresse qui aperçoit un chat hallucinatoire

sautant au-dessus de la grille, conformément à l'image-pensée existant dans la mentalité de la chatte réelle. Le cas est remarquable et instructif d'autant plus que l'animal agent se trouvait dans les bras de la percipiente.

J'omets par brièveté sept autres cas analogues, pour lesquels je renvoie aux Revues et livres suivants :

17° Cas – *Phantasms of the living*: vol. II, page 446. (Visuel.)

18° Cas – *Journal of the S. P. R.* : vol. VI, page 375. (Visuel-collectif.)

19° Cas – Juge Edmons : *Letters and tracts* : page 336. (Visuel-collectif.)

20° Cas – *Rivista di Studi psichici*, 1900, p. 350. (Visuel.)

21° Cas – *Proceedings of the S. P. R.*, vol X, p. 181. (Visuel-collectif.)

22° Cas – *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme*, 1941, p. 723. (Visuel-tactile-collectif.)

23° Cas – *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme*, 1920, p. 25. (Visuel.)

DEUXIÈME CATEGORIE

Hallucinations télépathiques dans lesquelles un animal est le percipient

Les cas de cette catégorie, quoiqu'ils ne manquent parfois pas d'intérêt, ne peuvent pas revêtir une réelle valeur scientifique à cause de l'impossibilité de s'assurer de ce qui est arrivé effectivement à un animal, et ce qu'il a réellement perçu lorsque, à un moment donné qui coïncide avec le décès d'une personne absente qui lui est familière, il a paru, par des signes manifestes, ressentir ou percevoir quelque chose d'anormal.

Néanmoins, si l'on songe que les manifestations supranormales appartenant à une même classe doivent être envisagées cumulativement et non pas isolément, les phénomènes dont il s'agit alors peuvent, eux aussi, acquérir par « ricochet », une certaine valeur théorique. En effet, si les autres catégories de manifestations analogues apparaissent réellement véridiques, il est logique d'en conclure que les incidents de nature invérifiables de la présente catégorie doivent être véridiques à leur tour, au moins dans leur ensemble. Tout de même, je me borne à en citer trois exemples très courts.

24° Cas – Dans la *Revue Spirite* de janvier 1905, page 51, le baron Joseph de Kronhelm relate le fait suivant qui arriva à des personnes de ses relations :

Un officier de ma connaissance, caserné à Gajsin, en Podolie, partait au mois d'avril en Mandchourie, pour la guerre avec le Japon. La veille du jour de son départ, il remit son chien de chasse, un bel animal très intelligent et qui lui était très attaché, à un autre officier du même régiment, grand amateur de chasse, en le priant de garder l'animal jusqu'à son retour, si Dieu lui permettait de revenir. Dans le cas de sa mort, le chien devait rester la propriété de son ami. Trois mois après le départ de l'officier, un matin, le chien, sans aucune cause apparente, se mit à pousser de terribles hurlements qui incommodèrent fort la famille de l'officier et ses voisins. La pauvre bête ne fit aucune attention aux caresses de l'officier et de sa femme, ne voulut rien manger, hurla sans discontinuer jour et nuit et ne cessa ses hurlements que le troisième jour. L'officier, un homme très instruit, qui avait déjà parlé de pressentiments chez les animaux, nota soigneusement la date de cet événement et dit à sa femme : « Dieu veuille que je me trompe... mais ce hurlement de notre chien, sans aucune raison apparente, est un signe de mauvais augure... Il va pour sûr nous arriver quelque malheur ou quelque funeste nouvelle ». Et le malheur ne se fit pas attendre. Quelque temps après, parvint la nouvelle de la mort de l'officier, propriétaire du chien, qui avait été tué pendant un rencontre avec les japonais le matin du jour où son chien avait poussé les hurlements.

Ce fait semble assez probant dans le sens nettement télépathique, car, si l'animal s'est mis tout à coup à hurler plaintivement sans cause apparente, en persistant dans cette attitude malgré les caresses que lui prodiguaient les familiers et en refusant toute nourriture, il faut bien supposer qu'il devait y avoir une cause occulte quelconque, proportionnée à la désolation manifestée par la pauvre bête. Or, comme il fut constaté qu'au moment où il commença à hurler, son maître était tué à la guerre, tout contribue à faire présumer que l'animal ait eu réellement la vision télépathique du décès de l'officier.

25° Cas – Il fut tout d'abord publié par le *Light* (1918, p. 5). Un rédacteur de cette Revue londonienne, ami de M. Tom Terriss, fils de l'acteur dramatique William Terriss, assassiné en 1817, écrit :

Le soir même de l'assassinat, Mrs Terriss était assise dans le salon de son petit hôtel, à Belfort Park. Elle avait sur ses genoux un petit terrier appelé Davie, qui dormait. Ses

enfants, William et Tom, étaient avec elle. La pendule marquait 7 h. 20, lorsque, tout à coup, sans que rien ait pu le faire prévoir, le chien bondit à terre et commença à se jeter frénétiquement de-ci de-là, en grondant, en aboyant, en grinçant des dents, en mordant, dans un état extraordinaire de colère et de terreur. Cette attitude du chien fit une impression profonde sur Mme Terriss, qui s'en sentit bouleversée pour le restant de la soirée. Eh bien, c'est à 7 h. 20 exactement que l'acteur dramatique William Terris tombait assassiné.

Son fils Tom s'exprima ainsi à ce sujet :

Je jouais une partie d'échecs avec mon frère William, et le chien sommeillait sur les genoux de ma mère, quand tout à coup, il nous surprit tous en sautant par terre et en commençant à se jeter d'un côté de l'autre, furieusement et frénétiquement, en grinçant des dents et en mordant dans le vide. Ma mère en resta effrayée et s'écria : « Mais qu'est-ce qui se produit ? Que voit-il donc ? » Elle était convaincue que la rage du chien devait être dirigée contre un ennemi invisible. Mon frère et moi, nous nous efforçâmes de la calmer, tout en étant, à notre tour, assez surpris et perplexes devant l'attitude inexplicable d'un chien généralement tranquille et d'un caractère très doux.

Etant donné la nature invérifiable de l'épisode en question, il serait vain de s'étendre en commentaires spéciaux. Je me bornerai donc à remarquer que le fait de la correspondance parfaite de l'heure à laquelle a eu lieu l'assassinat avec la mimique furieusement agressive du chien portent irrésistiblement à penser qu'il ait eu réellement la vision subjective de la scène dramatique dans laquelle son maître succombait, et, en conséquence, qu'il ait tenté de le défendre en se lançant contre l'agresseur.

26° Cas – Je l'extrais des *Annales des Sciences Psychiques*, 1916, p. 149. Il se trouve consigné dans une lettre privée que Mme Esperanza Payker envoyait de Zurich, le 7 décembre 1916, à l'une de ses amies, et se rapporte à la mort en guerre d'un frère de la dame en question. Voici le passage essentiel du récit :

Vous me demandez des nouvelles de Richard. Il est tombé, le malheureux, en combattant contre les Russes ! Lui, le cosmopolite, qui voulait voir en tout homme un frère !... Au moment de sa mort se produisit un fait qui ne peut que vous intéresser. Vous vous souvenez de Kacuy, le chien de Richard. Eh bien à 7 heures du soir, le 13 août dernier, il était comme assoupi à mes pieds. Tout à coup, il se lève, court vers la porte en remuant la queue, en jappant joyeusement et en sautant, comme s'il allait recevoir une personne connue. Puis soudain, il se retire épouvanté, hurle lamentablement, gémit, tremble, revint se coucher à mes pieds, sans cesser de se plaindre toute la nuit. Le lendemain, il quitta la maison ; on ne le vit jamais plus. Or, l'étrange manifestation du chien coïncida exactement avec l'heure où Richard tomba grièvement blessé. La disparition du chien eut lieu à l'heure de la mort...

Aussi dans cet exemple la mimique expressive de l'animal tend à démontrer le caractère véridique de la télépathie ; dans ce cas, en tenant compte que, d'abord, il se comporta joyeusement, comme s'il assistait au retour d'un familier, pour changer ensuite brusquement d'attitude en donnant des signes de frayeur, comme s'il était rendu compte de la nature fantomatique de ce qu'il apercevait.

TROISIEME CATEGORIE

Hallucinations télépathiques perçues collectivement par l'animal et par l'homme

Cette catégorie est le complément nécessaire de la précédente, et sert à étayer la supposition que les cas envisagés dans la série précédente sont réellement télépathiques. En effet, si, dans les cas de la deuxième catégorie, des animaux étaient seuls percipients, dans ceux que nous allons exposer les perceptions animales sont partagées par l'homme et, dans ces conditions, les dernières confirment les premières. Il nous faut cependant ajouter que, si le caractère collectif de ces manifestations témoigne qu'elles ont bien une origine télépathique, il ne prouve cependant pas que l'homme et l'animal éprouvent les mêmes perceptions. On peut seulement le supposer, rationnellement, par l'attitude des animaux au cours de nombreux épisodes.

On objectera peut-être que les perceptions animales de cette nature peuvent être produites par une transmission dans la mentalité de l'animal, d'une hallucination qui aurait eu lieu dans la mentalité de la personne présente. Mais cette objection est contredite par le fait qu'en de nombreux cas le premier percipient n'est pas l'homme, mais l'animal.

27^e Cas. – (auditif-visuel-collectif, avec impression de vent très froid.) – Je l'extrais de *L'Inconnu* de C. Flammarion. Mme Marie de Thyle, docteur en médecine, résidant à Saint-Julien, en Suisse, écrit :

Une de mes amies d'études, je suis doctoresse, était allée aux Indes comme médecin missionnaire. Nous nous étions perdues de vue comme cela arrive parfois, mais nous nous aimions toujours.

Un matin, dans la nuit du 28 au 29 octobre, j'étais alors à Lausanne, je fus réveillée avant 6 heures par des petits coups frappés à ma porte. Ma chambre à coucher donnait sur un corridor qui aboutissait à l'escalier de l'étage. Je laissais ma porte entr'ouverte pour permettre à un gros chat blanc que j'avais alors d'aller à la chasse pendant la nuit car la maison fourmillait de souris. Les coups se répétèrent. La sonnette de nuit n'avait pas sonné et je n'avais non plus entendu monter l'escalier.

Par hasard, mes yeux tombèrent sur le chat qui occupait sa place ordinaire au pied de mon lit. Il était assis, le poil hérissé, tremblant et grognant. La porte s'agita comme poussée par un léger coup de vent et je vis paraître une forme enveloppée d'une espèce d'étoffe vaporeuse blanche, comme un voile sur un dessous noir. Je ne pus pas bien distinguer le visage. Elle s'approcha de moi. Je sentis un souffle glacial passer pour moi, j'entendis le chat gronder furieusement. Instinctivement, je fermai les yeux et quand je les rouvris, tout avait disparu. Le chat tremblait de tous ses membres, et était baigné de sueur !

J'avoue que je ne pensai pas à l'amie aux Indes, mais bien à une autre personne. Environ quinze jours plus tard, j'appris la mort de mon amie, dans la nuit du 29 au 30 octobre 1890, à Shrinagar, en Kashmir. J'appris plus tard qu'elle avait succombé à une péritonite.

Dans ce cas, la percipiente n'ayant pas pu apercevoir le visage du fantôme, on ne peut pas l'identifier comme étant l'amie de la percipiente, morte ce jour-là, à la même heure. Toutefois, le simple fait de cette coïncidence constitue déjà une bonne présomption allant dans le sens de conclusions de la doctoresse de Thyle.

De toute manière, ceci ne concerne pas le sujet dont nous nous occupons en ce moment, c'est-à-dire celui de la perception collective de manifestations supranormales de la

part d'hommes et d'animaux. A ce point de vue, il faut remarquer que si le chat dont il s'agit s'est montré effrayé au point d'être saisi de tremblement et d'une abondante transpiration, ceci montre qu'il avait eu, à son tour, la vision de quelque chose d'assez anormal pour l'épouvanter. Que pouvait être ce « quelque chose », sinon la forme spectrale perçue par sa maîtresse ?

28° Cas. – (Auditif-collectif.) – On rencontre dans l'ouvrage de Hudson Tuttle intitulé : *Arcana of Spiritualism*, plusieurs faits de perceptions supranormales de la part d'animaux. En voici en exemple :

Le mousse du navire à voile *Avalanche*, dans le naufrage duquel périt tout un équipage, avait un chien qui l'aimait beaucoup et qui répondait promptement à l'appel d'un sifflet pour chien que son maître portait toujours avec lui. Dans la nuit du naufrage, la mère et la tante du mousse se trouvaient loin du navire, dans la maison familiale ; précisément dans le boudoir et le chien dans la cuisine. Entre 9 et 10 heures, moment supposé du naufrage, les deux femmes furent frappées soudain par un sifflement très fort venant de l'étage supérieur. Le son était bien celui du sifflet dont se servait le jeune mousse. Le chien l'avait reconnu à son tour et avait aussitôt répondu par des aboiements, comme c'était son habitude de le faire, puis il avait couru à l'étage supérieur, où, il faut le croire, il supposait trouver son maître.

Si le chien du pauvre mousse avait couru à l'étage supérieur en aboyant, et si, au même moment, les deux femmes percipientes avaient localisé le sifflement hallucinatoire du sifflet familial, tout porte à croire, logiquement, que le chien avait entendu le même sifflement.

29° Cas. – (Visuel-collectif.) – Je le trouve dans le *Journal of the S. P. R.* (vol. XIII, p. 28). L'éminent mythologue et sociologue Andrew Lang communique le fait suivant, observé par sa nièce. Elle lui écrit à ce sujet :

Skelfhill, Kawick, 8 août 1906.

... Je suis arrivée en ce pays le 4 août. Le lundi 6, j'ai été sur le mont Pen, où, pour la première fois, j'ai vu un fantôme. J'étais accompagnée de mon vieux chien Turk et je montais la côte très lentement, en m'arrêtant souvent, eu égard aux jambes courtes de mon compagnon et à sa respiration plus courte encore. Ceci d'autant plus que les surgeons et les fougères étaient épais et résistants. Nous avons marqué un dernier temps d'arrêt à l'endroit où le Pen érige brusquement sa cime imposante. Je me suis assise en tournant le dos à la digue, ayant en face la côte rocheuse, pendant que Turk était assis, haletant, à mes pieds...

Tout à coup, j'ai vu venir vers moi mon amie la doctoresse H..., avec laquelle j'avais fait le voyage de retour de l'Amérique, en 1905. Elle portait une jupe plutôt courte, bleue, avec un corsage en coton blanc. Elle était sans chapeau, une canne à la main ; quand elle fut tout près de moi, je remarquai une mèche de cheveux qui lui tombait sur le front. J'avais su quinze jours avant qu'elle était revenue d'Amérique en Angleterre, d'où elle devait repartir le 12 septembre, et qu'elle se proposait de se rendre en Cornouailles pour revoir ses parents. J'ignorais quand elle viendrait. J'ai été tellement surprise de la rencontrer dans cet endroit que, durant un instant, je n'ai pas bougé et n'ai pas pu soufflé mot ; mais Turk m'a rappelée à moi en grondant contre la nouvelle venue. Alors je me suis levée d'un bond en m'écriant. « Vous ici, doctoresse H. ? » - A ces mots, la doctoresse s'est retournée en me regardant. Ensuite, elle a continué tranquillement à descendre le sentier que je venais de monter. Surprise de son attitude, car j'étais sûre qu'elle m'avait aperçue, je l'ai suivie dans l'intention de l'arrêter. En attendant, Turk n'avait pas cessé de gronder et d'aboyer, mais sans s'éloigner de moi, alors que d'habitude il se lance en aboyant contre les personnes et les chiens qui lui sont inconnus. J'ai remarqué que le poil de son dos s'était hérissé et que sa queue était arquée comme un croc. Quand j'ai rattrapé la doctoresse et alors que j'allais tendre

le bras pour lui poser une main sur l'épaule, un gros insecte bourdonnant s'entremet entre nous, en volant à travers son corps ! Alors j'ai vu la doctoresse disparaître ! Naturellement, j'en suis restée surprise et consternée. Jusqu'à ce moment là, je n'avais pas eu la moindre idée qu'il ne s'agit pas de mon amie en chair et en os. Sans Turk j'aurais douté de mes sens ; mais dans ces conditions, aucun doute n'était possible, puisque le chien s'était incontestablement montré irrité et grondant contre quelqu'un. Je vous jure que je jouis d'une bonne santé, que je ne me suis jamais sentie aussi bien et que depuis un an je ne bois que de l'eau. Je ne puis préciser la minute dans laquelle j'ai vu l'apparition. Comme, lorsque je me suis assise, il était 6 h. 05 du soir, j'en déduis qu'il devait être 6 h. 15 – peut-être une ou deux minutes plus tard – quand je l'ai vu disparaître.

J'ai sorti immédiatement mon crayon et j'ai pris note du fait étrange sur une enveloppe que j'avais dans ma poche. Aussitôt rentrée chez moi, j'en ai dicté le récit détaillé. Naturellement, j'ai écrit dès hier à la doctoresse H. en lui demandant ce qu'elle faisait le jour et à l'heure où elle m'est apparue. Aussitôt qu'elle m'aura répondu, je vous en informerai.

Une lettre ultérieure de la nièce du Pr Lang à son oncle contenait le passage suivant :

...Je me suis rencontré avec la doctoresse H.. Elle m'a dit qu'au jour et à l'heure indiquée, elle descendait la colline de Tintagel, habillée exactement telle que je l'ai décrite avec en plus de costume de bai sur le bras, que je n'ai pas vu du tout...

La sœur de la doctoresse H... écrit à son tour :

Le 6 août, vers 6 heures du soir, la doctoresse H. descendait la colline Tintagel après s'être baignée. Elle portait une jupe bleue, pas de chapeau. Elle avait sur son bras le costume de bain.

(Signé en entier : Miss M. H.)

Comme on a pu le voir, dans le cas en question, il s'agit de l'apparition d'une vivante, perçue collectivement par un chien et par sa maîtresse. Si l'authenticité de l'apparition ne peut être mise en doute, par contre les modalités de la manifestation s'écartent de la règle qui régit les apparitions de cette sorte, puisque, généralement, l'agent se trouve dans des conditions exceptionnelles au point de vue émotionnel. Pour le cas dont nous nous occupons, il ne semble pas qu'il en soit ainsi. De toute façon, il est vraisemblable que la doctoresse H... a pu, à ce moment là, tourner sa pensée vers son amie absente, avec laquelle elle devait se rencontrer quelques jours plus tard.

Au point de vue qui nous intéresse, je note que l'apparition a été vue simultanément par l'animal et par sa maîtresse. L'attitude du chien, qui grondait et aboyait contre la personne survenue mais n'osait pas s'éloigner des jupes protectrices de sa maîtresse, montre qu'il se rendait nettement compte qu'il se trouvait en présence d'une manifestation fantomatique, tandis que sa maîtresse croyait absolument se trouver en face de son amie en chair et en os. C'est là une raison de plus pour contredire à l'hypothèse de la transmission de pensée de l'homme à l'animal.

30° Cas. – (Visuel avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Ce cas a été publié par le *Light* 1907, p. 225. Mr. J.-W. Boulding, un auteur spiritualiste connu, relate le fait qui s'est produit dans une famille amie de la sienne :

L'un de mes amis, résidant à Kensington, était malade depuis longtemps. Un soir de dimanche de l'été dernier, un autre de mes amis et sa femme ont été lui rendre visite en voiture. Lorsqu'ils furent arrivés près d'un point du chemin de fer non loin de l'habitation du malade, le cheval, commençant à se dérober, ne voulut plus poursuivre son chemin. Il paraissait frappé d'une terreur subite. Il frémissait, reculait, se cabrait, en effrayant beaucoup les personnes qui se trouvaient dans la voiture. A un certain moment, la dame se leva pour se rendre compte de ce qui se passait, et sa stupéfaction fut grande en voyant devant le cheval, les bras ouverts se tenait l'ami malade qu'ils allaient visiter ! Son épouvante

fut telle qu'elle retomba évanouie sur les coussins de la voiture. Le mari dut alors ordonner au cocher de rentrer à la maison. Il était 6 heures de l'après-midi. Plus tard, ils décidèrent de se remettre en chemin. Quand ils arrivèrent à la maison de l'ami, ils remarquèrent que les volets étaient fermés. On ne tarda pas à leur annoncer que le malade venait de mourir, exactement à l'heure où il était apparu devant le cheval. Il est à retenir que le cheval a été le premier à apercevoir l'apparition, circonstance qui vient à l'appui de l'affirmation d'un grand nombre de personnes, que les animaux partagent avec l'homme les facultés de clairvoyance.

En effet, dans le cas où l'animal est le premier à percevoir une apparition télépathique, il n'y a pas d'hypothèses rationnelles à opposer à celle qui considère les animaux comme étant doués de facultés supranormales subconscientes, à l'instar de l'homme. Cette considération soulève des problèmes psychologiques et philosophiques de première importance.

31° Cas. – (Visuel avec l'antériorité de l'animal sur l'homme.) – Le Rév. Minot Savage, dans son livre : *Can Telepathy explain* pp. 46-48, rapporte le cas suivant :

Une jeune dame, appartenant à ma paroisse, à Boston, était assise un dimanche soir à son piano. Elle jouait et ne songeait à rien. Aucun des membres de la famille ne se trouvait à la maison, pas plus que les domestiques. Un petit chien, très aimé par la dame, était couché sur une chaise, à quelques pas. Etant assise au piano, elle présentait le dos à la porte qui ouvrait sur le salon. Tout à coup, son attention fut attirée par l'attitude du chien qui s'était soulevé, le poil hérissé sur le dos et avait commencé à gronder sourdement en regardant vers la porte. La dame se tourna aussitôt et aperçut les silhouettes vagues de trois formes humaines qui se trouvaient dans l'autre chambre, près de la porte donnant sur le salon. Avant que les formes disparussent, il lui sembla en reconnaître une. En attendant, la terreur du chien s'était augmentée à tel point qu'il avait été se cacher sous le sofa, d'où il ne se décida à sortir qu'à la suite des insistances réitérées de sa maîtresse.

L'importance de cet épisode tient à ce qu'il prouve qu'il s'agissait de quelque chose qui avait été perçu par l'animal avant sa maîtresse, c'est-à-dire en dehors de toute forme de suggestion ayant une origine humaine.

De même, relativement à ce fait, il est facile d'observer que si le petit chien ici en jeu s'était levé d'un bond en grondant sourdement et en regardant vers la porte pour courir ensuite se réfugier sous un meuble, tout cela montre clairement qu'il avait eu la vision de quelque chose de fantomatique capable de l'effrayer, comme il arrive souvent dans les cas de cette sorte. La chose est d'autant plus remarquable que les chiens ont bien l'instinct de s'irriter et de gronder à la vue d'intrus en chair et en os, mais non pas d'en prendre peur.

32° Cas. – (Visuel-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Le cas suivant est très important puisque sept personnes ont éprouvé la même forme d'hallucination télépathique simultanément à un chien. Elles ont communiqué leur observation à la Society for P. R. Je l'extrai du vol. X, page 127, des *Proceedings of the S.P.R.*

Saint-Petersbourg, 4 mai 1891.

Voilà le phénomène dont toute notre famille fut témoin. C'était à Petersburg, en 1880, lorsque nous demeurions rue Pouchkarska. Par une soirée du mois de mai, vers les six heures, ma mère, aujourd'hui Mme Téléchor, se trouvait au salon avec ses cinq enfants, dont j'étais l'aîné, j'avais alors 16 ans. En ce moment, un ancien serviteur de la maison, qu'on traitait en ami, mais qui à l'époque ne servait plus chez nous, était venu nous voir et était engagé dans une conversation avec ma mère. Tout à coup, les ébats joyeux des enfants s'arrêtèrent et l'attention générale se porta vers notre chien « Moustache », qui s'était précipité, en aboyant fortement, vers le poêle. Involontairement nous regardâmes tous dans la

même direction et nous vîmes sur la corniche du grand poêle en carreaux de faïence, un petit garçon de six ans à peu près, en chemise. Dans ce garçon nous reconnûmes le fils de notre laitière, André, qui venait chez nous souvent avec sa mère pour jouer avec les enfants. Ils vivaient tout près de nous. L'apparition se détacha du poêle, passa au-dessus de nous tous, et disparut par la croisée ouverte. Pendant tout ce temps une quinzaine de secondes à peu près – le chien ne cessait d'aboyer de toutes ses forces. Il courait et aboyait encore en suivant le mouvement de l'apparition.

Le même jour, un peu plus tard, notre laitière vint chez nous et nous fit part que son fils André, après une maladie de quelques jours, nous savions qu'il était malade, venait de mourir. C'était probablement au moment où nous le vîmes apparaître.

Dans ce dernier cas, l'attitude du chien vis-à-vis de l'apparition paraît tellement caractéristique et éloquente qu'on est porté irrésistiblement à conclure qu'il a aperçu la même vision que les sept autres percipients. Il faut remarquer en effet que le chien, qui avait été, en outre, le premier à éprouver la sensation télépathique, s'était jeté en aboyant dans la direction du poêle, là où les autres percipients localisèrent l'apparition, et que, pendant tout le temps que l'apparition resta visible, il n'avait pas cessé d'aboyer vers elle, en la suivant dans son mouvement aérien.

33° Cas. – (Visuel-auditif-collectif, avec l'antériorité de l'animal sur l'homme, et « impression », par la percipiente d'un souffle de vent froid.) – Le cas a été recueilli et examiné par le Pr James Hyslop, qui l'a publié dans le *Journal of the American S.P.R.* (1907, p. 432), sans donner les noms des protagonistes, par suite de la demande adressée par la dame qui est l'auteur du récit. Voici ce qu'elle raconte :

Il y a deux ans, mon cousin William P., âgé de 21 ans, mourait de tuberculose. Depuis les premières années de l'enfance, la plus profonde affection avait existé entre nous. Le fait que nous étions tous les deux passionnés pour la musique, nous liait davantage encore, quoiqu'il habitait Tottenville (New York), et moi X., c'est-à-dire à une distance de 200 milles. Au mois de mars 1901, il tomba malade... et il mourut le 29 mars 1902... Ce soir-là, j'étais dans ma chambre et je lisais la Bible. Je me trouvais seule avec mon enfant de quatre ans endormi dans son petit lit et avec mon petit chien favori. La chambre donnait sur le cabinet de travail dont la porte n'était fermée que par une double portière de couleur bleue. J'ai lu attentivement et sans être dérangée durant quelque temps. A un certain moment j'ai entendu des pas lourds dans le cabinet de travail. Un instant après, un souffle de vent glacial ouvrit les portières en m'effleurant le visage. Le chien leva la tête, regarda dans cette direction et courut en gémissant s'accroupit sous une chaise. A mon tour, je regardai et j'aperçus, entre les portières, le fantôme de mon cousin, haut et droit, tel qu'il était avant sa maladie, les bras tendus, un sourire angélique sur les lèvres. Je m'arrêtai à le regarder, comme pétrifiée, durant quelques minutes et je le vis disparaître. La pendule marquait 9 heures. En même temps, j'entendis sonner à la porte de la maison. C'était un télégramme qui annonçait : « William décédé à huit heures. Venez tout de suite. »

Ma mère m'a dit que le visage de mon cousin à peine décédé offrait à la vue une expression de grande souffrance, mais qu'après une heure environ, il avait subi un changement étrange, en s'éclairant d'un sourire angélique, qu'il gardait encore quand nous l'avons déposé dans le cercueil. Sourire avec lequel il m'apparut entre les rideaux de la porte du cabinet de travail.

Si cette relation devait être publiée, veuillez supprimer les noms, parce que mon entourage attribue ma vision à une surexcitation nerveuse... »

(Signé en entier. Mrs. H.-L. B.)

Le Pr Hyslop écrivit au mari de Mme H.-L. B., qui est médecin ; il répondit en confirmant ainsi les faits :

... Répondant aux questions que vous me soumettez dans votre lettre du 22 mai, je déclare que les deux remarquables expériences relatées par ma femme se sont bien déroulées telles qu'elle les rapporte... Le deuxième fait et rapport avec le décès d'un de nos cousins n'est pas moins présent à ma mémoire que le premier. Il s'est passé avant l'arrivée de la dépêche nous annonçant le décès. Ma femme raconta aussitôt le fait à sa femme de chambre, qui se trouve actuellement à Philadelphie, et à Mr J. H. S. résidant ici. Je ne sais comment m'expliquer théoriquement les faits en questions.

(Signé en entier : Docteur M.-L. B.)

Dans ce fait encore, le premier percipient a été le chien.

Il faut remarquer que le fantôme du défunt s'est manifesté une heure après sa mort, la visage présentant ce même sourire angélique qui était apparu sur le cadavre une heure après le décès. En outre, la manifestation du fantôme a été précédée du phénomène auditif de pas lourds venant du cabinet de travail, comme de la manifestation physique des souffles de vent glacé, tels qu'on les perçoit au cours des séances expérimentales, au moment des matérialisations médiumniques.

La circonstance théoriquement plus importante est celle du retard d'une heure dans la manifestation télépathique, bien que cela puisse encore être expliqué par l'hypothèse de la « télépathie retardée ». Cependant cette hypothèse n'est plus valable quand il s'agit de faits du même genre dans lesquels le retard a été de jours et de semaines. Il en résulte la nécessité d'avoir recours à une hypothèse plus compréhensive, capable d'expliquer cumulativement toute la série des manifestations retardées coïncidant avec des cas de mort. Cela ne peut se faire sans accueillir ces manifestations dans la catégorie des « apparitions des défunts », et non pas dans celle des « apparitions des vivants », comme on a eu l'habitude de le faire jusqu'à ce jour. Ceci n'est avancé, bien entendu, que d'une façon générale, en admettant la possibilité d'exceptions à la règle dans les cas de courts retards, selon des conditions spéciales.

34° Cas. – (Visuel-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Le Pr Andrew Lang communique à la *Society for P. R. Journal*, vol. XIV, p. 70, l'épisode que voici, figurant dans une lettre à lui adressée par une dame de ses amis :

*22, York Mansion's Battersea Parks, S. W.
10 février 1909.*

Cher Professeur,

Au cours de votre article récent paru dans la « Morning Post », vous citez un cas d'apparition perçue simultanément par une dame et par son chien. Je pense que vous pouvez vous intéresser à une expérience semblable qui est arrivée à moi-même et à mon chien, il y a six ans. Je lisais, assise à côté du feu, dans mon salon, dont la porte était fermée. Mon chien Dan dormait sur le parquet. Tout à coup, j'ai été distraite dans ma lecture par mon chien, qui avait commencé à gronder sourdement. Je me suis penchée sur lui pour le calmer en le caressant, mais il a continué de plus belle. Alors j'ai regardé dans la même direction que l'animal, ce que je n'ai pu faire qu'en me retournant sur ma chaise, et à mon grand étonnement, j'ai vu une forme de femme habillée de gris, droite près de la porte. Je ne pouvais pas distinguer les traits de son visage, qui restait caché par une plante placée sur une table. J'ai d'abord pensé que ce fut ma sœur et je lui ai adressé la parole pour lui demander comment elle était rentrée de si bonne heure et comment elle avait pu entrer dans la chambre sans faire du bruit. Mais je n'ai pas tardé à me rappeler qu'étant seule, j'avais tiré le verrou de la porte de la maison. Alors je me suis levée d'un bond, effrayée, pendant que Dan se lançait en aboyant contre l'intruse qui disparut aussitôt, bien que la porte du salon fût restée fermée. Le chien montrait tous les symptômes de la colère et de la terreur. Les yeux luisaient, mais la tête était basse et le poil hérissé le long de la colonne vertébrale. Il paraissait

convaincu d'avoir vu une personne réelle, puisque, quand j'ai ouvert, il s'est lancé en aboyant furieusement et a descendu ainsi l'escalier pour le remonter ensuite, en cherchant toujours l'intruse, que, naturellement, nous ne sommes pas parvenus à trouver. J'étais seule à la maison et j'ai éprouvé un sentiment de soulagement quand, peu de temps après, on a sonné et que j'ai ouvert à ma sœur.

Je n'ai aucune théorie à proposer pour l'explication de ce fait ; il m'a d'ailleurs été impossible de relier la vision du fantôme avec des événements s'étant produits avant ou après. Mais je suis absolument sûre de ce que nous avons aperçu, moi et le chien, quoiqu'il n'y ait aucun autre témoin pour appuyer mon récit. Naturellement, j'ai raconté tout de suite l'événement à ma sœur.

(Signé : Mrs Emma-L. Darton.)

On peut trouver des détails complémentaires sur ce cas dans le volume cité plus haut du *Journal of the S.P.R.*

Mr Andrew Lang suppose que dans cette circonstance il s'agit probablement d'un cas de « télépathie précédant une arrivée ». C'est-à-dire que la sœur de Mrs Darton, se disposant à rentrer, avait songé intensivement à quelque chose concernant son milieu domestique, ce qui aurait déterminé la projection télépathique de son fantôme dans le milieu en question. Ces manifestations télépathiques ont réellement lieu, et la *Société anglaise de Recherches psychiques* en a recueilli un assez grand nombre. Toutefois, je crois peu vraisemblable qu'il en soit ainsi dans le cas que nous examinons, car il ne semble pas que le chien serait entré en fureur en présence d'une personne de la famille.

En éliminant cette hypothèse, il ne serait guère aisé de trouver la genèse du fantôme apparu collectivement à la dame et à son chien, à moins qu'on le considère comme étant un phénomène de hantise.

En tout cas, la solution du problème ne saurait nous intéresser pour le moment. Il nous suffit de noter que, dans cet exemple également, le chien a été le premier percipient.

J'omets treize autres cas analogues, pour lesquels je renvoie aux ouvrages et aux publications suivantes :

35° Cas. – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. V, page 307 (Auditif-collectif-hantise).

36° Cas. – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. V, page 308 (Auditif-collectif-hantise).

37° Cas. – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. V, page 453 (Visuel-auditif).

38° Cas. – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. X, page 327 (Visuel-collectif).

39° Cas. – Camille Flammarion : *L'inconnu* (Visuel-collectif).

40° Cas. – *Phantasms of the Living*, vol. II, page 149 (Visuel).

41° Cas. – *Phantasms of the Living*, vol. II, page 245 (Visuel).

42° Cas. – *Phantasms of the Living*, vol. II, page 458 (Visuel).

43° Cas. – *Phantasms of the Living*, vol. II, page 510 (Visuel).

44° Cas. – *Journal of the S.P.R.*, vol. IV, page 53 (Visuel-collectif avec antériorité de l'animal sur l'homme).

45° Cas. – *American Proceedings of the S.P.R.*, p 144 (Visuel-collectif).

46° Cas. – *American Proceedings of the S.P.R.*, p. 145 (Auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme).

47° Cas. – *American Proceedings of the S.P.R.*, page 146 (Visuel-auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme).

QUATRIEME CATEGORIE

Visions de fantômes humains, s'étant réalisées en dehors de toute coïncidence télépathique, et perçues collectivement par les hommes et les animaux

Les faits appartenants à cette catégorie sont relativement fréquents et ont une importance théorique, parce qu'ils revêtent souvent la valeur de cas d'identification spirite.

Je rapporterai d'abord deux épisodes de date plutôt ancienne, en les résumant.

48° Cas. – (Visuel.) – Dans son livre sur la voyante de Prevost, le Dr Justinus Kerner parle d'une apparition que la voyante avait aperçue fréquemment auprès d'elle pendant plus d'un an. Il observe à ce propos que, chaque fois que la voyante annonçait la présence de l'apparition, un chien lévrier appartenant à la famille se comportait de façon à laisser supposer qu'il la voyait aussi. Il allait aussitôt auprès de quelqu'une des personnes présentes, comme s'il avait voulu lui demander protection, en hurlant parfois lamentablement. Depuis le jour où il vit l'apparition pour la première fois, il ne voulut plus rester seul la nuit.

49° Cas. – (Visuel-auditif.) – Sous le titre : *Apparitions réelles de ma femme après sa mort* (Chemnitz, 1804), le Dr Woetzel publia un livre qui produisit beaucoup d'impression en son temps. Il raconte qu'un soir, quelques semaines après la mort de sa femme, comme il se trouvait dans sa chambre, il sentit soudain autour de lui un vent tourbillonnant, quoique les portes et les fenêtres fussent fermées. La lumière s'était éteinte, pendant qu'un battant de l'alcôve s'était ouvert. A la faible lumière qui régnait dans la chambre, Woetzel avait aperçu la forme de sa femme, qui lui avait dit d'une voix faible : *Charles, je suis immortelle, nous nous reverrons*. L'apparition se répéta une autre fois et, dans cette dernière circonstance, le chien du docteur Woetzel avait tourné autour de l'endroit où se trouvait l'apparition, en remuant joyeusement la queue.

Dans ce dernier cas, étant donné que, dans les deux faits que je viens de citer, les premiers à éprouver l'hallucination ont été respectivement la voyante et le Dr Woetzel, on peut soutenir raisonnablement l'hypothèse que les deux percipients avaient, ensuite, servi d'agents, en transmettant aux animaux une forme hallucinatoire ayant germé dans leur cerveau. En tout cas, cette hypothèse ne détruirait pas l'importance des faits en question, à notre point de vue, puisque cette solution du problème prouverait également de manière catégorique que des phénomènes de transmission télépathique entre l'homme et l'animal se produisent, ce qui constitue le but essentiel de cette classification.

Ceci dit, il importe de faire état que l'hypothèse dont nous nous occupons ne parvient à expliquer que les seuls cas dans lesquels la vision hallucinatoire a été perçue précédemment par l'homme, et dans les autres cas où l'antériorité appartient certainement aux animaux.

Je remarque enfin que l'hypothèse en question, bien que librement exploitée par de nombreux chercheurs dans le domaine des études métapsychiques, est loin d'être fondée. Au contraire, elle constitue une grossière erreur, puisque – sauf de rares exceptions confirmant la règle – on ne connaît guère d'exemple d'hallucinations collectives entre créatures humaines, qui tirent leur origine d'un influx contagieux de transmission télépathique de la pensée. Je sais bien que dans les traités de pathologie d'hallucination collective – surtout dans les foules, par « contagion mystique » - mais tout cela se réalise exclusivement par suggestion verbale et jamais par transmission télépathique de la pensée, ce qui équivaut à déclarer qu'un abîme existe entre les deux ordres de faits.

Par surcroît, il faut retenir que, même dans les expériences hypnotiques où existe entre l'hypnotiseur et le sujet un « rapport psychique » fermement établi, il est très rare que l'hypnotiseur parvienne à provoquer à distance, chez le sujet, des formes hallucinatoires à l'aide de la transmission télépathique de pensée, alors qu'il en obtient à volonté au moyen de la suggestion verbale.

L'importance théorique de ces observations n'échappera à personne et je me flatte que les futurs chercheurs oeuvrant dans le domaine des sciences métapsychiques en tiendront compte. Parmi les investigateurs modernes, il n'est guère que le professeur Charles Richet qui reconnaisse l'absurdité d'expliquer, par la transmission de pensée, les cas de visions ou perceptions surnormales d'ordre collectif ; ce qui doit être signalé à son honneur.

50° Cas. – (Visuel) – Le cas suivant a été communiqué à la *Society for P. R.*, par Alexandre Aksakof ; je l'extrai des *Proceedings* de la Société, vol. X, p. 328.

En 187..., Mme T... se trouvait, un jour, chez ses voisins de campagne, M. et Mme B..., à P..., leur propriété, gouvernement de Twer. La conversation s'engagea sur un événement tragique qui eut lieu dans la famille des T..., et qui finit par le suicide d'un des parents de Mme T... Tout à coup, elle le vit apparaître dans la chambre contiguë au salon où ils se trouvaient et dont la porte était ouverte. Au même moment, le chien de la maîtresse de la maison, qui était couché à ses pieds, se redressa et commença à aboyer furieusement dans la direction de la porte. M. et Mme B... ne virent rien car ils tournaient le dos à cette porte et Mme T... ne leur dit rien de ce qu'elle avait vu.

Confirmation de ce récit par une lettre du témoin, Mme B... écrite le 15 octobre 1891 :

C'était en 187..., à notre propriété. Nous étions trois : Mme T..., notre voisine, qui était venue nous voir, mon mari et moi. Nous nous trouvions dans le petit salon de notre maison de campagne, non loin d'une porte ouverte donnant sur ma chambre à coucher, éclairée par une grande fenêtre. Mme T... était assise sur une couchette, en face de cette porte. Moi, j'étais assise auprès d'elle sur un tabouret, de même en face de la porte. Mon mari se trouvait dans un coin, de façon qu'il ne voyait pas cette porte. A mes pieds était couché mon chien Beppo, la tête tournée vers la sortie. Nous parlions de l'événement qui venait d'avoir lieu dans la famille des T..., où la femme, entraînée par la passion abandonna ses enfants et son mari, et où celui-ci, dans son désespoir, se brûla la cervelle. Mon mari accusait la femme, Mme T... accusait le mari, qu'elle avait toujours beaucoup estimé. Pourtant, dans ce cas, elle ne l'excusait pas. Tout à coup, elle se tut et le chien, relevant la tête, se mit à hurler et voulut se précipiter vers la porte ouverte de la chambre à coucher. Tout son poil se hérissa. L'animal s'échappait de mes mains comme pour se jeter sur quelqu'un. J'avais grand-peine à le retenir. Mon mari voulait le battre et moi je le défendais. Ni moi, ni lui, nous ne vîmes rien, hors la colère de notre chien. Mme T... se taisait et quand l'animal se calma, elle proposa de passer dans la salle où se trouvait son mari. Bientôt M. et Mme T... partirent et ce n'est que plus tard, quand j'allai leur faire une visite à leur campagne, que Mme T... me dit qu'elle avait vu, au-devant de la porte de ma chambre à coucher, le fantôme de celui qu'elle accusait – vêtu de blanc, et avec une expression de désespoir dans ses mouvements, comme lui reprochant qu'elle fût aussi contre lui. « Votre Beppo a vu la même chose, me dit-elle. Il était furieux et voulait se jeter sur cette apparition ». J'ai constaté la fureur de Beppo, mais je n'ai pas vu l'apparition.

Signé : N.B.

Dans cet épisode encore, la mimique agressive du chien qui aboie furieusement et veut se lancer contre quelqu'un dans la direction de la porte, où Mme T... aperçoit, en même temps, l'apparition du défunt qu'elle avait accusé, tend à faire admettre que l'animal a pu voir l'apparition.

En effet, les chiens n'agissent ainsi que contre des intrus qu'ils ne connaissent pas.

Dans ce cas, la vision ayant été simultanée, on pourrait avancer la possible hypothèse d'une forme hallucinatoire qui serait née dans le cerveau de Mme T... et aurait été transmise télépathiquement au chien. Mais il me semble que les explications fournies antérieurement par moi sont suffisantes pour exclure cette hypothèse gratuite, ce qui équivaut à reconnaître l'aspect véridique du cas d'apparition d'un mort blâmé par Mme T...

51° Cas. – (Visuel-auditif-collectif.) – Je recueille le passage suivant dans un autre récit fort remarquable, de M. Alexandre Aksakoff, publié dans les *Proceedings of the S.P.R.*, vol. X, p. 387-391. J'ajouterai, pour la pleine compréhension de l'événement, que le cas rapporté ici se réfère à l'histoire des apparitions réitérées d'une jeune fille appelée Palladia, morte à quinze ans. Le relateur, M. Mamtchitch, en a été aussi le principal percipient :

En 1858, je demeurais chez mes parents, dans une campagne du gouvernement de Poltava. Une dame de notre connaissance était venue passer chez nous quelques jours avec ses deux filles. Quelque temps après leur arrivée, comme je me réveillais à l'aube, je vis Palladia (je dormais dans une aile séparée où j'étais tout seul). Elle se tenait devant moi, à cinq pas à peu près, et me regardait avec un sourire joyeux. S'étant rapprochée de moi, elle me dit deux mots : « J'ai été, j'ai vu », et tout en souriant, disparut. Ce que signifiaient ces paroles, je ne pus le comprendre. Dans ma chambre dormait avec moi mon setter. Dès que j'aperçus Palladia, mon chien hérissa le poil et avec un glapisement, sauta sur mon lit. Se pressant contre mon corps, il regardait dans la direction où je voyais Palladia. Le chien n'aboyait pas, tandis qu'ordinairement, il ne laissait entrer personne dans la chambre sans aboyer ou grogner. Et, toutes les fois que mon chien voyait Palladia, il se blottissait contre moi, comme y cherchent un refuge.

Quand Palladia disparut, je descendis dans la maison et ne dis rien à personne de cet incident. Le soir du même jour, la fille aînée de la dame qui se trouvait chez nous me raconta qu'une chose étrange lui était arrivée le matin : « M'étant réveillée de grand matin, me dit-elle, j'ai senti comme si quelqu'un se tenait au chevet de mon lit et j'entendis distinctement une voix me disant : « Ne me crains pas, je suis bonne et aimante. » Je tournai la tête, mais je n'aperçus rien. Ma mère et ma sœur dormaient tranquillement. Cela m'a fort étonné car jamais rien de pareil ne m'est arrivé. » Sur quoi, je répondis que bien des choses inexplicables nous arrivent. Seulement un an plus tard, alors que j'étais déjà son fiancé, je lui fis part de l'apparition et des paroles de Palladia le même jour. N'était-ce pas elle qui était venue la voir aussi ? Je dois ajouter que j'avais vu alors cette demoiselle pour la première fois et que je ne pensais pas de tout que j'allais l'épouser.

Mrs. Mamtchitch confirme ainsi ce récit :

5 mai 1891

Je me rappelle très bien que le 10 juillet 1885, lorsque nous étions en visite chez les parents de M. E. Mamtchitchi, je m'étais réveillé à l'aube du jour, car il avait été convenu, entre ma sœur et moi, que nous irions faire une promenade matinale. M'étant soulevée sur le lit, je vis maman et ma sœur dormaient, et en ce moment, je sentis comme si quelqu'un se tenait à mon chevet. M'étant tournée à demi – car je craignais de trop regarder – je ne vis personne. M'étant recouchée, j'entendis immédiatement derrière et au-dessus de ma tête une voix de femme me disant doucement, mais distinctement : « Ne me crains pas, je suis bonne et aimante », et encore toute une phrase que j'oubliais à l'instant même. Immédiatement après, je m'habillai et allai me promener. Il est étrange que ces paroles ne m'effrayèrent pas du tout.

Dans ce récit, la meilleure démonstration que le chien a eu la même vision que son maître est fournie par la terreur qu'il éprouva devant la manifestation. M. Mamtchitch dit que le chien avait bondi sur son lit, le poil hérissé sur le dos, en tremblant, en gémissant et s'était accroupi sur son corps, en regardant avec étonnement dans la direction où son maître voyait

« Palladia ». Il ajoute que l'animal avait l'habitude de gronder et d'aboyer contre qui que ce fût. Or, la terreur insolite éprouvée par le chien montre d'une façon incontestable que, non seulement il voyait le fantôme de « Palladia », mais qu'il comprenait instinctivement qu'il ne se trouvait pas devant une personne vivante. S'il en avait été autrement, il eût accueilli l'intruse en grondant et en menaçant.

A un autre point de vue, - qui n'est pas celui dont nous nous occupons dans cet ouvrage, je remarque que le récit d'où j'ai tiré l'épisode qu'on vient de lire constitue un excellent exemple d'identification spirite dans lequel le fantôme de « Palladia », laquelle avait été, de son vivant, liée au juge Mamtchitch par des rapports d'affection, fournit des preuves nombreuses et admirables au sujet de la présence spirituelle de cette personnalité.

51° Cas. – (Visuel, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Cet épisode fait partie de l'intéressante relation transmise par M. le professeur Alexander, de l'Université de Rio-de-Janeiro, à M. Myers et a trait au phénomène psychique dont l'auteur lui-même avait été témoin :

...Ensuite, une nuit qu'il faisait très noir, comme nous étions assis sous la véranda, l'abolement lent et monotone d'un chien, enchaîné dehors, attira notre attention. Nous le trouvâmes regardant en l'air quelque chose que M. Davis ni moi nous ne pûmes apercevoir. Les jeunes filles cependant déclarèrent qu'elles voyaient une forme spirituelle bien connue qui se tenait en face du chien, et l'abolement exprimait bien réellement un grand effarement. Plus tard, quand la famille habitait la maison d'en bas, la plus jeune des filles, presque encore un bébé à cette époque, appela l'attention de son père sur quelqu'un qui se tenait près de la porte : « Un homme ! Un homme ! » disait-elle, mais pour d'autres yeux que les siens, aucun homme n'était visible. Et enfin, avant qu'elle pût réussir à nous faire voir ce qui, à sa propre vue, était si évident, son expression devint celle d'un étonnement intense, et elle articula son « Tout parti ! » habituel, qui dans son langage enfantin, signifiait que quelque chose avait disparu.

Proceedings of the S.P.R., vol. VII, p. 183.

Dans ce cas, les aboiements de terreur émis par le chien montrent bien qu'il apercevait quelque chose d'anormal. La circonstance, théoriquement importante, que cela se produisît avant que les deux jeunes filles eussent aperçu le fantôme d'un de leurs familiers dans la direction vers laquelle l'animal grondait exclut définitivement l'hypothèse par laquelle on voudrait expliquer les manifestations dont il s'agit, c'est-à-dire un phénomène de transmission télépathique, aux animaux, de formes hallucinatoires créées par la mentalité des personnes présentes.

53° Cas – (Visuel, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Je l'extrais des *Proceedings of the S.P.R.*, vol. X page 327. Mr. H. E. S., qui ne désire pas qu'on publie son nom, écrit ce qui suit :

8 août 1892,

Vers l'année 1874, alors que je n'avais que dix-huit ans, je me trouvais dans la maison de mon père et, un matin d'été, je m'étais levé vers cinq heures afin d'allumer le feu et préparer le thé. Un gros chien de race bull-terrier, qui avait l'habitude de m'accompagner partout, se trouvait à côté de moi tandis que je m'occupais du feu. A un certain moment je l'entendis émettre un sourd grondement et je le vis regarder dans la direction de la porte. Je me tournai de ce côté et, à ma grande terreur, j'aperçus une figure humaine haute et ténébreuse dont les yeux flamboyants se dirigeaient vers moi. Je jetai un cri d'alarme et je tombai à la renverse sur le sol. Mon père et mes frères accoururent immédiatement, croyant que des voleurs avaient pénétré dans la maison. Je leur racontai ce que j'avais vu. Ils jugèrent que la vision n'avait eu d'autre source que mon imagination troublée à la suite

d'une maladie récente. Mais pourquoi alors le chien aurait-il perçu quelque chose, lui aussi ? Le chien en question voyait parfois des choses qui étaient invisibles pour moi. Il se lançait contre elles en faisant le geste de mordre en l'air. Il me regardait ensuite d'une certaine façon comme s'il voulait me dire : « N'as-tu donc pas vu ? »

Dans ce cas, comme dans celui qui précède, le rapporteur-percipient, qui à ce moment-là était occupé à allumer le feu – opération peu propre à favoriser des hallucinations – s'était retourné et avait vu le fantôme parce que son chien s'était mis à gronder d'une manière menaçante. Il est donc difficile de douter qu'il y eût une apparition objective dans ce point de la chambre vers lequel l'animal grondait. D'autre part, le fait que l'animal a été le premier à la signaler et qu'il l'a accueillie comme les chiens ont l'habitude d'accueillir les personnes intruses, mettent hors de conteste que l'animal avait aperçu le même fantôme humain, perçu un instant après par le maître.

54° Cas – (Visuel-collectif.) – Extrait de *Phantasms of Living*, vol. II, p. 197.

Le cas que je viens relater et celui qui le suivra ont trait à des localités hantées. Ils appartiendraient, en conséquence, à la VI^e catégorie de cette classification. Néanmoins, étant donné que dans les localités en question il ne se produisait d'autres phénomènes psychiques que l'apparition d'une figure humaine, il m'a semblé opportun de leur assigner la présente catégorie.

2 mars 1884,

En 1875, ma sœur et moi, nous étions alors âgées de treize ans, nous revenions de chez nous en voiture, un jour d'été, vers quatre heures de l'après-midi, lorsque tout à coup, nous vîmes flotter, au-dessus d'une haie, une forme de femme qui glissait sans bruit en travers de la route. Cette forme était blanche, en position oblique et à quelque dix pieds du sol.

Le cheval s'était soudainement arrêté et tremblait tellement de frayeur que nous n'avions plus aucune action sur lui. Je m'exclamai, en m'adressant à ma sœur : « Voyez-vous cela ? » Elle me répondit qu'elle le voyait et adressa ma même question au fils Caffrey qui était dans la voiture.

Cette forme franchit la haie, traversa la route et passa par-dessus un champ, puis nous la perdîmes entièrement de vue au delà d'une plantation. Je crois que nous l'observâmes pendant deux minutes. Elle ne toucha jamais le sol, mais flotta toujours à une faible distance de terre.

En arrivant à la maison, nous racontâmes à notre mère ce que nous avions vu. Nous avions la certitude que ce n'était ni une erreur, ni une illusion de nos sens, ni un hibou, ni rien de cette nature.

Je n'ai jamais rien vu de semblable, je n'ai eu aucune autre vision soit avant, soit depuis. Nous étions tous trois en bonne santé, il faisait beau temps et personne ne nous avait suggéré l'idée d'une apparition avant le passage de celle-là.

Plus tard, nous apprîmes que l'on supposait que cette route était hantée, plusieurs habitants de la contrée y avaient vu une apparition.

Violet et Sidney Montgomery.

Ici, l'apparition a été vue par trois personnes simultanément et par un cheval qui s'était arrêté tout à coup, tremblant et effrayé, au point de devenir insensible à l'action du cocher. Je ne pense pas qu'il faille encore insister sur le fait qu'en des circonstances analogues à celles que j'ai successivement exposées, il serait absurde d'avancer à nouveau des doutes sur la supposition que les animaux aperçoivent réellement les mêmes visions qui sont perçues par les hommes. Je n'ignore pas qu'à un point de vue rigoureusement scientifique, nous n'avons pas, en de pareilles circonstances, la « preuve absolue » nécessaire pour appuyer l'hypothèse en question. Je ne l'ignore nullement. Mais je ferai remarquer que cette objection n'a pas non

plus une valeur absolue, et, qu'au contraire, elle se transforme en sophisme, en face de l'accumulation imposante de « preuves relatives ».

Je rappelle que le fantôme aperçu avait été vu déjà par plusieurs personnes dans la même localité alors que les trois personnes qui se trouvaient dans la voiture l'ignoraient, ce qui exclue entièrement l'hypothèse de l'« attention expectante ». Il ne reste donc plus qu'à reconnaître la nature, d'une certaine manière objective, du fantôme, qui appartient à la classe des hantises.

55° Cas. – (Visuel, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Je le trouve dans les *Phantasms of the Living* (vol. II, p. 197). Le nom de la dame qui raconte ce fait n'est pas donné, mais il est connu des membres du Conseil de Direction de la *Society for P.R.* – Miss K... écrit :

C'était un soir d'hiver de l'année 18.., je me trouvais dans ma chambre, assise au coin du feu, entièrement absorbée à caresser ma petite chatte favorite. Elle se tenait blottie sur mes genoux, dans une attitude presque rêveuse, les yeux à demi fermés, comme assoupie.

Quoiqu'il n'y eût pas de lumière dans la chambre, les reflets du feu éclairaient parfaitement tous les objets. La pièce où nous trouvions avait deux portes, dont l'une donnait dans un appartement provisoirement fermé. L'autre, placée vis-à-vis de la première, ouvrait sur le couloir.

Ma mère m'avait quittée depuis quelques minutes et le fauteuil confortable et antique, avec un dossier très haut, qu'elle occupait, restait vide à l'autre coin de la cheminée. Ma petite chatte, la tête appuyée sur mon bras, semblait de plus en plus somnolente et je pensais à aller me coucher. Tout à coup, je m'aperçus que quelque chose d'inattendu avait troublé la tranquillité de ma favorite. Elle venait de cesser brusquement son ronron et donnait des signes évidents d'une inquiétude croissante. Je m'étais courbée sur elle en m'efforçant de la calmer par mes caresses, quand tout à coup elle se leva sur ses quatre pattes et commença à souffler fortement, en faisant le gros dos et la queue grosse, dans une attitude de défi et de terreur.

Cette manière d'agir me fit lever la tête à mon tour et j'aperçus avec frayeur une figure petite, laide, ridée, de vieille mégère, qui occupait le fauteuil de ma mère. Elle tenait les mains sur les genoux et inclinait le corps de façon à porter sa tête auprès de la mienne. Les yeux pénétrants, luisants, mauvais, me fixaient, immobiles. Il me semblait que c'était le diable qui me regardait par ses yeux. Ses vêtements et l'ensemble de son aspect semblaient ceux d'une femme de la bourgeoisie française, mais je ne me souciais pas de cela, car ses yeux aux prunelles si étrangement dilatées et d'une expression si méchante absorbaient toute la force de mes poumons, mais ces yeux maléfiques me fascinaient et me coupaient la respiration. Je ne pouvais pas en détourner le regard et encore moins me lever.

En attendant, je tâchais de maintenir fortement la chatte, mais celle-ci paraissait ne vouloir pas rester dans cet horrible voisinage. Après quelques efforts désespérés, elle parvint à se libérer, et en sautant sur les chaises, les tables, tout ce qu'elle trouvait devant elle, elle s'élança à plusieurs reprises et avec une violence extrême contre les châssis supérieurs de la porte qui donnait dans l'appartement fermé. Ensuite, en se tournant vers l'autre porte, elle recommença à se ruer contre elle avec une rage redoublée. Ma terreur s'était ainsi augmentée : tantôt je regardais cette mégère dont les yeux maléfiques continuaient à se fixer sur moi, tantôt je suivais des yeux ma chatte, qui devenait de plus en plus frénétique. A la fin, l'idée épouvantable que l'animal était peut-être devenu enragé eut pour effet de me rendre le souffle et je commençai à crier de toutes mes forces.

Maman accourut en tout hâte. Aussitôt qu'elle eût ouvert la porte, la chatte sauta littéralement sur sa tête, et pendant une bonne demi-heure, elle continua à courir, du haut en

bas de l'escalier, comme si quelqu'un la poursuivait. Je me tournai pour montrer à ma mère la cause de mon épouvante. Tout avait disparu.

En de pareilles circonstances, il est bien difficile d'apprécier la durée du temps ; toutefois, j'estime que l'apparition a persisté pendant quatre à cinq minutes.

On apprend ensuite que cette maison avait jadis appartenu à une femme qui s'était pendue dans cette chambre même.

Signé: Miss K.

Le général K., frère de la percipiente, confirme le récit ci-dessus. Pour d'autres renseignements à ce sujet, je renvoie au *Journal of the S.P.R.*, vol. III, p. 268-271.

Ce cas est incontestablement remarquable, soit en lui-même, puisqu'il s'agit d'un phénomène de hantise et est en rapport avec le suicide d'une vieille dame qui s'était produit dans cette même chambre, soit à cause du paroxysme de terreur vraiment exceptionnel dans lequel était entrée la malheureuse chatte à la vue du fantôme répugnant qui avait surgi tout à coup devant elle. Je dis « fantôme » sans plus, ne sachant vraiment pas quelle autre chose on pourrait imaginer pour expliquer la frayeur extraordinaire qui avait envahi la chatte ; frayeur qui ne se calma même pas après la disparition de la cause qui l'avait provoqué.

On peut ajouter que dans ce cas aussi, la percipiente ignorait le drame qui avait eu lieu dans cette chambre, ce qui fait que, même si la chatte n'avait pas été la première percipiente, mlle K. n'aurait pas pu s'auto-suggestionner dans les sens de provoquer en elle-même une hallucination du fantôme.

56° Cas – (Visuel-collectif) – Je l'extrais des *Annales des Sciences Psychiques*, 1907, pages 67 et 72, et 1911, page 161. Il se rapporte aux fameuses expériences classiques du professeur Ochorowocz, avec le médium Mlle Stanislaw Tomczyk. Dans son compte rendu du 16 janvier 1909, il raconte :

... A la plupart des séances précédentes, prirent part, en qualité de témoins sans voix consultative, mes deux chiens, un grand terre-neuve et un petit épagneul de race bâtarde. Etant bien élevés, ils ne me gênaient de rien et se couchaient tranquillement par terre près d'un fauteuil, éloigné de cinq mètres du divan où se faisaient la plupart des expériences.

Au moment où la somnambule déclara que la petite Stasia venait de s'asseoir sur ce fauteuil, l'épagneul couché en face, se mit à grogner.

Je me retourne et je vois le chien fixant de son regard le fauteuil. Le terre-neuve dormait et n'y faisait pas attention. Il ne pouvait pas, du reste, voir le fauteuil. Mais l'épagneul répéta son grognement trois fois, en soulevant seulement la tête et sans bouger. Il ne se calme que lorsque la somnambule déclara que la petite n'y était plus.

Un peu plus loin, dans le compte rendu de la séance du 19 janvier 1909 (page 72), le Dr Ochorowicz relate cet autre incident, dont une chatte est la protagoniste :

Les commencements de la matérialisation du double paraissent se confirmer par l'attitude d'une chatte blanche qui se trouvait dans la salle à manger. Elle fixe avec un effroi visible l'endroit, sous la table, où devait se trouver la petite Stasia. A plusieurs reprises, elle tourne son regard de ce côté, puis se sauve effrayée et s'oublie dans un coin, ce qu'elle ne fait jamais.

Dans le compte rendu du 17 octobre 1911 *Annales*, 1911, p. 161, on rencontre un troisième incident du même genre, dont le protagoniste est une chienne du Saint-Bernard. Voici ce que dit le Dr Ochorowicz :

Je suis assise près de ma table de travail, Mlle Tomczyk est en face de moi et nous causons. Tout à coup, ma jeune chienne, de la race de Saint-Bernard, qui était couchée sous la table à mes pieds, se lève et commence à grogner, en regardant un coin de canapé qui se trouve derrière moi. Elle s'avance lentement comme effrayée et se met à aboyer, tout en fixant le même point, où il n'y a rien.

Mlle Tomczyk eut à ce moment un frisson, qu'elle attribua à l'attitude incompréhensible de la chienne.

- Elle voit peut-être quelque chose ? ...

- C'est sans doute la petite Stasia – dis-je en plaisantant – qui est venue nous rejoindre... Prenons le petit guéridon.

Mlle Tomczik applique sa main gauche, et nous attendons... Le guéridon s'approche de moi comme pour me saluer avec joie.

- C'est bien toi, petite Stasia.

- Oui, répond la table...

Alors je décide de faire une première séance le surlendemain... La « petite Stasia » se manifeste, mais elle est si faiblement matérialisée que la somnambule la perçoit à peine, alors que la chienne ne la voit pas du tout...

Les épisodes que nous venons de rapporter et dans lesquels les animaux ayant vu le fantôme de la « petite Stasia » sont trois, lorsque le médium lui-même, à l'état normal ne parvint à le voir et n'y put parvenir qu'en des conditions somnambuliques, porterait à montrer que les animaux supérieurs, non seulement partagent bien avec l'homme la possession de facultés supranormales subconscientes, mais encore sont à même de les exercer presque normalement. Sans nier cette possibilité, il faut cependant remarquer ceci : dans le cas de manifestations télépathiques, il s'agit effectivement de l'exercice d'une faculté supranormale subconsciente, puisque toute manifestation télépathique est déterminée par un message psychique transmis par le Moi intégral ou spirituel, de l'agent et saisi par le Moi intégral, ou spirituel du percipient, qui le passa à son Moi conscient, ou incarné, en forme de projection hallucinatoire-véridique, seule forme accessible à une personnalité de cette nature. Mais dans le cas des expériences que nous venons de citer, on pourrait encore expliquer les faits sans sortir de l'exercice de la vision terrestre, puisque, dans ces cas, le fantôme de la « petite Stasia » parvenait à se matérialiser d'une manière plus ou moins vague, à tel point qu'on est parvenu à le photographier. Pour expliquer ces faits, il suffirait donc de supposer que les pupilles de ces animaux soient sensibles aux rayons ultra-violets, comme une plaque photographique, et que, par conséquent, ils parviennent à apercevoir de leurs yeux corporels ce qui demeure invisible pour les yeux humains.

57° Cas. – (Visuel-collectif, avec différence de perceptions.) – Il figure dans les *Annales des Sciences Psychiques*, 1911, page 55.

M. M.-G. Llewellyn, un écrivain anglais connu, commence par prévenir les lecteurs qu'il n'est pas spirite et qu'il ne sait rien du spiritisme. Il n'a jamais assisté à des séances médiumniques, il n'a jamais lu des livres ou des revues traitant de ces questions, jusqu'à ces derniers temps. Seulement, on lui a assuré, de différents côtés, qu'il est un « sensitif ». Après ces prémisses, il poursuit :

Une nuit, que je n'oublierai jamais, j'étais dans mon état ordinaire de santé, très tranquille. J'avais couché depuis peu et je me trouvais dans ce doux état d'esprit qui constitue le demi-sommeil. La chambre restait plongée dans la plus complète obscurité, puisque j'avais éteint la lumière électrique et tiré en outre les rideaux amples et épais qui couvraient les deux grandes fenêtres. Mon petit chat, qui dormait toujours sur mon lit, s'y trouvait comme d'habitude, et reposait paisiblement.

Pendant que je me tenais ainsi, les yeux à demi clos, j'aperçus, apparaissant soudain, en haut de la paroi, à droite (le côté où j'étais tourné), un long trait de lumière, d'un bleu clair et charmant. Il se mouvait dans la direction de la fenêtre de droite, et je le regardais d'un œil fasciné.

« Que c'est étrange ! – pensai-je. Je n'ai jamais vu le clair de la lune entre de cette façon quand ces rideaux sont fermés et puis, c'est un bleu qui n'est pas celui du clair de lune

– il se meut d'une façon bizarre !... Qu'est-ce que cela peut bien être ?... Mais, naturellement, ce doit être un clair de lune, et peut-être y a-t-il des nuages qui passent sur la lune. »

La lumière, d'un bleu que je n'avais jamais observé auparavant et que je n'ai revu depuis, continuait à errer dans la chambre, toujours du même côté, près du plafond et je regardais stupidement le haut de la porte, sur laquelle pendait une lourde portière rouge, comme si la lumière avait pu traverser une muraille !

Enfin je sautai du lit, j'ouvris les rideaux et les volets et je regardai par la fenêtre. Mon regard étonné ne rencontra qu'une obscurité impénétrable. Pas de lune, pas une étoile, pas la moindre clarté ! Je ne pouvais voir ni la route, ni la rangée d'arbres qui s'y trouvait - rien. Les lanternes des rues sont éteintes de bonne heure dans la localité que j'habite, et les ténèbres étaient absolues.

« Pouvait-ce être quelqu'un avec une lanterne ou un projecteur ? » ne demandai-je, encore étonné, en revenant à mon lit. Je n'étais pas de tout apeuré et l'idée ne m'était pas venue qu'il pût y avoir en tout cela quelque chose de surnaturel.

Pendant que je me torturais ainsi la cervelle, le chat sauta tout à coup en bas du lit, le poil tout hérissé, les yeux étincelants, et, d'un bond, il fut à la porte, où il commença à griffer rageusement la portière, tout en émettant les cris les plus épouvantables que j'entendisse jamais chez un animal. J'étais bien un peu effrayé. Toutefois, même alors, je ne songeai à rien de surnaturel, je pensai seulement que le chat était devenu fou tout à coup. Ce nouvel événement m'avait fait complètement oublier la lumière bleu.

Je souffrais tellement en voyant la terreur de la pauvre bête que je la pris dans mes bras et je tâchai de la calmer. Tout tremblant, le petit chat se serrait contre moi en cachant sa tête et il semblait être en proie à la terreur la plus intense. Je le caressai et le cajolai et il se calma un peu, petit à petit ; mais à mon grand étonnement, il se tenait d'un côté du lit, en regardant avec terreur, les yeux flamboyants, le poil de nouveau hérissé. Je ne voyais rien, pourtant je suis absolument convaincu que le chat apercevait quelque chose, rien ne pourrait ébranler ma conviction.

Se sentant en sûreté dans mes bras, maintenant que le choc de l'horrible spectacle – quel qu'il fût – était passé, le pauvre Fluff allongeait le cou et regardait en bas vers le tapis, en suivant les mouvements de l'ennemi, comme si celui-ci, invisible pour moi, allait et venait le long du lit, en tournant devant la toilette. La « chose », quelle qu'elle fût, était sur le parquet et ne faisait aucune tentative pour monter sur le lit. Si « cela » s'était approché de nous, je suis sûr que Fluff serait mort de peur sur le coup. Je regardai à mon tour dans la direction du regard du chat, mais je ne voyais rien que le tapis !

Sans doute, je ne dois pas oublier que j'ai vu la lumière bleue, alors que le chat dormait. On pourrait supposer que ma peur de la lumière a été communiquée au chat ; mais alors que je n'avais aucune peur ; je trouvai même qu'il s'agissait d'une chose naturelle... En tout cas, ce que mon chat a vu devait être un objet bien horrible, car Fluff est le plus tranquille, le plus gentil petit animal que j'aie jamais connu. Pendant assez longtemps, nous crûmes même qu'il était muet, puisqu'on n'entendait jamais sa voix.

Au sujet de cette intéressante relation, je m'empresse d'abord de faire observer que la terreur extraordinaire manifestée par le chat ne doit pas nécessairement nous porter à croire qu'il ait vu quelque chose d'horrible. De nombreux exemples attestent que les animaux sont saisis d'une frayeur irrésistible en présence de tout fantôme, même absolument angélique. Ce qui détermine leur terreur est l'intuition instinctive qu'ils se trouvent en face d'un phénomène supranormal.

Quant à l'autre phénomène de la luminosité errante que M. Llewellyn avait précédemment observée, elle sert à appuyer la genèse supranormale de la manifestation perçue par l'animal. Elle démontre en effet, qu'au cours de cette nuit et dans ce lieu, se

produisaient réellement des manifestations supranormales dont un chat et sont maître ont été les spectateurs, de manière différente. Nous avons dit que cette différence de perceptions, très fréquente dans idiosyncrasies spéciales des percipients, en vertu desquelles une même manifestation supranormale peut ne pas affecter sous la forme visuelle la mentalité d'une personne, mais lui être partiellement transmissible sous une forme auditive, tactile, olfactive, émotionnelle. Ce ne sont là, en effet, que des modes différents sous lesquels peut se transformer, indifféremment, la même impulsion télépathico-spirite, qui, pour passer de la subconscience à la conscience, ne peut que suivre la « voie de moindre résistance » tracée par les idiosyncrasies sensorielles propres à chacun des percipients.

Toute cela se rapporte aux manifestations supranormales perçues collectivement par l'entremise de sens différents. Mais le même phénomène peut se produire pour les manifestations supranormales perçues collectivement par l'entremise d'un même sens, comme il est arrivé dans le cas rapporté par M. Llewellyn. Et ces différences dans la forme de la perception d'un phénomène sont assez fréquentes dans les manifestations métapsychiques. Je me rappelle qu'au cours des séances avec William Stainton Moses, il arrivait fréquemment qu'à l'endroit où le médium apercevait une entité spirituelle, les témoins voyaient une colonne lumineuse et parfois une simple bande lumineuse errant sur la paroi, assez souvent colorée en bleu, comme dans l'exemple que nous venons de citer. Celui-ci peut donc parfaitement être expliqué de la même façon, en supposant que l'animal ait aperçu un fantôme là où son maître n'apercevait qu'une bande errante bleuâtre.

58° Cas. – (Visuel-collectif.) – Ce cas fut publié par les mêmes *Annales des Sciences Psychiques* 1907, p. 423. Il fait partie intégrante de l'histoire mystérieuse de « Noula », rapportée par le colonel de Rochas. Il s'agit d'une jeune dame ruse de haute lignée, descendant des princes de Radziwill, qui apercevait constamment à côté d'elle un fantôme féminin, qu'elle appelait « Noula » et dont la réalité objective a été prouvée par le fait qu'il fut photographié à plusieurs reprises. La première fois que « Noula » apparut, elle fut aperçue, tout d'abord, par le cheval de la dame à qui l'on doit le récit de cet épisode :

...J'ai toujours vécu avec ce double personnage que j'appelle Noula ! Lorsque j'étais enfant je ne le voyais pas, mais toujours, dans mes jeux, il y avait pour moi l'impression que je n'étais pas seule. On m'entendait toujours répondre à des questions qui semblaient, aux autres, forgées par mon imagination. A qui répondais-je ? Je ne sais et je n'ai nullement le souvenir des faits dont je vous parle. Mon père, lorsqu'on me soumit aux médecins, se rappela parfaitement le fait. Ce que je puis vous affirmer, c'est que je ne prenais aucun plaisir à jouer avec les autres enfants, me suffisant parfaitement seule. Du reste, seule, je ne l'étais pas.

Je vis Noula lorsque je sortais de l'enfance, et bientôt jeune fille. Sa première apparition eut lieu un certain jour que j'étais à cheval avec mon père, qui m'accompagnait toujours. Elle me sembla si étonnante qu'au début je crus à une hallucination.

Ordinairement, je montais un cheval habitué à moi et dressé pour la selle. Ce jour-là, j'eus la fantaisie de monter un cheval étalon n'ayant jamais été monté encore. Tout d'abord je pus le maîtriser, puis, un caprice le prenant, il partit avec rapidité. Que se passa-t-il ? Je ne sais, mais, soudainement, il redevint doux et, devant mes yeux, j'aperçus Noula ! Noula, très distinctement ! Je crus un instant qu'une personne, me voyant en danger, avait arrêté mon cheval et je voulus la remercier. Mon père me rejoignit alors et commençait à me gronder doucement sur ma fantaisie, lorsque, me regardant, il me vit si changée qu'il eut une sensation étrange, que je ressens quelquefois encore : c'est la sensation d'un vide immense, comme si je me sentais dans l'air. Il avait beau me rappeler, je ne répondais pas. Il put me prendre dans ses bras, me descendre, j'avais toujours ce regard fixe et ces yeux dilatés qui l'effrayaient tant. Cela dura peut-être une minute, et cependant ce fut très long. Lorsque je

sortis d'un tel état, mon premier mot fut : « Tu l'as vue, dis ? » Mon père ne comprenait pas et ses yeux me regardaient avec tant d'inquiétude que je devinai tout de suite sa pensée. Je lui racontais alors ce qui s'était produit et, avec sa logique de mathématicien, il conclut que la frayeur m'avait causé une hallucination. Mais je sentais, moi, que non ! Seulement, je voulais le rassure ; il avait si peur pour moi !

Nous rentrâmes alors sans nouvel accident. Je faisais tous mes efforts pour paraître gaie et cependant j'avais peur ! En entrant, mon père me conduisit à ma chambre, car il voyait bien que j'étais souffrante. Il s'éloigna un instant pour me laisser à ma toilette. Et là quand je fus seule, elle revint ! Mes cris rappelèrent mon père qui fit venir notre docteur, car lui ne voyait rien. Et quand il arriva, ce bon docteur me procura un peu de calme en m'administrant quinze gouttes d'opium, qui eurent pour résultat de me faire sommeiller.

Voici, monsieur, la première visite de Noula... Et depuis ce temps Noula devint de plus en plus distincte pour moi, surtout depuis que je m'affaiblis, car la tristesse de ma vie influe fâcheusement sur mon état de santé. Je suis très anémiée et frêle. Noula, elle, est fort et bien portante.

J'interromps ici l'intéressant récit d'où j'ai prélevé l'incident qu'on vient de lire ; ce qui s'ensuit ne rentre pas, à vrai dire, dans le cadre du sujet dont nous nous occupons. J'ajouterai seulement que la dame dont il s'agit, dans l'espoir que le colonel de Rochas pût la délivrer de ce fantôme obsédant, partit pour la France : malheureusement, en arrivant à Varsovie, elle tomba malade et mourut.

De l'ensemble de l'incident exposé, il résulte que le cheval avait perçu le fantôme de « Noula » avant la jeune fille et que l'apparition du fantôme avait exercé immédiatement une influence tranquillisante sur l'animal. Or, comme cet effet est diamétralement opposé à ce que détermine d'ordinaire la vision d'un fantôme sur les animaux, il faut donc en déduire que le fait s'est produit conformément à la volonté du fantôme lui-même, qui s'était évidemment proposé de sauver d'un grave danger la jeune fille avec laquelle il était en rapport.

Mais comment expliquer la présence et la persistance de ce fantôme mystérieux ? M. de Rochas hésite entre l'hypothèse d'un phénomène de « dédoublement de la percipiente » et celle d'un cas de « vampirisme ». En faveur de la première hypothèse, on peut citer l'observation de la narratrice, qu'au moment où « Noula » lui était apparue, elle avait éprouvé une étrange sensation de vide immense, simultanée au sentiment de planer en l'air – observation qui donnerait effectivement à supposer un phénomène de « dédoublement ». Toutefois, dans ce cas, la percipiente aurait dû voir l'image spectrale d'elle-même et pas celle d'une autre personne, physiquement très différente d'elle, puisque la percipiente était blonde, grêle, pâle, alors que « Noula » apparaissait brune, forte et saine. En tenant compte de ce détail, la sensation de vide perçue par la percipiente devrait s'expliquer en l'attribuant au fait d'une soustraction de force vitale de son organisme, par l'entité qui se manifestait.

Quant à l'hypothèse d'un cas de « vampirisme », exercé par « Noula » sur la percipiente, M. de Rochas l'examine en tenant compte surtout du dépérissement progressif de la santé de ladite dame, dépérissement que l'on pouvait raisonnablement attribuer à une soustraction persistante de force vitale exercée par le fantôme de « Noula ». Cette dernière devrait alors être envisagée comme une entité spirituelle basse, encore désireuse de vivre, qui, ayant trouvé, dans la constitution organico-fonctionnelle de la dame un sujet à qui soutirer de la force vitale, s'en serait saisie afin de se procurer la joie de se sentir encore liée au milieu terrestre, en revivant son existence par reflet. On connaît quelques exemples scientifiquement étudiés qui suggèrent cette hypothèse, mais il ne s'agit, pour le moment, que de cas très rares et qui sont susceptibles d'être expliqués autrement. Ils ne constituent pas une « hypothèse de travail » quelconque et encore moins une théorie nette et bien définie du genre de celle que les occultistes ont bâtie sur le « vampirisme ». Il vaut donc mieux suspendre tout jugement à ce sujet, en abandonnant la solution du problème à ceux qui viendront après nous.

Pour neuf autre cas appartenant à cette catégorie, je renvoie aux ouvrages et publications suivantes :

59° Cas. – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. V, p. 470. - (Visuel-auditif-collectif.)

60° Cas – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. VI, p. 247-248. – (Visuel-collectif.)

61° Cas – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. X, p. 329-330. – (Visuel-collectif.)

62° Cas – *Light*, 1903, p. 141 – (Auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.)

63° Cas – *Journal of the S.P.R.*, vol III, p. 241-245-246-248-249-250-252-325-326-327. – (Visuel-auditif-téléknésique-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme, Hantise.)

64° Cas – *Journal of the S.P.R.*, vol. IV, p. 139. – (Visuel-collectif.)

65° Cas – *Journal of the S.P.R.*, vol. IV, p. 215. – (Visuel-collectif.)

66° Cas – *Journal of the S.P.R.*, vol. VIII, p. 309. – (Visuel-collectif.)

67° Cas – *Journal of the S.P.R.*, vol. IX, p. 245. – (Visuel-collectif-successif.)

CINQUIEME CATEGORIE

Animaux et prémonitions de mort

Cette catégorie se subdivise en trois sous-groupes distincts, dont le troisième seulement revêt une importance spéciale relativement au sujet que nous traitons.

Le premier sous-groupe se rapporte aux cas de manifestations prémonitoires perçues collectivement par les animaux et par l'homme, circonstance intéressante, mais qui, notre point de vue, ne diffère en rien des autres circonstances déjà examinées dans les catégories précédentes.

Le deuxième sous-groupe est composé des cas dans lesquels le événements prémonitoires se répètent traditionnellement dans une même famille, en prenant généralement une forme symbolique, c'est-à-dire que l'imminence d'un événement de mort est annoncée par l'apparition – par exemple d'une Dame Blanche, comme dans la famille des Hohenzollern, ou par le tic-tac caractéristique qu'on a nommé « horloge de la mort », ou par le retentissement d'un coup de fusil, ou par des cris plaintifs, ou, enfin, par l'apparition d'un fantôme animal, toujours le même pour une famille donnée. Comme on peut le voir, ce deuxième sous-groupe, dans lequel le fantôme n'est qu'un symbole, ne présente rien de commun avec les manifestations dont nous nous occupons dans cet ouvrage, hormis la simple apparence.

Enfin, le troisième sous-groupe est constitué par des faits importants à notre point de vue puisqu'ils se rapportent aux facultés prémonitoires de la « psyché » animale. Ils consistent dans le fait que les animaux domestiques manifestent parfois la faculté de prévoir, à courte échéance, le trépas d'une personne de leur entourage, en l'annonçant par des gémissements et hurlements caractéristiques. Cette faculté de plusieurs espèces d'animaux est fort connue. Les « hurlements à la mort » des chiens font partie des traditions de tous les peuples. Il s'agirait donc d'une faculté analogue à la faculté « prémonitoire » de l'homme, bien que circonscrite en des limites plus modestes.

Dans ces conditions, je me bornerai à rapporter un seul exemple appartenant au premier sous-groupe et deux autres, très courts, appartenant au second, en me limitant à développer d'une manière adéquate le sujet du troisième sous-groupe.

Premier Sous-Groupe

Manifestations prémonitoires de mort perçues collectivement par des hommes et des animaux

68° Cas. – (Auditif-collectif) – Ce cas a été publié par Mrs. Sidgwick dans son ouvrage sur les prémonitions *Proceedings of the S.P.R.* ; vol. V, p. 307-308 et recueilli et étudié par Myers en avril 1888.

Mrs. Cowpland-Trelaor raconte :

Durant une nuit du mois de juin 1863, dans notre résidence du vicariat de Weeford, Staffordshire, ma sœur et moi fûmes réveillées tout à coup par un hurlement plaintif. Nous visitâmes tous les recoins de la maison, qui s'élevait isolée au milieu de la campagne, sans rien découvrir. Dans cette première circonstance, ni notre mère, ni les serviteurs ne furent éveillés par ce hurlement. Par contre, nous trouvâmes notre chien sauvage « bulldog », le museau enfoui dans un monceau de fagots et tremblant de peur.

Le 27 du même mois de juin, notre mère mourait.

Le second cas que nous rapporterons fut de beaucoup le plus impressionnant, et se produisit dans le même vicariat, en août 1879. Depuis quelques temps notre père était malade, mais ses conditions de santé demeuraient stationnaires et le dimanche du 31 août, il officia encore à l'église, bien que devant mourir neuf jours après. La famille était, à cette époque, composée de notre père, de ma sœur et de moi, de notre frère, de deux serviteurs et d'une femme de chambre. Nous couchions tous dans des chambres séparées, distribuées en différentes parties de la maison, qui, pour un presbytère, était très vaste.

C'était une nuit calme et sereine des derniers jours d'août. Aucune voie ferrée n'existait aux alentours. Il n'y avait pas de maisons au voisinage, ni de rues pouvant être parcourues par des passants attardés. Le silence était absolu et la famille restait plongée dans le sommeil, quand, entre minuit et minuit un quart, nous fûmes tous réveillés, sauf notre père, par de subits hurlements, désespérés et terribles, possédant une tonalité différente de celle de toute voix humaine et analogue à celle précédemment entendue à la mort de notre mère, mais infiniment plus intense. Les cris venaient du corridor conduisant à la chambre de notre père. Ma sœur et moi descendîmes du lit, personne n'aurait dormi dans ce tumulte. Nous allumâmes une bougie, nous rendîmes dans le couloir sans penser même à nous vêtir. Là, nous rencontrâmes mon frère et les trois domestiques, tous terrifiés comme nous. Bien que la nuit fût très calme, ces hurlements désespérés étaient accompagnés de coups de vent, qui semblaient les propager au loin et l'on eût dit qu'ils sortaient du plafond. Ils persistèrent durant plus d'une minute, pour s'évanouir ensuite à travers une fenêtre.

Une étrange circonstance se rattache à cet événement : nos trois chiens, qui dormaient avec ma sœur et moi, avaient couru tout de suite se tapir dans les coins, leurs poils hérissés sur le dos. Le « bulldog » s'était caché sous le lit et, comme je ne parvenais pas à l'en faire sortir en l'appelant, je dus le traîner de force, constatant qu'il était agité par un tremblement convulsif.

Nous courûmes dans la chambre de notre père, où nous pûmes voir qu'il dormait tranquillement. Le lendemain, avec les précautions requises, nous fîmes allusion en sa présence à l'événement de la nuit, et cela nous permit de constater qu'il n'avait rien entendu. Or, comme il était impossible de dormir d'un sommeil ordinaire, tandis que résonnaient les hurlements atroces, il faut supposer qu'ils ne résonnaient pas pour lui.

Quinze jours après environ, et plus précisément le 9 septembre, notre père expirait.

Et voici un troisième cas.

En 1885, je me mariaï, et j'allais habiter Firs, Bromyard, où je vivais avec ma sœur. Mrs. Gardiner. Mon frère demeurait à cinq milles de distance et jouissait alors d'une parfaite santé. Une nuit, vers la moitié de mai, ma sœur et moi, la domestique Emilie Corbett et les autres domestiques, mon mari était absent, nous entendîmes de nouveau des hurlements désespérés habituels, quoique moins terribles que la dernière fois. Nous descendîmes de nos lits, visitant la maison, sans rien trouver.

Le 26 mai 1885, mon frère mourait.

Le quatrième cas eut lieu à la fin du moi d'août 1885. Moi-même, Emilie Corbett et les autres domestiques, réentendîmes les hurlements. Cependant comme notre demeure n'était pas isolée, ainsi que les presbytère des Weesford et que les hurlements n'étaient pas aussi véhéments qu'en cette occasion, je me berçais de l'idée qu'ils pouvaient provenir de quelque passant, bien que ne pouvant me soustraire à une certaine inquiétude au sujet de ma sœur, Mrs. Gardiner, qui, à ce moment, se portait mal. Au contraire, rien ne survint à Mrs Gardiner, qui vit toujours ; mais une autre de nos sœurs, Miss Annie Cowpland, qui était en parfaite santé au moment où les hurlements se firent entendre, mourait une semaine plus tard d'une diphtérie.

Signées: Mrs. Cowpland-Trelaor ; Mrs. Cowpland-Gardiner. Emily Corbett.

Analysons brièvement ce cas intéressant, étudié par Myers. Comme nous l'avons dit, au point de vue de la classification, il ne revêt aucune importance spéciale, étant analogue aux cas relatés dans la quatrième catégorie, hormis la circonstance qu'ici il ne s'agit plus de visions collectives de fantôme, mais de perception de sons ayant une nature supranormale. Nous rappellerons à ce sujet que le fait en soi de la préannonce de mort, transmis ici sous la forme de hurlements désespérés, s'explique par les idiosyncrasies personnelles propres aux sensitifs auxquels le message est transmis. C'est-à-dire qu'ordinairement, la forme de réalisation des phénomènes prémonitoires, ainsi que tout phénomène supranormal, ne représente que « la voie de moindre résistance » parcourue par le message pour arriver, ou de l'Au-delà, ou des tréfonds de la subconscience, jusqu'à la conscience des sensitifs. Ceci, naturellement, se rapporte aux manifestations d'ordre subjectif, constituant la grande majorité des cas à réalisation intelligente. Tandis que dans la circonstance de fantômes ou de perceptions phoniques de nature objective, le fait de leur réalisation ne dépendrait plus des idiosyncrasies des percipients, mais de la présence d'un sensitif fournissant des fluides et de la force à la personnalité qui se manifeste. Or, je ferai remarquer que, dans le fait que nous venons d'exposer, il y a la circonstance des animaux ayant perçu, en même temps que les êtres humains, le bruit des hurlements prémonitoires, circonstance qui porterait à supposer qu'il s'agissait, cette fois, de sons objectifs. En ce cas, la circonstance du père malade qui n'avait rien entendu, parce qu'il ne devait pas entendre, devrait s'expliquer en supposant qu'il se trouvait alors plongé en un sommeil somnambulique.

Deuxième Sous-groupe

Apparition d'animaux en forme symbolico-prémonitoire

Ainsi que nous l'avons fait constater, les fantômes animaux qui ont strictement fonction de symbole n'appartiennent pas à la catégorie de manifestations dont nous nous occupons dans cet ouvrage, mais à celle du « Symbolisme dans les manifestations métapsychiques en général ». Un sujet que j'ai traité dans une autre monographie spéciale. En ces occasions, le fantôme animal, selon toute vraisemblance, ne représente qu'une projection hallucinatoire d'une idée pensée et transmise intentionnellement par l'agent télépathisant, ceci, conformément à la circonstance que, dans ce milieu familial, existe une tradition selon laquelle l'apparition d'un fantôme animal spécial équivaut à une préannonce de mort imminente dans la famille. Par conséquent, cette forme de prémonitions dépendrait aussi d'une sorte d'idiosyncrasie qui se serait perpétuée d'une génération à l'autre, chez les membres de la même famille.

On connaît des exemples de messages symbolico-prémonitoires qui, depuis plusieurs siècles, se renouvellent d'une manière identique, dans le même milieu familial, mais ces messages sont constitués par des symbolismes autres que celui dont nous nous occupons ici. J'ajouterai que les cas dans lesquels le symbolisme prend la forme d'un fantôme animal sont plutôt rares et ne comprennent qu'un petit nombre de répétitions de la même apparition. On ne devrait donc les envisager que comme des épisodes rudimentaires de symbolisme prémonitoire.

Voici les deux courts exemples que je me décide à citer.

69° Cas. – (Visuel.) – Ce cas se trouve dans les *Proceedings of the S.P.R.*, vol. V, p. 156. Mrs E. L. Kearney raconte :

17 janvier 1892,

Mon grand-père était malade. Je descendais un soir par un escalier intérieur de notre appartement, lorsque j'aperçus, dans le corridor, un chat étrange qui s'avavançait vers moi. Aussitôt qu'il me vit, il courut se cacher derrière une porte qui divisait en deux parties le couloir. Cette porte était agencée de telle façon qu'elle restât toujours ouverte. Je courus immédiatement derrière elle pour chasser l'étrange animal, mais je fus extrêmement surpris de n'y rien voir. Il ne me fut pas possible de rien trouver dans le reste de l'appartement. Je racontai aussitôt la chose à ma mère. Elle me dit, il y a quelques jours, qu'elle se souvenait parfaitement de l'incident. Mon grand-père mourut le lendemain.

Cela paraît d'autant plus intéressant, si on le considère en rapport avec une autre circonstance. Ma mère me raconta que, la veille du jour de la mort de son père, elle avait, elle aussi, aperçu un chat qui marchait autour du lit du malade. Elle s'était, comme moi, empressée de le chasser, et, elle non plus, n'avait rien trouvé.

70° Cas. – (Visuel.) – Tiré des *Proceedings of the S.P.R.*, vol. V, page 302. – Le récit émane de Mrs. Welman:

Il existe dans la branche maternelle de ma famille une tradition selon laquelle, peu de temps avant la mort de quelqu'un de ses membres, un gros chien noir apparaissait à l'un ou l'autre des parents. Un jour de l'hiver 1877, vers l'heure du dîner, j'allais descendre. La maison était éclairée et, pendant que je me dirigeais vers un couloir qui mène à l'escalier, je vis tout à coup un gros chien noir qui marchait devant moi sans faire de bruit. Dans cette demi-obscurité, je crus qu'il s'agissait d'un de nos chiens de berger, et j'appelai : Laddie ! – mais le chien ne se retourna pas et ne sembla pas m'avoir entendu. Je le suivis. J'éprouvais une vague sensation de malaise, qui se transforma en profond étonnement, lorsque, parvenu au fond de l'escalier, je vis disparaître devant moi toute trace du chien, bien que les portes fussent toutes fermées. Je n'en parlai à personne, mais je pouvais pas m'empêcher de songer continuellement à ce qui m'était arrivé. Deux ou trois jours après, nous reçûmes d'Irlande la nouvelle de la morte inattendue d'une tante, sœur de ma mère – mort qui avait eu lieu à la suite d'un accident.

Troisième Sous-groupe

Prémonitions de mort dans lesquelles

les animaux sont percipients

C'est bien là une des facultés les plus curieuses et mystérieuses de la « psyché » animale. Dans l'introduction à cette catégorie, j'ai dit déjà qu'elle consistait en ce fait que les animaux domestiques manifestent quelquefois la faculté de prévoir à courte échéance la mort d'une personne de leur entourage, en l'annonçant avec des gémissements et des hurlements caractéristiques. J'ai ajouté que cette faculté de plusieurs espèces animales est très connue. Parmi les traditions des peuples, il y a aussi celle qui a trait aux « hurlements à la mort » des chiens. Il s'agirait donc d'une vraie faculté « prémonitoire » des animaux, bien qu'elle apparaisse plus limitée que la faculté correspondante manifestée sporadiquement dans l'homme.

71° Cas – Le Dr Gustave Geley, qui fut le premier directeur de l'Institut Métapsychique International de Paris, et auteur d'ouvrages métapsychiques devenus

classiques, dut faire une expérience personnelle de cette faculté supranormale des animaux et il la décrivit ainsi dans son livre *De l'Inconscient au Conscient*, page 192 :

Une nuit, je veillais en qualité de médecin une jeune femme qui, atteinte en pleine santé, le jour même, d'un mal foudroyant, était à l'agonie. La famille était avec moi, silencieuse et éplorée. La malade râlait. Il était une heure du matin (la mort survint au jour).

Tout à coup, dans le jardin qui entourait la maison, retentirent des hurlements à la mort poussés par le chien de la maison. C'était une longue plainte, lugubre, sur une note unique, émise d'abord sur un ton élevé, puis qui allait, decrescendo, jusqu'à s'éteindre doucement et très lentement.

Il y avait un silence de quelques secondes et la plainte reprenait, identique et monotone, infiniment triste. La malade eut une lueur de connaissance et nous regarda anxieuse. Elle avait compris. Le mari descendit à la hâte pour faire taire le chien. A son approche, l'animal se cacha, et il fut impossible, au milieu de la nuit, de le trouver. Dès que le mari fut remonté, la plainte recommença et ce fut ainsi, pendant plus d'une heure, jusqu'à ce que le chien pût être saisi et emmené au loin.

Que doit-on penser de pareilles manifestations ? Le rapporteur de ce cas était un homme de science très distingué. L'authenticité du fait est incontestable, les hurlements du chien ont évidemment été caractéristiques. La prémonition de mort s'est réalisée. On ne pourrait donc éviter de conclure que le chien ait eu réellement le pressentiment du décès imminent d'une personne de son entourage. A moins que l'on ne préfère expliquer les faits par l'hypothèse des « coïncidences fortuites ». Dans ce cas, il resterait à expliquer pourquoi les chiens poussent, en ces circonstances, des hurlements absolument caractéristiques, que le rapporteur décrit avec tant de précision. D'ailleurs, si l'hypothèse des « coïncidences fortuites » peut encore être soutenue dans un cas isolé, elle ne tiendrait plus si les manifestations de cette nature se réalisaient souvent. Or, il est indubitable qu'elles se produisent, en effet, avec fréquence, quoique à cause de la nature même des événements, et parce que ceux-ci se réalisent dans des milieux étrangers aux recherches métapsychiques, elles parviennent rarement jusqu'aux revues spécialisées.

72° Cas. – Ce cas est consigné dans l'ouvrage de Robert Dale Owen *The Debatable Land*, p. 282. L'auteur écrit que depuis plus de trente ans, il est l'ami intime de la famille dans laquelle s'est réalisé le fait qu'il va exposer, après quoi il poursuit en disant :

Miss Haas, qui comptait alors vingt ans, avait un petit frère de deux ans, lequel possédait un petit chien, son compagnon constant, qu'il aimait beaucoup et qui lui était pareillement très attaché. On aurait dit qu'il veillait sur lui avec un soin paternel... Un jour pendant que le bébé courait en long et en large, dans le salon, il heurta d'un pied la carquette et tomba. Sa sœur accourut, le releva et, en lui prodiguant des caresses, elle parvint à calmer ses pleurs. Cependant, à l'heure du dîner, les parents remarquèrent que le bébé tendait la main gauche, au lieu de la droite. Ils constatèrent alors qu'il n'était pas à même de mouvoir cette dernière. On fit des frictions d'alcool camphré au bras malade sans que l'enfant se plaignît de quoi que ce soit, et l'on se remit à table. Soudain, le petit chien s'approche de la chaise du bébé et se met à hurler d'une manière plaintive et inaccoutumée. On tâche de l'éloigner, mais il continue à hurler, de la pièce contiguë. Alors on le fait sortir de la maison en le reléguant dans le jardin. Il se place sous la fenêtre de l'enfant en reprenant ses hurlements, avec de courts intervalles de répit, et continuant ainsi durant toute la nuit, malgré les tentatives faites pour le chasser.

Le soir de ce même jour, le petit garçon tomba gravement malade des suites de sa chute et mourut grave dans la nuit, à une heure le matin. Tant qu'il fut vivant, les hurlements infiniment tristes du chien se renouvelèrent à de courts intervalles. Dès que le bébé, le chien les cessa, pour ne plus les reprendre, ni alors, ni après.

Dans le premier cas que nous avons cité, la prémonition de mort concernait une agonisante, dont les familiers ne se faisaient aucune illusion sur l'issue imminente de la maladie. Dans ce deuxième cas, au contraire, la prémonition de mort se rapporte à un enfant qui paraît sain, dont l'attitude ne laisse rien entrevoir des conséquences fatales de la chute faite quelques heures auparavant, de sorte que la famille n'a aucune préoccupation à ce sujet. Il s'ensuit que le pressentiment de mort manifesté par le chien semble, en cette circonstance, encore plus remarquable que dans la précédente. Dans le premier cas, l'on pouvait peut-être objecter que le chien avait subi télépathiquement l'influence de la pensée des familiers de l'agonisante. Dans le second cas, cette objection est absolument exclue.

73°, 74° et 75° Cas. – Mme Carita Borderieux actuellement directrice de la revue *Psychica*, a publié dans la *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme*, 1918, page 136, un article sur les pressentiments chez les animaux. J'en extrais ces trois cas qu'elle recueillit elle-même :

Premier Cas.

Une des mes amies habitait Neuilly-sur-Seine, où elle mourut de la tuberculose. Son agonie fut troublée par les sinistres hurlements d'un chien du voisinage. Les parents de la moribonde, désespérés de ne pouvoir faire taire cet animal, calme d'ordinaire, donnèrent l'ordre de lui porter un gigot que l'on venait de préparer. Peine inutile ; le chien dédaignant le succulent morceau, continua à hurler à la mort.

Deuxième Cas.

M. Marcel Mangin, le peintre et psychiste mort en 1915, possédait un chien doué de la faculté de pressentir la mort des personnes de la famille. Avant même que la maladie ne vînt donner des inquiétudes à l'entourage, la bête se mettait à hurler de façon étrange, si bien qu'on avait fini par remarquer cette prévision et par s'en effrayer.

M. Marcel Mangin est mort subitement d'une embolie. Or, le jour précédent, alors que rien ne faisait prévoir pour l'artiste une fin si proche, le chien se mit à hurler de façon significative. – Que veut dire cette vilaine bête ? Se demandèrent M. et Mme Mangin. Le lendemain, le peintre était mort...

Effrayée et injuste aussi, il faut l'avouer, Mme Mangin fit abattre le chien fatal.

Troisième Cas.

Mme Camille, la célèbre voyante de Nancy, me conta qu'elle avait possédé une petite chienne.

Le mari de Mme Camille était malade depuis longtemps, mais alors que son état ne présentait aucune aggravation, la petite bête se blottit soudain sous le fauteuil, où il se reposait et se mit à hurler lamentablement.

- Qu'a donc cette bête ? – dit le malade ; – on dirait qu'elle annonce ma mort...

On le rassura et on éloigna l'animal ; mais le lendemain, le mari de Mme Camille expirait.

Des trois cas cités par Mme Borderieux, celui qui concerne le décès de M. Marcel Mangin, le psychiste bien connu, est le plus remarquable. D'abord parce qu'il contient la circonstance analogue à celle du cas précédent – du chien qui a commencé à « hurler à la mort » quand son maître jouissait encore d'une excellente santé et que rien ne pouvait faire prévoir l'imminence de sa fin. En deuxième lieu, parce que l'on apprend par ce récit que le même chien avait en autres occasions déjà, et de la même manière, annoncé des événements de mort dans la famille. Dans le premier des trois cas cités, on ne peut que trouver caractéristique l'incident du chien qui refuse un morceau de rôti succulent, préférant ne pas interrompre son mystérieux mandat de « hurler à la mort ». On dirait qu'en ces occurrences, les animaux se trouvent en des conditions de semi-somnambulisme, dans lequel

l'automatisme subconscient, en maîtrisant le champ de leur conscience, les rend insensibles à quelques tentations des sens, qui seraient pour eux irrésistibles dans leur état ordinaire.

76° Cas. – Mr William Ford, résidant à Reading Angleterre, écrit dans les termes suivants au *Light*, 1921, p. 569 :

Durant ma jeunesse, je possédais un chien de berger de race croisée et à queue courte, que j'avais dressé à grouper et guider les moutons et les bœufs. Nous avons passé ensemble bien des journées heureuses dans la ferme paternelle. Le jour arriva où les affaires m'obligèrent de quitter la maison et mon chien fut donné à un vieux fermier résidant près de Maidstone. Bientôt ce vieil homme et le chien devinrent des compagnons inséparables. Partout où l'homme allait, l'animal le suivait. Cette amitié attendrissante continua ainsi durant trois ans.

Un matin, le vieux fermier ne se leva pas à l'heure accoutumée et son fils alla voir ce que pouvait bien signifier cette infraction aux habitudes paternelles. Le vieillard, avec le plus grand calme, annonça que son heure était arrivée et demanda qu'on lui apportât le chien, qu'il voulait voir une fois encore avant de mourir.

Le fils tenta de persuader son père que ces affirmations n'étaient que le produit d'une lugubre fantaisie, mais comme son insistance contrariait le vieillard, il alla chercher le chien et lui amena. Aussitôt que l'animal fut dans la chambre, il sauta d'un bond sur le lit et flatta son vieux maître. Après quoi, il se retira dans un coin et commença à hurler lamentablement. On l'emporta, on le gronda, on le caressa. Rien ne réussit à le réconforter ou à le faire taire. Il finit par se retirer dans son chenil, en proie à un abattement si profond et si désespéré qu'il mourait à 8 h. 30 du soir. Son vieux maître le suivit dans l'au-delà à 10 heures.

Dix ans après, j'étais assis dans un cercle expérimental privé. A un certain moment, le médium eut un sursaut. On lui demanda ce qu'il avait pu voir et il répondit : « Il me semblait voir un ours ; ce n'était qu'un chien. » Il est tombé dans le cercle d'un bond, il a appuyé les pattes de devant les genoux de M. Ford et il l'a léché. Il donna ensuite une description minutieuse du chien qui était apparu, elle correspondait absolument à celle de mon chien de berger. Le médium conclut en disant : « Il avait un museau qui semblait sourire ». Ce détail aussi s'adaptait bien à mon chien. Quant à moi, je ne doute nullement de l'identité de l'animal apparu.

Dans ce fait, la prémonition de mort de la part de l'animal est moins intéressante que dans les cas précédents, puisqu'elle se produisit une demi-journée seulement avant le décès, quand le vieillard se savait sur le point de mourir. Ces circonstances n'empêchent cependant pas qu'il y ait perception de mort imminente de la part du chien. Il y a, au surplus, l'épisode émouvant du décès de l'animal par la suite de sa profonde douleur.

Le dernier incident de l'apparition du chien au cours d'une séance médiumnique, dix ans après sa mort, transforme ce récit en un cas de transition entre la présente catégorie et la suivante, dans laquelle nous nous intéressons aux cas d'apparitions identifiées de fantômes d'animaux.

Dans mon recueil de faits, on ne rencontre pas d'autres exemples de prémonitions de mort de la part des animaux ; ce qui ne signifie aucunement que les manifestations de cette sorte soient rares, mais seulement qu'on a négligé jusqu'ici de les recueillir. Ce qui contribue à le montrer, c'est que, quand on fait allusion aux faits de cette sorte dans des milieux populaires, on provoque presque toujours des récits de manifestations analogues. Celles-ci, malheureusement, sont racontées d'une manière si vague, ou sont passées par tant de bouches, qu'on ne peut pas les accueillir dans une classification scientifique. Il en résulte que, bien que tout contribue à prouver la réalité des manifestations en question, il serait néanmoins prématuré de les discuter. Leur examen ne sera opportun que lorsqu'on sera parvenu à

accumuler en quantité suffisante les matériaux bruts des faits, de manière à pouvoir les analyser, comparer et classer selon la méthode rigoureusement scientifique.

SIXIEME CATEGORIE

Animaux et Phénomènes de hantise

Cette catégorie est très abondante en exemples intéressants et instructifs. En effet, après un tri rigoureux pratiqué dans ma collection de faits, je trouve en conserver encore trente-neuf cas à ma disposition. Je me bornerai, naturellement, à en relater une partie seulement, tout en renvoyant, pour les autres, aux publications qui les contiennent.

Pour plus de clarté, j'ai subdivisé ses cas en deux sous-groupes. Dans le premier, on examine les faits dans lesquels les animaux ont donné des signes certains de percevoir collectivement, avec l'homme, les manifestations de hantise. Dans le second, on traite des faits d'apparitions de fantômes animaux en des lieux hantés.

Premier sous-groupe

Animaux qui perçoivent collectivement avec l'homme les manifestations de hantise

Je résume d'abord quelques cas qui, étant constitués par de courts incidents épisodiques éparpillés en de long récits, ne peuvent guère être rapportés en entier. Je commence par trois cas historiques, que j'extraits d'un article de A. Russel Wallace, *Etude sur les Apparitions*, dans les *Annales des Sciences Psychiques*, 1891, pages 351-352.

77° Cas. – (Auditif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.)

Dans son récit des phénomènes qui eurent lieu à la cure d'Epworth, l'éminent John Wesley, fondateur de la secte des Méthodistes, après avoir décrit des bruits étranges semblables à ceux que feraient des objets en fer et en verre jetés par terre ajoute :

Peu après, notre grand dogue Masheff accourut se réfugier entre M. et Mme Wesley. Tant que les bruits continuèrent, il jappait et sautait en happant l'air de côté et d'autre, et cela souvent avant que personne dans la chambre n'entendît quelque chose. Mais après deux ou trois jours, il tremblait et s'en allait en rampant avant que le bruit commençât. La famille savait à ce signe ce qui allait arriver, et cela ne manquait jamais...

78° Cas. – (Auditif-collectif.) – Pendant les phénomènes du cimetière d'Arensburg, dans l'île d'Oesel, où des cercueils furent retournés dans des voûtes fermées, faits dûment constatés par une commission officielle, les chevaux des gens qui venaient visiter le cimetière furent souvent si effrayés et si excités qu'ils se couvrirent de sueur et d'écume. Quelquefois, ils se jetaient par terre et partaient immédiatement, plusieurs moururent au bout d'un jour ou deux. Dans ce cas, comme dans tant d'autres, bien que la Commission fit une investigation très sévère, elle ne découvrit aucune cause naturelle. – D'après R. D. Owen, *Footfalls on the Boundrary of another World*, p. 186.

79° Cas. – (Auditif-collectif.) – Dans le terrible cas de maison hantée raconté à M. R.-D. Owen par Mme S.-C. Hall. – qui fut témoin elle-même des faits principaux, - nous voyons que l'homme hanté n'avait pu garder un chien longtemps, il ne fut pas possible de le faire rester dans la chambre, ni le jour ni la nuit. Celui qu'il avait quand Mme S.-C. Hall fit sa connaissance, quand les phénomènes commencèrent, et bientôt après, il s'enfuit et fut perdu. *Footfalls...*, p. 326.

A ces cas historiques, M. Wallace ajoute ces trois autres d'une date récente :

80° Cas. – (Visuel-collectif.) – Dans le cas rapporté par M. Hodgson dans l'Arena, en septembre 1889, quand la dame en blanc apparut au frère de l'auteur, nous lisons que :

La troisième nuit, il vit le chien ramper et rester le regard fixe, et ensuite agir comme s'il était poursuivi tout au tour de la chambre. Mon frère ne vit rien, mais entendit une sorte de sifflement, et le pauvre chien hurla, puis essaya de se cacher, et ne voulut plus jamais rentrer dans cette chambre.

81° Cas. – (Auditif-collectif.) – Dans le remarquable récit de maison hantée établi par un dignitaire très connu de l'Eglise anglicane qui habita cette maison douze mois, il faut considérer la conduite très différente des chiens en présence des effets insolites réels ou fantomatiques. Quand une tentative de vol fut fait au presbytère, les chiens donnèrent l'alarme aussitôt, et le clergyman se leva à leurs féroces aboiements. Au contraire, pendant les bruits mystérieux, bien qu'ils fussent beaucoup plus forts et inquiétants, ils n'aboyèrent pas du tout. On les trouva tapis dans un coin, dans un état de frayeur pitoyable. Ils étaient plus troublés que personne et, s'ils n'avaient été enfermés en bas, ils seraient accourus à la porte de notre chambre à coucher et se seraient blottis là en rampant et gémissant aussi longtemps qu'on les aurait laissés faire. – *Proceedings of the S.P.R.*, Vol. II, p. 151.

82° Cas. – (Auditif-collectif.) – Dans une maison hantée à Hammersmith, *Proceedings of the S.P.R.*, Vol. III, p. 115-116, où l'on entendait des bruits de toutes sortes, y compris l'écho de pas et le son de sanglots et de soupirs, et où l'on voyait des portes s'ouvrir sans aucune cause apparente, où, enfin, apparaissait un fantôme de femme qui a été successivement vu par trois personnes adultes et une fillette de six ans, le chien de la maison percevait pour sa part des phénomènes.

Bientôt – écrit Mrs. R. – les anciens bruits recommencèrent dans notre petite bibliothèque. C'étaient des sons d'objets qui tombaient, des fenêtres qui s'agitaient violemment, des secousses puissantes imprimées à toute la maison. Enfin, de même, la fenêtre de ma chambre commença à s'agiter tapageusement. En attendant, le chien hurlait sans cesse et le bruit des coups et des chutes augmentait d'intensité... Je quittai ma chambre et me réfugiai dans celle d'Hélène ; je passai là le reste de la nuit. Le lendemain matin, le chien montrait clairement que la vue de la chambre hantée l'épouvantait encore. Je rappelai pour l'y faire entrer avec moi, mais il s'accroupit sur le sol, en mettant la queue entre les jambes. On voyait qu'il craignait d'y pénétrer... J'étais seule chez moi avec Hélène et la bonne.

83° Cas. – (Auditif-télékinésique-collectif.) – A propos d'une maison hantée à Versailles, *Annales des Sciences Psychiques*, 1895, p. 85, M. H. de W. s'exprime ainsi dans une lettre à M. le Dr Dariex :

Au bout d'environ dix minutes, comme la servante nous racontait ses déboires, un vieux fauteuil à roulettes, placé dans un coin gauche, se mit en mouvement, et décrivant une ligne brisée, vint passer entre M. Sherwood et moi, puis tourna sur lui-même, à un mètre environ derrière nous, frappa deux ou trois fois le plancher de ses pieds de derrière et revint en ligne droite, dans son coin. Ceci se passait en plein jour et nous pûmes nous assurer qu'il n'y avait ni compérage, ni truc d'aucun genre. Le même fauteuil reprit sa course à trois reprises différentes, en prenant soin, chose étrange, de ne heurter personne. En même temps, des coups violents se faisaient entendre à l'autre coin de la pièce, comme si des maçons eussent travaillé dans la pièce voisine, qui était ouverte toute grande et parfaitement déserte. L'ami qui nous avait conduits lança son chien vers le coin de la salle. L'animal revint en

hurlant, évidemment en proie à une terreur profonde. Il ne voulait plus remuer en aucun sens. Son maître fut obligé de le prendre dans ses bras tant que nous restâmes dans la maison.

84° Cas. – (Auditif-collectif.) – Dans les documents publiés par le Dr J. Morice au sujet du cas fantomatique du château de T., en Normandie, l'un des cas les plus intéressants et les plus extraordinaires que l'on connaisse, *Annales des Sciences Psychiques*, 1892-1893, pages 211-223 et 65-80, on raconte ce qui suit :

Il acheta (M. de X., premier propriétaire du château) deux redoutables chiens de garde qu'on lâchait toutes les nuits, rien n'y fit. Un jour, les animaux se mirent à hurler dans la direction d'un des massifs du jardin, avec une telle persistance que M. de X. crut que des malfaiteurs s'y étaient cachés. Il s'arma, fit armer ses domestiques, on cerna le massif et on y lâcha les chiens. Ils s'y précipitèrent avec fureur, mais à peine y eurent-ils pénétré, que leurs hurlements se changèrent en aboiements plaintifs, comme ceux des chiens recevant une correction. Ils s'enfuirent, la queue basse, et on ne put les y faire rentrer. Les hommes entrèrent alors dans le massif, le fouillèrent dans tous les sens et n'y trouvèrent absolument rien (p. 82-83).

85° Cas. – (Visuel-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – Dans la relation fort bien documentée que Mrs. R.C. Morton fournissait à la *Society for Psychical Research*, au sujet d'une maison hantée qu'elle habitait et dans laquelle apparaissait, entre autres choses, un fantôme de femme en noir, elle parle ainsi de l'attitude de son petit chien terrier :

Je me souviens de l'avoir vu, à deux reprises différentes, courir au fond de l'escalier du vestibule, en remuant joyeusement la queue et, en faisant gros dos, comme les chiens ont l'habitude de le faire, alors qu'ils attendent des caresses. Il y courait avec un élan et une expression de joie, précisément comme si une personne s'était trouvée à cet endroit. Mais bientôt nous le voyions s'échapper en toute hâte, la queue entre les jambes et aller se réfugier tout tremblant, sous le sofa. Notre impression bien ferme restait qu'il avait aperçu le fantôme. Sa manière d'agir était absolument caractéristique. Elle était bien plus que ce qu'elle peut paraître par une simple description. (Proceedings, vol. VIII, p. 323.)

Par les deux premiers cas historiques rapportés ici, ainsi que par le 80° cas, on peut voir que les animaux perçoivent des manifestations métapsychiques qui échappent aux personnes présentes. Prérrogative animale dont on avait eu un exemple déjà dans le 53° cas et dont on avait parlé dans les commentaires au cas 54. Un peu plus loin, nous rapporterons un autre fait remarquable qui est arrivé à Mme D'Espérance (94° cas). Dans le commentaire du 56° cas, où il s'agissait, on s'en souvient, de manifestations expérimentales avec commencement de matérialisation de fantôme, nous remarquons que le fait que les animaux paraissaient percevoir la présence du fantôme, alors même que les personnes présentes ne l'apercevaient point, pouvait s'expliquer en supposant que les yeux de certains animaux seraient sensibles aux rayons ultra-violets – comme la plaque photographique –, et qu'en conséquence ils parviendraient à discerner avec les « yeux corporels » ce qui était invisible aux yeux humains. Cependant, cette hypothèse – juste pour les circonstances dans lesquelles nous l'avions émise – ne paraît pas applicable aux cas que nous examinons maintenant, et dans lesquels il s'agit de phénomènes, non pas objectifs, mais subjectifs. En ces conditions, il faut conclure que les animaux se montrent effectivement mieux doués que l'homme, en fait de sensibilité subliminale, aux manifestations surnormales. Les cas où les animaux se montreraient réfractaires à la production des phénomènes psychiques perçus par l'homme sont tout à fait rares, tandis que les hommes réfractaires à ces mêmes manifestations constituent la grande majorité. Il est difficile de connaître la cause de cette supériorité de la susceptibilité animale aux perceptions de l'activité subconsciente ou spirituelle, mais comme cette

prérogative semble exister en des conditions analogues chez les peuplades sauvages, parmi lesquelles les facultés télépathiques et télésthésique sont très fréquents, il faudrait en déduire que la cause consiste, ou dans leur mentalité vierge encore exempte des préventions habituelles d'un milieu contraire à l'exercice des facultés subconscientes, ou bien dans la circonstance que leur activité psychique n'est pas continuellement absorbée et distraite par les soins et les préoccupations de l'existence civilisée. La justesse de ces observations est montrée par le fait très connu, que chez les sensitifs clairvoyants, il suffit d'une contrariété passagère, ou d'une légère condition d'anxiété ou de préoccupation, pour neutraliser complètement leurs facultés surprenantes.

86° Cas. – (Visuel-collectif.) – Je l'extrais du *Journal of the S.P.R.*, vol. XIV, p. 378. Le Rév. H. Northcote envoie un rapport sur un cas de hantise étudié par lui-même et qui s'est produit dans la maison d'une famille de ses amis. Il s'agissait d'un fantôme d'homme qui apparaissait constamment dans la même chambre, à la même heure de la nuit, et qui a été vu indépendamment par plusieurs personnes, dont l'une ne savait rien de ce qu'avait vu l'autre. Un jour, la famille Clemsford, qui logeait dans cette maison, y donna l'hospitalité à Miss Denton, qui a été installée dans la chambre hantée. Miss Denton raconte :

Le soir même de mon arrivée, j'ai été me coucher assez tard et j'ai fort mal dormi... Je n'y ai pas attaché d'importance, en attribuant la chose à la fatigue excessive et au changement de lit. Mais la deuxième nuit, il m'est arrivé la même chose, et, vers 3 heures, j'ai été surprise d'apercevoir une masse opaque, légèrement lumineuse, au pied du lit. J'ai pensé d'abord qu'il s'agissait d'un reflet de lumière provenant de la fenêtre. Mais cette masse prit graduellement une forme et finit par se transformer en un homme de très haute taille qui resta immobile durant un certain temps – que me sembla très long, bien qu'il pût s'agir de quelques secondes seulement – pour traverser ensuite la chambre et disparaître dans un placard. La troisième nuit, j'assistais à la même manifestation et cette fois, à ma grande frayeur ; ce qui fait que le lendemain je dus demander à mes amis de laisser leur chien dormir dans ma chambre, parce que j'avais entendu des souris. Mon désir fut aussitôt satisfait ; aussi, le quatrième soir, j'allais me coucher, rassurée et tranquille. Le chien s'accroupit sur la couchette que je lui avais aménagée sur un fauteuil, et je ne tardai pas à m'endormir profondément.

Vers 2 heures, je fus réveillée par les gémissements du chien. Je vis qu'il s'était levé et tournait tout autour de la pièce, en poursuivant ses plaintes. En même temps, j'aperçus au pied du lit le fantôme de mon visiteur nocturne. Saisie à nouveau d'une grande frayeur, je me mis à lui crier : « Va-t'en ! Va-t'en ! »...

Une autre nuit, après 18 jours environ que j'étais chez MM. Clemsford, le fantôme m'apparut comme s'il était de feu, tel une figure éclairée par transparence, dans laquelle les traits du visage et les principales lignes du corps ressortent avec une lueur sinistre. Ma terreur fut telle que je me décidai enfin à parler, ne voulant absolument plus habiter dans cette chambre. J'amenai la conversation sur ce sujet, au déjeuner, en demandant si quelqu'un de la maison n'avait jamais vu un fantôme dans la chambre où je dormais : en même temps, je décrivis la figure que j'avais aperçue. Mon saisissement fut très vif en m'entendant répondre que ma description correspondait exactement à l'apparence du fantôme vu dans ladite chambre, et à la même heure, par M. et Mme Clemsford. Naturellement, je n'ai plus dormi dans cette pièce...

En cet exemple, l'agitation et la frayeur du chien peuvent paraître peu concluantes au point de vue qui nous occupe spécialement, si on les compare à la mimique animale, infiniment plus démonstrative, dans tant d'autres périodes du même genre. Néanmoins, en ce cas-ci, il y a la circonstance éloquente de l'animal qui est saisi tout à coup d'épouvante à 2 heures du matin, c'est-à-dire à l'heure exacte à laquelle se produisait constamment la

manifestation de hantise, en ce lieu. Si l'on tient compte de cette circonstance, il ne semble pas logiquement possible d'éviter la conclusion que le chien avait bien perçu le fantôme manifesté à ce moment-là dans la chambre. La circonstance qu'il s'y trouvait à l'insu de Miss Denton, endormie, augmente la valeur probante de la manifestation, dont l'animal fut le premier percipient.

87° Cas. – (Visuel-collectif.) – Ce cas a paru dans l'*American Journal of S.P.R.*, 1910, p. 45. Il fait partie d'un petit recueil de faits examinés par un ministre de l'Eglise épiscopale. Le Pr Hyslop dit qu'on ne peut pas publier les noms des percipients, lesquels sont en grande partie des personnes fort connues et qui tiennent à ne pas être nommées. Le pasteur, auteur du récit, rapporte le fait suivant :

La villa du Dr G., résidant à New-York, 5^e avenue, 43^e rue, se trouve à Fishkai, sur le fleuve Hudson. Le 20 octobre, Miss F. G., sa fille, avait été à New-York, d'où elle était rentrée à une heure avancée du soir. Le cocher avait été l'attendre à la gare du chemin de fer, avec une calèche et un excellent cheval. La nuit était très sombre et la voiture n'était pas pourvue de lanternes. La route était facile, et le cheval parcourait tranquillement la chaussée. Des collines bordées d'arbre augmentaient encore l'obscurité, lorsque, à un certain moment, le cheval commença à regimber violemment, pendant que le cocher ne savait à quel saint se vouer. Miss F. G. regarda et vit une longue colonne blanchâtre, semblable à du brouillard qui, après s'être élevée au milieu du chemin, en face du cheval, passa à côté de celui-ci, effleura le coude de la jeune fille et disparut sur ses épaules. Au moment où l'apparition lui effleurait le coude, elle éprouva une sensation de froid et fut saisie d'un frisson. En tout cas, sa mentalité était trop positive pour accueillir une explication supranormale de l'événement. En s'adressant au cocher, elle dit : « Fais attention, Michel, nous devons être passés sur quelque chose. Descends et regarde ce qui s'est produit ». – Mais le cocher différait et se montrait inquiet, déclarant qu'il ne s'agissait nullement d'un incident matériel, mais de la rencontre d'un fantôme. Il ajouta : « Vous et moi, nous pouvons nous être trompés, mais on ne peut pas en dire autant du cheval. La pauvre bête est là qui sue et tremble dans les brancards ». – Il se décida enfin à descendre et à regarder, mais il ne trouva rien sur la chaussée. Après quoi, on se remit en chemin. Miss F. G. ordonna au cocher de ne parler à personne de ce qui s'était passé, par crainte d'effrayer les domestiques.

Quelques jours plus tard, elle raconta le fait à un monsieur qui était venu lui rendre visite, et qui habitait depuis longtemps à Fishkill. L'auditeur écouta avec un vif intérêt, après quoi il dit : *Vous avez vu le fantôme de Verplanck.* Et il fournit ces explications :

Du temps de la génération précédente, Miss Verplanck, héritière de la grande famille danoise résidant ici, était éprise d'un jeune avocat de New-York, mais sa famille désirait qu'elle se mariât de préférence avec son cousin, appelé Samuel Verplanck. Le soir du 20 octobre, le jeune avocat devait aller la trouver mais un violent orage éclata à cette heure-là, et il ne vint pas. Le matin suivant, Miss Verplanck annonça : « Il a été assassiné cette nuit ». Quelques minutes plus tard, on reçut la nouvelle qu'on avait découvert son cadavre, avec un poignard plongé dans le cœur. En même temps, Samuel Verplanck avait disparu. Il ne fut plus vu nulle part. Peu de temps après, on commença à dire que, la nuit du 20 octobre, Samuel Verplanck apparaissait sur le lieu du crime. Ce qui est arrivé à Miss F. G., la nuit du 20 octobre confirmerait cette tradition.

Dans ce cas encore, l'animal aura été le premier percipient. Circonstance qui montre toujours mieux quels admirables sensitifs sont les animaux supérieurs.

Le cas est remarquable par lui-même, sans présenter rien de spécial, puisqu'on connaît des centaines de faits analogues, liés à une tradition de crimes consommés dans l'endroit de la hantise – ainsi que je l'ai fait remarquer déjà dans l'ouvrage que j'ai consacré à ces manifestations.

88° Cas. – (Visuel-auditif-collectif.) – Le Pr Andrew Lang, le sociologue bien connu, raconte le fait suivant et qui s’est produit dans une famille de ses amis. Je tire de *Light*, 1912, p. 111, le texte que voici :

Dans un des faubourgs de Londres, se trouve un hôtel spacieux, très ancien, bâti entièrement en briques et entouré d’un jardin, je le connais très bien. Lorsque mes amis, MM. Rotherhams, allèrent y demeurer, l’hôtel était tout à fait hanté. Entre autres choses, quand Mme Rotherhams s’approchait d’une porte, celle-ci s’ouvrait spontanément devant elle. Quelquefois, elle se sentait tirer les cheveux par des mains invisibles. Des bruits nocturnes, étranges et inexplicables, tels que de la vaisselle s’entre-choquant, de meubles traînés, troublaient sans cesse le sommeil des habitants de la maison.

Une nuit que M. Rotherhams était absent, sa femme alla se coucher avec sa petite enfant, dans la chambre au-dessus de la salle à manger. Elle avait auparavant fait enfermer dans la salle à manger son chien, un « collie ». Elle remarqua que lorsque l’on commença à entendre des bruits de meubles traînés et de vaisselle s’entre-choquant, le chien se prit à hurler plaintivement. La dame n’eut pas le courage de descendre à l’étage inférieur pour le délivrer. Quand, au matin, elle ouvrit la porte de la pièce hantée, le chien vint à sa rencontre, la queue entre les jambes. Elle constata que les meubles, les chaises, la vaisselle étaient parfaitement à leur place.

Un jour, la même dame était occupée à donner une leçon à sa fillette dans la salle à manger, et elle était assise en face de la porte. A un certain moment, ayant sonné pour appeler la femme de chambre, elle vit s’ouvrir une porte et entrer une dame habillée étrangement d’une robe blanc gris, le visage de la même couleur.

Un autre soir, pendant que M. Rotherhams s’était attardé à fumer dans la salle, il vit son chien se lever d’un bond, le poil hérissé sur le dos et gronder sourdement, tourné vers la porte. Regardant en cette direction, il vit la porte s’ouvrir et entrer la dame en bleu. Il se leva aussitôt pour aller à sa rencontre, mais il vit plus rien.

Si ce fantôme avait un but, ce devait être celui d’obliger les nouveaux occupants de la maison à déménager, mais ils restèrent intrépidement à leur place et les manifestations s’affaiblirent peu à peu jusqu’à cesser entièrement. – Les membres de la famille sont des personnes saines et vigoureuses ; elles sont parmi mes amis les plus intimes.

Signé : Prof. Andrew Lang.

Dans le cas ci-dessus, on trouve deux faits se rapportant à des perceptions animales : dans le premier, de nature purement auditive, le chien enfermé dans la salle hantée montre aussitôt, par des hurlements plaintifs, qu’il perçoit les manifestations bruyantes que les autres entendent du dehors. Dans le deuxième, l’animal est le premier à percevoir le fantôme de la « Dame bleue ». Il ne reste donc aucun doute sur la participation de l’animal aux manifestations de hantise auxquelles sont sujets collectivement ses maîtres.

89° Cas. – (Auditif-collectif.) – Dans l’ouvrage très connu du Dr Edward Binns : *Anatomy of Sleep*, page 479, on trouve le fait suivant, communiqué à l’auteur par Lord Stenhope, qui était un ami intime du protagoniste de l’événement, Mrs G. de Steigner. Ce dernier raconte :

Dans ma jeunesse, lorsque j’étais officier dans l’armée danoise, j’occupais depuis quelque temps le logement qui m’avait été assigné, sans m’apercevoir de rien de spécial. Ma chambre était placée entre deux autres locaux, dont l’un me servait de petit salon et l’autre de chambre à coucher pour mon ordonnance. Les trois pièces communiquaient entre elles.

Une nuit où j'étais couché sans dormir, j'ai entendu un bruit de pas qui allaient et venaient dans la chambre et qui paraissaient être ceux d'un homme en pantoufles. Ce bruit inexplicable se prolongea longtemps.

Le matin venu, j'ai demandé à mon ordonnance s'il n'avait rien entendu, au cours de la nuit. Il m'a répondu : « Rien, si c'est qu'à une heure avancée de la nuit, vous vous êtes promené dans votre chambre ». Je lui assurai que je n'avais pas quitté mon lit. Comme il demeurait incrédule, je lui dis que, si le bruit des pas se renouvelait, je l'appellerais.

La nuit suivante, je l'ai appelé en effet, sous le prétexte de lui demander une bougie, et je l'ai questionné pour savoir s'il ne voyait rien. Il m'a répondu négativement, en ajoutant, toutefois, qu'il entendait un bruit de pas, comme si quelqu'un s'approchait de lui, pour s'éloigner ensuite dans la direction opposée.

J'avais dans ma chambre trois animaux, un chien, une petite chatte et un serin, qui tous réagissaient d'une façon caractéristique lorsque la rumeur des pas commençait. Le chien sautait aussitôt sur mon lit et s'accroupissait près de moi en tremblant, la chatte suivait du regard le bruit des pas, comme si elle apercevait, ou s'efforçait d'apercevoir celui qui les produisait. Le serin, qui dormait sur son perchoir, se réveillait aussitôt et se prenait à voler dans la cage, en proie à une grande agitation.

En d'autres circonstances, on entendait des sons musicaux dans le salon, comme si quelqu'un avait effleuré faiblement les touches du piano, ou bien l'on percevait un bruit caractéristique, comme si l'on tournait la clef du bureau dans la serrure et ouvrait le bureau. Cependant tout restait bien à sa place. J'ai parlé de ces bruits inexplicables à mes camarades du régiment qui sont venus dormir successivement sur le sofa de ma chambre et ont entendu, les uns après les autres, les bruits que j'avais moi-même constatés.

A la suite, M. de Steigner raconte qu'il a fait déplacer le parquet et les lambris de la chambre, sans découvrir aucune trace de souris. A quelque temps de là, il tomba malade, et comme sa maladie tendait à empirer, le docteur conseilla de changer tout de suite de logement, sans donner à ce sujet aucune explication. M. de Steigner déménagea en effet. Quant il fut convalescent, il insista auprès du docteur pour connaître la raison qui l'avait amené à lui conseiller de déménager. Le médecin lui confia enfin que :

Le logement où il s'était trouvé avait une réputation déplorable, un homme s'était pendu dans la chambre qu'il avait occupée et un autre y avait été tué.

Les lecteurs auront remarqué que, dans le cas relatés jusqu'ici, les animaux perçipients ont toujours été, ou des chiens, ou des chats, ou des chevaux. Le cas qui précède, ou il est question d'un serin, montre que le règne des oiseaux est susceptible, à son tour, de percevoir des manifestations supranormales et de s'en effrayer.

Quant à l'attitude du serin en face des manifestations auditives de la chambre hantée, il ne me semble pas possible d'élever des doutes sur leur portée démonstrative ; c'est-à-dire que le serin percevait bien, comme les autres animaux, les manifestations en cours. En effet, le bruit d'un pas léger, tel que celui d'un homme en pantoufles, n'est pas de nature à effrayer un serin, habitué à vivre avec l'homme. Il s'ensuit que si ce petit oiseau s'en épouvantait, c'est qu'il percevait réellement les manifestations de hantise et qu'il avait l'intuition instinctive de leur nature supranormale.

Deuxième sous-groupe

Apparition d'animaux en des endroits hantés

Il n'est certainement pas aisé de déterminer ce que représentent les apparitions de fantômes animaux dans les manifestations de hantise. Parfois, leur production coïncide avec le fait que des animaux semblables à ceux apparus avaient vécu dans cet endroit. En ces cas, les fantômes animaux pourraient s'expliquer, soit par l'hypothèse de la survivance de la « psyché » animale, soit en supposant une projection télépathique de la pensée d'un défunt, d'autant plus que, souvent, les animaux se manifestent de concert avec des fantômes de décédés. On peut encore émettre l'hypothèse de la reviviscence psychométrique d'événements qui se sont produits là, dans le temps. Mais assez souvent, non seulement on ne constate aucune coïncidence permettant d'expliquer l'apparition animale par l'une de ces suppositions, mais on peut même exclure absolument que les fantômes animaux, apparus dans un lieu hanté, correspondent d'une façon quelconque à d'autres animaux ayant vécu en ce lieu. En ce cas, l'explication populaire des faits, c'est que les apparitions d'animaux représentent des esprits de défunts qui, s'étant rendus coupables de fautes graves, prennent après leur mort des formes animales correspondant à la nature de leurs fautes. Dans mon ouvrage sur Les phénomènes de Hantise, troisième chapitre, j'ai cité un cas d'apparition d'un fantôme de cochon. La personne qui raconte ce fait dit qu'ayant questionné des paysans à ce sujet, ceux-ci expliquèrent que :

Le responsable des faits était Tommy King, un pharmacien ayant vécu cent ans auparavant, qui s'était pendu dans une maison située aux environs. Depuis lors l'esprit du malheureux errait en ces lieux en y apparaissant sous la forme d'un animal.

A ce propos, j'écrivais :

« C'est l'explication populaire des apparitions d'animaux en des lieux hantés. Bien qu'elle soit purement traditionnelle et gratuite, il n'est pas facile de la remplacer par une autre moins gratuite et plus scientifique. Je me bornerai donc à observer que, dans le livre du Dr Kerner sur « La Voyante de Prevorst », on lit que la voyante, dans ses phases de somnambulisme, expliquait de la même manière les apparitions d'animaux. Ainsi dans le chapitre VI (4^e cas, p. 177), à propos d'un « esprit bas » qui lui apparaissait, le Dr Kerner écrit : « Dans ma chambre, l'apparition se renouvela sous l'aspect d'un ours. Endormie, elle dit : « Maintenant je vois combien son âme doit être noire, puisqu'il revient sous des formes aussi effrayantes : mais il faut que je le revoie... » Dans le 5^e cas, p. 190, la voyante en somnambulisme s'adresse à un « esprit » en lui demandant s'il pourrait se manifester sous une forme différente de celle qu'il avait de son vivant. L'esprit répond : « Si j'avais vécu comme une bête, je devrais vous apparaître tel. Nous ne pouvons cependant pas prendre les formes que nous voulons et nous devons vous apparaître tel que nous étions en vie ». Et au chapitre IV, p. 120 : « Le débauché peut apparaître sous la forme d'un animal auquel il ressemble par sa façon de vivre... »

Par contre, je remarque que, parmi les cas de hantise animale que j'ai recueillis, il y en a deux qui suggéreraient une explication différente – ce qui d'ailleurs n'exclurait pas l'autre. Ils furent publiés dans le *Journal of the S.P.R.*, vol. XIII, p. 58-62, et vol. XV, p. 249-252. Il s'agit des apparitions d'un chien et d'une petite chatte, avec cette circonstance remarquable, que dans le lieu où ils apparaissaient, étaient morts un chien et une petite chatte identiques à ceux qui se manifestaient. Pour ce qui concerne la petite chatte, l'identification était encore mieux établie par le fait que le fantôme se montrait boiteux, à l'image de la chatte, qui avait été, de son vivant, malmenée et rendue infirme par un chien. Il se trouverait donc ici devant des cas d'identification authentique, de sorte qu'il est loisible d'en déduire que si l'on parvenait à accumuler en nombre suffisant des exemples de cette nature, ils conduiraient à la

démonstration de la survivance de l'âme animale, possibilité qui ne devait certainement par étonner.

Je dois ajouter maintenant à ce que j'écrivais dans l'ouvrage cité plus haut, que je suis, en effet, parvenu à réunir un certain nombre de faits analogues aux deux auxquels je viens de faire allusion ; je les rapporterai à la catégorie VIII. Ils contribuent à rendre probable qu'on parvienne un jour à démontrer scientifiquement la survie de la psyché animale. Cela n'exclut d'ailleurs nullement que les autres hypothèses indiquées tout à l'heure ne puissent être légitimes à leur tour, et qu'elles doivent, selon les circonstances, être prises en considération pour l'explication de certaines modalités de fantômes animaux. Bien plus, tout concourt à démontrer que les hypothèses sus-exposées expliquent quelques-uns des cas appartenant à cette catégorie.

90° Cas. – (Visuel-collectif.) – Hereward Carrington, l'un des métapsychiques les plus distingués des Etats-Unis et auteur des ouvrages connus de tous ceux qui s'occupent de nos recherches, relate dans l'*American journal of the S.P.R.*, 1908, p. 188, le fait suivant, qu'il a lui-même soumis à une enquête :

Le cas très intéressant que je vais exposer relève de mon expérience personnelle, il s'est produit l'été dernier et il est, à mon avis, fort suggestif, sinon déjà concluant...

Quand je me trouvais à Lily Dale, j'avais noué amitié avec trois personnes qui furent protagonistes du cas dont il s'agit, et qui s'intéressaient, comme moi, aux recherches métapsychiques. J'ai appris le fait des trois personnes elles-mêmes, dans le hall de l'hôtel où elles logeaient, et quelques minutes après que l'événement se fût réalisé... Voici de quoi il s'agit :

Les trois personnes en question – deux dames et un monsieur – se promenaient dans un sentier peu éloigné de la ville en causant de choses indifférentes, lorsque l'une des dames, qui possède quelques facultés clairvoyantes, aperçut un petit chien qui courait dans le sentier, devant elle. Le soleil se couchait, mais la lumière du jour était encore complète. Pourtant les autres ne voyaient rien, parce qu'en réalité le chien n'existait pas. Le terrain était ouvert, nu et plat. Il ne pouvait donc pas être question d'obstacles naturels à la vue. La dame affirmait que le petit chien courait devant elle, à une dizaine d'yards de distances, en se tenant au milieu du chemin, tout à fait en vue. Elle ajoutait qu'il paraissait avoir les dimensions d'un fox-terrier, qu'il avait le poil jaune, le museau allongé, la queue petite et bouclée. Pendant que les trois personnes discutaient entre elles de ce cas étrange, un chat sortit tranquillement d'une maison placée à peu de distance d'elles et se dirigea vers le sentier pour le traverser. Aussitôt qu'il y fut parvenu, il fit gros dos en soufflant et griffant dans l'air, juste à l'endroit où se trouvait le fantôme du chien, comme s'il y avait eu là un chien, en chair et en os, apparu tout à coup au chat. J'insiste sur le fait que ce dernier était parvenu jusqu'au sentier en gardant un aspect absolument tranquille et indifférent, pour prendre tout à coup cette attitude de bataille. Aussitôt après, le chat se retourna d'un bond et rentra, en courant, dans la maison d'où il était sorti. Durant cette scène, la dame voyante avait continué d'apercevoir le chien. Ensuite, elle avait détourné un instant le regard pour suivre la fuite du chat ; quand elle le reporta de nouveau vers le chien, celui-ci avait disparu. Elle déclara que cet animal n'avait fait aucune attention au chat, même lorsque ce dernier semblait vouloir le griffer. Il avait continué tranquillement son chemin. Il était évident que si le chat s'était comporté de cette manière, c'est qu'il avait cru apercevoir devant lui un chien authentique, surgi par surprise. Et pourtant ce chien n'existait pas ! – Tels sont les faits, sur l'authenticité desquels je me porte garant. Je laisse les lecteurs les expliquer au gré de leurs préférences.

Dans ce récit, il n'est pas indiqué si l'endroit avait la réputation d'être hanté et si un chien analogue avait vécu dans ces alentours. Il n'est donc pas possible d'arriver à une solution théorique quelconque sur la genèse des faits. Mais il ne reste pas moins l'incident par

lui-même, net et indubitable, d'apparition du fantôme d'un chien, vu collectivement par une dame et par un chat.

91° Cas. – (Visuel-collectif.) – Ce cas a été publié par le *Light*, 1915, p. 215. Il est analogue au précédent. Le Rév. Charles L. Tweedale écrit :

Vers 10h. 30 du soir, ma femme est montée dans sa chambre, et tout en arrangeant les oreillers, elle jette un coup d'œil au pied du lit. Elle y aperçut alors un gros chien noir, droit sur ses pattes qu'elle put distinguer dans tous ses détails. Presque au même moment, notre chat, qui avait suivi sa maîtresse dans l'escalier, pénétra dans la chambre et, voyant à son tour le chien, fit un bond, en arquant le dos, en hérissant la queue, en soufflant, en griffant en l'air. Il sauta ensuite sur la toilette, placée dans un coin de la chambre et se réfugia derrière le miroir du meuble. Peu après, le fantôme du chien s'évanouissait. Ma femme, voulant s'assurer si le chat n'était pas à son tour de nature fantomatique, s'approcha de la toilette, en regardant derrière la glace. Elle y vit bien notre chat authentique, dans un état d'excitation frénétique et toujours le poil hérissé. Quand elle se mit en devoir de l'enlever de son abri, le félin souffla et la griffa, restant encore en proie à la frayeur que lui avait causée le chien.

Dans ce cas encore, comme dans le précédent, on ne recueille aucun renseignement de nature à orienter la pensée vers la recherche des causes, ce qui ne l'empêche pas d'être, à son tour, très caractéristique et suggestif. En effet, dans les deux cas, on observe la combinaison des deux modalités de manifestation supranormale dont nous nous occupons ici, à savoir : l'une, dans laquelle les animaux perçoivent collectivement avec les hommes les manifestations de hantise, l'autre, dans laquelle les manifestations de hantise sont constituées par des fantômes d'animaux perçu collectivement par des hommes et des animaux.

92° Cas. – (Visuel, avec des impressions collectives.) – Mrs J. Toye Warner Staples envoie au *Light*, 1921, p. 553. ce récit touchant un cas qui lui est personnel :

Je crains bien que ma contribution à l'enquête sur la survivance de la « psyché » animale ne soit pas de nature à surmonter les épreuves exigées par la « Society for P.R. ». Toutefois, le fait que je vais vous exposer est scrupuleusement authentique et digne de confiance, quelle qu'en soit l'explication.

Mon enfance s'est passée dans la partie occidentale de l'Irlande et depuis l'âge de quatre ans jusqu'à six, j'ai vécu dans une très vieille et grande maison, sur les rives du Shannon. Ma famille, étant anglaise, ne prêtait pas d'attention aux récits des gens du pays qui affirmaient que notre habitation dût être hantée. Or, c'est là que j'ai eu la première expérience de ce qu'on peut appeler le fantôme d'un animal. Dans les heures du soir, durant l'été, en pleine lumière du jour, quelquefois au cours de plusieurs jours consécutifs, d'autres fois avec l'intervalle de plusieurs mois, j'étais terrorisée par l'apparition très nette et naturelle d'un petit chien blanc, de la race de Poméranie, qui se manifestait à moi au chevet de mon lit. Il me regardait la bouche ouverte et la langue dehors, comme s'il était haletant et se comportait comme s'il me voyait, en prenant l'attitude qu'il eût adoptée s'il avait voulu sauter sur mon lit. Alors je m'effrayais terriblement, ayant bien l'intuition qu'il ne s'agissait nullement d'un chien en chair et en os – car, ce cas, je l'aurais accueilli avec un vif plaisir, car j'ai toujours beaucoup aimé les animaux de toute sorte –. Parfois, lorsque l'animal se montrait près de la fenêtre, j'apercevais les meubles de la chambre à travers son corps blanc, et je me mettais à crier, en appelant ma mère et en disant. « Emportez-le ! Faites-le partir ! » Aussitôt que maman entra dans la chambre, il la suivait. Quand elle sortait, il sortait avec elle. Alors on me prenait et on me transportait en bas, et à force de caresses on me faisait oublier la peur que j'avais éprouvée.

Le plus curieux est que tandis que j'étais seule à apercevoir ce fantôme canin, quatre autres personnes le sentaient.

Dans la pleine lumière des matins d'été, deux membres de ma famille – toutes les deux des femmes – et une dame et un monsieur qui avait habité la maison avant nous, percevaient souvent quelque chose, constitué par un corps solide, des dimensions et du poids d'un petit chien, qui semblait bondir sur leurs lits, du côté des pieds, pour passer ensuite lentement sur leurs corps en arrivant ainsi jusqu'aux épaules et descendre à terre de l'autre côté. Dans ces occasions, les percipients se sentaient comme paralysés et n'étaient pas capables de se mouvoir ; mais aussitôt après, ils sautaient du lit et examinaient minutieusement la chambre, sans y rien découvrir...

Pour des raisons facile à comprendre, je m'abstiens de publier l'adresse de la maison ; mais je confierai au professeur Horace Leaf, si ce récit est susceptible de l'intéresser.

Il est on ne peut plus malaisé de formuler une théorie capable d'expliquer de façon satisfaisante les faits du genre de celui que nous venons de rapporter. Il vaudrait peut-être mieux se passer de les discuter. Si l'on essayait de s'orienter de quelque manière en procédant par voie d'élimination, on devrait dire que, dans le cas en question, il ne pouvait pas s'agir de perception psychométrique d'événements passés, car la circonstance du petit chien qui regardait en face la percipiente qui se disposait à sauter sur le lit, qui suivait les pas des personnes présentes, en sortant avec elles, ainsi que l'autre circonstance des impressions tactiles ressenties sur leurs corps, indiquent une action dans le présent et non une reproduction automatique d'actions qui se sont déroulées dans le passé, comme il devrait uniquement se produire dans le cas de perceptions psychométriques.

Pour la même raison, on devrait exclure l'hypothèse d'une projection télépathique de la part d'un défunt, puisqu'une projection de cette nature provoquerait la perception hallucinatoire d'un fantôme animal plastiquement inerte ou qui se déplacerait automatiquement, mais jamais d'un fantôme animal conscient du milieu où il se trouve.

Enfin, l'hypothèse hallucinatoire, entendue selon la signification pathologique de ce terme, ne peut pas être soutenue, étant donné que quatre autres personnes avaient à plusieurs reprises éprouvé des impressions tactiles correspondant aux perceptions visuelles de l'enfant. Cela démontre bien qu'à l'origine des faits il devait y avoir un agent unique, qui devait être forcément intelligent et étranger aux percipients.

Il ne reste à la disposition du chercheur que deux hypothèses : d'abord celle, traditionnelle ou populaire, selon laquelle les fantômes d'animaux qui apparaissent dans les lieux hantés représentent le simulacre symbolique d'esprits humains d'un ordre bas et dépravé ; ensuite celle grâce à laquelle on suppose que la psyché animale survit à la mort du corps, et parvient quelquefois à se manifester aux vivants.

Après avoir exposé ces observations pour satisfaire mon devoir de rapporteur, je m'abstiens de toute conclusion, puisque l'absence des données nécessaire ne le permet point. Je me borne à remarquer que les deux hypothèses que je viens de citer peuvent toutes les deux expliquer les faits par l'intervention d'entité spirituelles désincarnées : pour la première, il s'agirait d'entités humaines ; pour l'autre, d'entités animales.

93° Cas. – (Visuel, avec des impressions collectives.) – Je l'extrais du *Journal of the S.P.R.*, vol. XIII, pages 52-64. Il fait partie d'un long rapport sur une maison hantée dans laquelle apparaissaient les fantômes d'une femme habillée en noir, d'un homme pendu à une branche d'arbre, et d'un petit chien, aperçu souvent par de nombreux percipients. Dans le rapport, on trouve signalées quatorze apparitions du petit chien, mais je me bornerai ici à relater la première.

Voici ce que raconte Mrs Fletcher, qui habitait la maison hantée :

Le petit chien blanc fit sa première apparition au mois de janvier 1900. Un après-midi, mon mari sortit de la bibliothèque, où il se trouvait seul, et me dit : « J'ai vu un chien

blanc dans la bibliothèque ». Je répondis en souriant : « Rien de plus naturel ; nos deux chiens ne font que passer d'une pièce à l'autre ». Mais mon mari, sérieux, me dit alors : « Je ne parle pas de tes chiens. Pendant que j'écrivais, j'ai vu un petit chien blanc tourner autour du bureau et aller vers la porte, qui était fermée. M'imaginant que ce fût la « Nipper », je me suis levé pour lui ouvrir la porte, mais le petit chien avait disparu ». Après ce premier incident, les apparitions du petit chien blanc devinrent fréquentes, nos hôtes, Miss Plumtre, dont vous trouverez ci-inclus le récit, et son frère.

Il me faut attirer l'attention des lecteurs sur le fait que, lorsque le chien effleurait les percipients dans quelque partie du corps, ils ressentaient aussitôt une sensation de brûlure au point où s'était exercé la pression hallucinatoire-véridique du corps du chien fantôme, Mrs Fletcher écrit à ce sujet :

A l'endroit de ma jambe, au-dessus du genou, que le chien avait heurté en passant, j'ai perçu, durant plusieurs heures, une sensation de picotement assez cuisant, tel celui d'une légère brûlure. Ma fille Eglantine n'était pas présente lorsque j'ai parlé de cela. Cependant, peu après, elle a remarqué spontanément ; « Maman, à l'endroit de ma jambe où le nez du chien m'a touché, je ressens comme une sensation de brûlure ».

Un peu plus loin, Mrs Fletcher remarque :

Je ne parvins pas à trouver aucun incident du passé qui soit en rapport avec l'apparition du petit chien blanc, hormis que, il y a treize ans, je possédais un « terrier » de poil blanc rude, qui avait été mon grand favori, et qui était absolument analogue à celui qui se manifeste.

Cette dernière observation de Mme Fletcher laisserait supposer que, dans ce cas, il s'agirait déjà d'un premier exemple d'identification d'un fantôme animal. Mais cette observation est bien trop vague pour pouvoir être prise en considération. Ce n'est qu'en la mettant en rapport avec les cas analogues que je citerai dans la catégorie VIII qu'elle parvient à acquérir indirectement une certaine valeur probative. De toute manière, on ne saurait comment rattacher le fait de l'apparition véridique d'un chien décédé depuis quelques années seulement avec les apparitions de fantômes d'homme et de femme. A moins qu'on ne voulût inférer de cette coïncidence que les conditions de saturation fluïdique inhérente à un milieu hanté aient rendu possible au chien de se manifester.

94° Cas. – (Visuel-collectif, avec précedence des animaux sur l'homme.) – Je le détache d'un article déjà cité de Mme E. d'Espérance, article qui a paru dans un numéro d'octobre 1904 du *Light*. Etant donné que le fait envisagé est raconté par une dame estimable, universellement connue dans le domaine des études psychiques et qui a été elle-même la principale protagoniste de cet événement, qui fait qu'elle est à même de se porter garant de ce qu'elle affirme, il me semble que ce récit mérite une considération sérieuse.

Voici les passages qui nous importent plus strictement :

La localité où se produisirent les faits n'est pas éloignée de chez moi, et j'en ai été moi-même témoin oculaire. Après la publication de mon cas, j'eus l'occasion d'assister à un fait semblable. Voici brièvement l'histoire :

En 1896, je m'établis définitivement dans mon habitation actuelle. Je connaissais très bien l'endroit que j'avais déjà visité à plusieurs reprises. J'étais même informée qu'il avait la réputation d'être un lieu hanté. Toutefois, je n'avais pas appris grand'chose à ce sujet, surtout que je ne connaissais presque personne dans les alentours ; ensuite, parce que l'on ne comprenait pas ma langue et que j'ignorais celle du pays. Après cela, il est aisé de concevoir que les communications entre nous devaient nécessairement rester limitées, au moins pendant un certain temps. Ce que j'ai vu ou ce que j'ai cru voir ne doit donc pas être attribué à un effet des rumeurs que j'aurais pu recueillir.

Dans mes promenades quotidiennes, j'avais l'habitude d'aller dans un petit bois que j'aimais beaucoup à cause de l'ombre fraîche dont on y jouissait en été et parce qu'on s'y trouvait à l'abri des vents au cours de l'hiver. Un chemin public le traversait d'un côté. Or, j'avais fréquemment observé que les chevaux prenaient peur en cet endroit. Cela m'avait toujours intriguée, ne sachant pas à quoi attribuer le fait. En d'autres occasions, comme j'arrivais en cet endroit avec mon couple de chiens, ceux-ci refusaient opiniâtement d'entrer dans ce bois, ils m'abandonnaient en se dirigeant à la course vers la maison, saisis comme d'une espèce de panique. Ce fait s'étant renouvelé plusieurs fois, je me décidai à en parler à une amie qui était la propriétaire de ce lieu. J'appris alors que de semblables incidents s'étaient souvent produits à cet endroit depuis des années fort reculées ; non pas constamment, mais à intervalles de temps avec des chevaux ou des chiens indifféremment. Elle m'apprit aussi que cette partie de la route qui traversait le bois était regardée par les paysans de l'endroit comme un emplacement hanté, par suite d'un terrible crime qui y aurait été commis au commencement du siècle dernier.

Un cortège matrimonial avait été attaqué par un amant repoussé par l'épouse. Celle-ci avait été tuée en même temps que le marié et le père. Le coupable prit la fuite, mais il fut rejoint à deux ou trois champs de distance par le frère de l'épouse qui le tua. Cette histoire, très connue, est authentique. Près du petit bois, mais non pas où les chevaux prennent peur, se trouvent trois croix en pierre qui marquent l'endroit où les trois assassinats ont été exécutés. Une autre croix placée à deux champs de distance, marque le point où le coupable tomba à son tour. Tout cela se passa il y a un siècle, mais la présence des croix a servi à entretenir, dans le pays, le souvenir du drame, ce qui n'expliquerait pourtant pas l'attitude des chevaux et des chiens.

Un jour de l'automne 1896, j'étais sortie avec une amie pour faire une promenade... Nous arrivâmes au petit bois dans lequel nous entrâmes du côté de l'ouest, en poursuivant tranquillement notre chemin... Je fus la première à me retourner et j'aperçus un veau d'une nuance rouge foncé. Surprise par l'apparition inattendue de cet animal à mon côté, je poussais une exclamation d'étonnement, et la bête s'abrita aussitôt dans le bois, de l'autre côté du sentier. Au moment où elle pénétrait dans le fourré, une étrange lueur rougeâtre se dégagait de ses grands yeux : on aurait dit qu'ils jetaient des flammes. C'était l'heure du coucher du soleil, ce qui fait que je pensais que les rayons du soleil dardaient en ligne horizontale dans les yeux de l'animal suffisaient à expliquer ce fait. Les yeux brillaient presque comme les croisées d'une fenêtre alors qu'elles sont frappées directement par les rayons du soleil.

... Lorsque nous fûmes près de chez nous, mon amie s'aperçut qu'elle avait égaré la pomme en argent de son ombrelle. Elle s'adressa à l'un des jardiniers, en le priant d'envoyer un homme chercher l'objet perdu et elle lui fournit les renseignements nécessaires en lui indiquant exactement quel avait été le sentier que nous avions suivi. Le jardinier répondit qu'avant la nuit il serait allé lui-même et il expliqua que les paysans de l'endroit éprouvaient une grande répugnance à ce rendre dans ce bois, surtout le soir. – Et pourquoi ? – demanda mon amie. Le jardinier dit alors que la superstition de ces paysans ignorants, déjà si intolérablement stupides et irritants, avait encore empiré dernièrement par suite du bruit que le veau aux yeux flamboyants avait été vu dans le bois, ce qui fait que personne n'aurait osé s'y aventurer. Mon amie et moi, nous échangeâmes un coup d'œil. Nous n'osâmes pourtant pas contredire ce docte jardinier. Il alla à la recherche de l'objet égaré, et nous rentrâmes à la maison.

Depuis lors, quelques autres fois, à de longs intervalles de temps, le bruit avait couru que le veau aux yeux flamboyants avait été vu par quelqu'un et le bois restait de plus en plus évité par les paysans. Quoique, depuis cette époque, bien peu de jours se soient passés sans que j'aie traversé le bois à pied ou à cheval, hormis certaines périodes pendant lesquelles je

dus m'absenter de la maison et presque toujours avec mon couple de chiens, jamais plus, jusqu'à il y a quelques semaines, il ne m'arriva de rencontrer le veau mystérieux.

C'était une journée suffocante et je ne m'étais dirigée vers le bois pour y trouver un abri du soleil et de la réverbération aveuglante de la route. J'étais accompagnée par deux collies (chien de berger) et par un petit terrier. Parvenue à la limite du bois, les deux collies s'accroupirent soudain sur le sol en refusant de continuer leur chemin. En même temps, ils exerçaient tout leur art de persuasion canine pour que je me dirigeasse ailleurs. Voyant que je persistais à vouloir avancer, ils finirent par m'accompagner, mais avec une répugnance visible. Toutefois, quelques instants après, ils semblèrent oublier et ils recommencèrent à courir de-ci de-là, pendant que je continuais tranquillement mon chemin en cueillant des mûres. A un certain moment, je les vis arriver à la course pour venir se tapir, tremblant et gémissant, à mes pieds. Simultanément, le petit terrier avait sauté sur mes genoux. Je ne pouvais pas m'expliquer l'incident, quant, tout à coup, j'entendis derrière moi un piétinement furieux qui se rapprochait rapidement. Avant que j'eusse temps de m'écarter, je vis accourir vers un troupeau de daims en proie à l'épouvante. Dans leur galopade effrénée, ils faisaient si peu cas de moi et des chiens, qu'ils furent sur le point de me jeter à terre. Je regardai au tour de moi, épouvantée, pour découvrir la cause de cette panique et j'aperçus un veau de couleur rouge foncé, qui, en revenant sur ses pas, s'engageait dans le taillis. Les daims s'étaient éloignés rapidement vers une autre direction du bois. Mes chiens qui, dans des circonstances ordinaires, leur auraient donné la chasse, se tenaient accroupis et tremblants à mes pieds, pendant que le petit terrier refusait de descendre de mes genoux. Pendant plusieurs jours, ce petit chien ne voulut plus traverser le bois. Les deux collies, tout en ne s'y refusant pas, y pénétraient contre leur gré, et montraient visiblement leur défiance et leur crainte.

Le résultat de toutes nos enquêtes ne fit que confirmer davantage nos impressions, c'est-à-dire que le veau de couleur rouge foncé ou, comme on dit dans le pays, le veau aux yeux flamboyants, n'était pas un animal commun, vivant, terrestre... Mais quel rapport pouvait exister entre le fait en questions et la tragédie qui s'était déroulée dans le bois, c'est là un problème auquel je ne sais pas trouver de réponse. Je ne doute pourtant pas que les facultés d'intuition et de clairvoyance propres aux animaux devaient leur avoir fait connaître l'existence de quelque chose d'anormal ou de supranormal dans le bois et que leur répugnance pour les phénomènes de cette nature – répugnance qui, dans l'homme, est appelée superstition – était la cause véritable de leur étrange attitude.

Si j'avais été seule à voir le mystérieux animal, il est plus que probable que je n'aurais point parlé. Mais il fut vu à plusieurs reprises, en des circonstances différentes, par de nombreuses personnes du pays.

« Light », octobre 1904, p. 511-513.

Tel est le cas fort remarquable raconté par Mme E. d'Espérance, qui fait justement observer que, dans cette circonstance, il ne pouvait pas s'agir d'un veau vivant. J'observerai à mon tour que cette hypothèse ne résiste pas à l'analyse la plus superficielle des faits. C'est ce qui paraîtra évident si l'on considère d'abord qu'un veau en chair et en os n'aurait pu exister et apparaître dans une même localité au cours d'un siècle tout entier ; ensuite que les chevaux, les chiens, les daims ne sont pas habitués à s'épouvanter à la vue d'un veau inoffensif ; en dernier lieu, qu'avec cette supposition, on n'expliquerait point la terreur panique à laquelle étaient sujets si souvent les chevaux et les chiens, alors qu'en apparence il n'existait rien d'anormal pour l'homme.

Pour 22 autres cas appartenant à l'une et à l'autre des subdivisions de cette catégorie, je renvoie aux ouvrages et journaux suivants :

95° Cas. – (Visuel-auditif-collectif.) – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. Ve, p. 470.

96° Cas. – (Visuel-auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – *Proceedings of the S.P.R.*, vol. IV, p. 262.

97° Cas. – (Visuel-auditif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – *Proceedings of the S.P.R.*, vol X, pages 353-354.

98° Cas. – (Visuel-auditif-collectif.) – *Proceedings of the S.P.R.*, vol II, page 149.

99° Cas. – (Visuel-auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. II, p. 253-254-256.

100° Cas. – (Visuel-auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. II, p. 348.

101° Cas. – (Visuel-auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. II p. 351.

102° Cas. – (Visuel-auditif-collectif, avec antériorité de l'animal sur l'homme.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. III, p. 120.

103° Cas. – (Visuel-auditif-collectif.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. V. p. 307.

104° Cas. – (L'animal est seul percipient.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. VI, p. 16.

105° Cas. – (L'animal est seul percipient.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. VI, p. 65.

106° Cas. – (Visuel-collectif.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. VI, p. 172.

107° Cas. – (L'animal est seul percipient.) – *Journal of the S.P.R.*, vol. VII, p. 331.

108° Cas. – (Visuel-collectif.) – Robert Dale Owen : *The Devatable Land*, pp. 233-236.

109° Cas. – (Visuel-collectif.) – Mrs, De Morgan : *From Matter to Spirit*, pp. 244-247.

110° Cas. – (Visuel-collectif-successif.) *Journal of the S.P.R.*, vol. XIII, pp. 256-262.

111° Cas. – (Visuel-collectif.) – *Journal of the S.P.R.*, pp. 342-343.

112° Cas. – (Visuel-collectif.) – *Journal of the American S.P.R.*, 1910, p. 50.

113° Cas. – (Visuel-collectif.) – *Light*, 1901, p. 46.

114° Cas. – (Visuel-tactile-olfatif.) – *Light*, 1903, p. 473.

115° Cas. – (Visuel-collectif.) – *Light*, 1917, p. 311.

116° Cas. – (Visuel-collectif.) – *Light*, 1921, p. 610.

SEPTIEME CATEGORIE

Matérialisations d'animaux

Je m'empresse de déclarer que les recherches expérimentales sur les manifestations animales envisagées en cette catégorie se trouvent encore dans des conditions rudimentaires. Ces phénomènes ne peuvent donc guère être considérés sous un point de vue scientifique et je me contenterai de toucher la question pour qu'il n'y ait pas une apparence de lacune dans mon œuvre.

Parmi les comptes rendus des séances expérimentales à effets physiques, les cas dans lesquels on fait allusion à des matérialisations de formes animales ne sont pas excessivement rares. Seulement, comme il s'agit presque toujours des manifestations inattendues et fugaces, les descriptions qui nous en sont fournies ne sont pas assez détaillées pour qu'on s'autorise à les considérer comme étant scientifiquement probantes. Elles pourront cependant acquérir un jour une certaine importance au point de vue de l'histoire de cette branche spéciale de phénomènes. Cela aura lieu lorsque ces manifestations seront acquises à la science en même temps que les autres branches plus évoluées du même tronc supranormal.

En vue de l'histoire future de cette nouvelle branche de recherches, je me dispose donc à rapporter quelques faits de cette espèce, à simple titre anecdotique, et, par conséquent, sans leur attribuer un numéro d'ordre, puisqu'on ne peut les accueillir, pour le moment, dans une classification scientifique.

Si nous nous reportons un demi-siècle en arrière dans la chronologie des manifestations médiumniques, nous trouvons une première allusion à des matérialisations d'animaux dans une lettre envoyée au *Light*, 1907, p. 275, par Alfred Vout Peters, le médium psychomètre bien connu. Lettre dans laquelle, parlant d'une vision d'animal décédé qu'il venait d'avoir, il ajoute :

Je me souviens que dans les séances avec Mrs Corner (Miss Florence Cook), on eut la matérialisation d'un singe, à la grande horreur du médium, qui ne s'attendait pas à une pareille manifestation.

Je trouve une autre allusion analogue, mais un peu plus circonstanciée, dans l'ouvrage du docteur Gibier : *Analyse des Choses*, p. 210, dans lequel, traitant des phénomènes de matérialisation qui se produisaient chez le colonel M., de l'Ecole Polytechnique de Paris, l'auteur remarque :

Dans les séances avec le colonel M. (1875-1877), auxquelles assistèrent différentes notabilités scientifiques de l'armée, le médium était la fille adoptive du colonel lui-même. Un phénomène qui m'a surtout frappé au cours de cette série d'expériences et que j'enregistre pour ceux qui se sont initiés dans ces études, a été la matérialisation parfaite d'un petit chien, mort quelques années avant, et qui avait appartenu au colonel.

Dans l'ouvrage de Gambier Bolton : *Ghosts in Solid Form* dans lequel se trouvent résumées les principales manifestations obtenues au cours de sept années d'expériences, avec des médiums privés, l'on rencontre quelques matérialisations d'animaux. Aux cours d'une séance à laquelle assistait le Feld-maréchal Lord Wolseley, on eut la matérialisation d'un phoque. Dans une autre, celle d'un animal sauvage de l'Inde qui avait été élevé et apprivoisé par une dame présente à la séance. L'animal, ayant aussitôt reconnu son ancienne maîtresse, avait sauté des genoux du médium sur ceux de cette dame, en manifestant sa joie par des cris très caractéristiques, identiques à ceux qu'il émettait de son vivant en de pareilles circonstances.

Au cours de fameuses séances de matérialisations qui eurent lieu à Alger en 1905, avec le médium Marthe (Eva C. de Mme Bisson), en présence du professeur Charles Richet et de Gabriel Delanne, une forme animale se matérialisa. Mme X. en parle ainsi :

Le professeur Richet n'a parlé que des manifestations se rattachant à la figure centrale de « Bien-Boa », mais je pense qu'il ne verra rien au contraire à ce que je rapporte un curieux incident qui s'est passé à la séance du 7 septembre.

La petite chatte de la maison nous avait suivis, sans que nous y prissions garde, dans la salle des séances et, quand nous occupâmes nos places, elle sauta sur mes genoux et ne bougea plus. Durant une demi-heure, on n'a eu que des faibles phénomènes. Ensuite les rideaux du cabinet médiumnique ont été tirés par une main enveloppée dans l'un des rideaux en laissant voir le médium, accompagné de la forme matérialisée d' « Aïscha ». Aussitôt la chatte quitta mes genoux pour sauter sur ceux du médium. Mais quand elle fut là son attention parut se fixer sur quelque chose existant au coin A du cabinet. L'un de nous observa : « Que voit-elle donc, la chatte ? » Une voix au coin A répondit : « Elle m'aperçoit ». Simultanément, une forme enveloppée dans le rideau s'avança vers la chatte, commença à la caresser et à jouer avec elle. La chatte répondit joyeusement en saisissant le bord du rideau ; mais elle l'abandonna aussitôt pour tourner son regard au coin B du cabinet, en prenant une attitude de défense, comme si elle se trouvait en présence d'une créature hostile. Elle cabra son dos, se mit à souffler et à miauler d'un ton menaçant. Une voix, au coin B, dit alors : « Elle aperçoit un autre chat ». En même temps on entendit, au même coin B, un fort miaulement faisant écho à celui de la chatte. Celle-ci sauta des genoux du médium sur ceux de Mme Paulette, l'un des membres de notre groupe d'expérimentation, pendant que l'on entendait provenir, par deux fois, du coin B, les miaulements du chat matérialisé. Après quoi, une masse noire, de la dimension d'un chat, sauta sur les genoux du médium et y resta durant deux minutes environ, pour disparaître ensuite d'une manière assez spéciale, puisqu'elle parut se dissoudre lentement...

« Light », 1921, page 594.

Au cours des séances avec le célèbre médium Mrs Wriedt, dont le trait le plus caractéristique est constitué par les phénomènes de « voix directe », on obtient souvent des matérialisations d'animaux, qui font aussi entendre leur voix. Je me borne à en rapporter deux exemples.

Dans le compte rendu des séances de Cambridge, qui eurent lieu en 1914, un magistrat de cette ville en parle ainsi, *Light*, 1914, page 296 :

Au cours de la première séance, qui eut lieu à Wimbledon, ma femme perçut une pression caractéristique sur son pied, mais ne sut pas préciser de quoi il s'agissait. Ceci se renouvela à plusieurs reprises, en donnant lieu à diverses suppositions de la part des expérimentateurs. Tout à coup, nous fûmes surpris d'entendre japper un chien. Nous demandâmes au Dr Sharpe « l'esprit-guide », ce que pouvaient bien dire ces jappements. Il nous répondit : « Il y a ici un chien épagneul, qui appartenait à votre femme ». En effet, plusieurs années auparavant, nous avions perdu un épagneul, auquel nous étions très attachés, qui avait déjà été vu avec nous, en d'autres séances, par des médiums clairvoyants. Inutile d'ajouter que le médium ne pouvait rien en savoir.

Dans une autre séance avec le même médium, dont le compte rendu a paru dans *Light*, 1921, p. 490, Mr. A. J. Wood dit :

J'ai conduit à la séance l'un de mes amis, avec sa femme. Mrs Wriedt décrivit avec beaucoup de précision un chien de race « collie », qu'elle discernait à côté de mes amis. A un certain moment, en s'adressant à la dame, le médium dit : « Il a posé sa tête sur vos genoux ». Au même instant, on entendit partir de cet endroit un aboiement joyeux et vigoureux. Or, en effet, mes amis avaient possédé un chien collie, leur grand favori, qui était mort plusieurs années avant, et dont l'aspect correspondait exactement à celui décrit par le médium.

Je cite en dernier lieu quelques extraits des comptes rendus des séances avec le médium polonais Franck Kluski, parues dans la *Revue Métapsychique*, d'où il ressort qu'on se

trouve vraisemblablement en face d'une première sérieuse contribution expérimentale en faveur des matérialisations animales.

Déjà dans le fascicule de juillet-août 1921, p. 201, de la revue en question, le docteur Gustave Geley, qui avait assisté aux séances, annonçait la publication imminente des comptes rendus sur le phénomène extraordinaire des matérialisations animales, dans les termes suivants :

Les matérialisations des formes animales ne sont pas rares avec Franck. Dans les comptes rendus des séances de la « Société d'études psychiques de Varsovie », que nous publierons prochainement, nous verrons signalés, spécialement, un gros oiseau de proie, apparu à plusieurs séances et photographié ; puis un être bizarre, sorte d'intermédiaire entre le singe et l'homme, une face simiesque, mais un front développé et droit, la figure et le corps couverts de poils, des bras très longs, des mains fort longues, etc. Il semble toujours ému, prend les mains des assistants et les lèche comme ferait un chien.

Or, cet Etre, que nous avons surnommé « le Pithécanthrope », s'est manifesté plusieurs fois pendant nos séances. L'un de nous, à la séance du 20 novembre 1920, sentit sa grosse tête velue s'appuyer lourdement sur son épaule droite, contre ses joues. Cette tête était garnie de cheveux drus et rudes. Une odeur de fauve, de « chien mouillé », se dégageait de lui. Un des assistants ayant alors avancé sa main, le « Pithécanthrope » la saisit, puis la lécha longuement à trois reprises. Sa langue était large et douce.

D'autres fois, nous avons senti, sous nos jambes, des contacts rappelant les frôlements des chiens...

Le rapport des séances auxquelles il est fait allusion dans le paragraphe ci-dessus a été publié dans le numéro de janvier-février 1923, p. 27-39, de la *Revue Métapsychique*. J'emprunte au compte rendu de la séance du 30 août 1919 le passage suivant :

...On remarque simultanément plusieurs apparitions. La première qui se fit bien voir fut une apparition qui était déjà connu des assistants au cours des séances antérieures. C'était un être de la grandeur d'un homme adulte, fortement poilu, avec une grande crinière et une barbe embroussaillée. Il était revêtu comme d'une peau craquante ; son apparence était celle d'un être rappelant une bête, ou un homme très primitif. Il ne parlait pas, mais il lançait des sons rauques avec ses lèvres, claquait de la langue et grinçait des dents, cherchait en vain à se faire comprendre. Lorsqu'on l'appelait, il s'approchait ; il laissait caresser sa peau velue, touchait les mains des assistants et leur grattait la main fort doucement avec des griffes plutôt qu'avec des ongles. Il obéissait à la voix du médium et ne faisait pas de mal aux assistants en les touchant fort doucement. C'était un progrès, car, aux séances antérieures, cet être manifestait une grande violence et une grande brutalité. Il avait une tendance visible et une volonté tenace à lécher les mains et le visage des assistants, qui se défendaient de ses caresses bien désagréables. Il obéissait à chaque ordre donné par le médium, non seulement quand cet ordre était exprimé par la parole, mais même exprimé par la pensée.

J'extraits cet autre passage du compte rendu de la séance du 3 septembre 1919. Le rapporteur écrit :

Simultanément, le médium et les personnes assises autour de lui sentirent la présence de la bête – homme – primitif, comme pendant les séances antérieures. Cette matérialisation fit le tour des assistants en leur léchant les mains et le visage, sur lesquels il promenait sa main ou patte velue, ou appuyait sa tête hirsute. Tous ces gestes furent lents et non brusques. Cette « entité » montrait seulement une certaine animosité contre la petite chienne de Mme Kluska (« Frusia »), qui se tenait sur les genoux de Mlle Grzelak. La matérialisation tira les poils et les oreilles de la petite chienne qui commença à se fâcher et à aboyer. Enfin, très effrayée, la chienne sauta des genoux de Mlle Grzelak et alla se réfugier sur le canapé entre les personnes que s'y trouvaient assises et n'en bougea plus.

On suspendit la séance pendant quelque temps. Quand on la reprit, l'homme primitif se matérialisa de nouveau. Le compte rendu continue ainsi :

Dès le début, on vit plusieurs apparitions, entre autres celle de l'homme primitif. Ce dernier resta tout le temps assis à terre sur le tapis, entre les assistants. Il se tenait relativement tranquille, mais il ne permettait pas de l'éclairer avec les écrans lumineux, et arracha même en grognant l'écran que tenait Mme Kluska.

Les comptes rendus dont il s'agit contiennent trois autres épisodes de matérialisation du même fantôme d'« Homme primitif ». Je ne les reproduis pas, étant donné qu'ils sont analogues aux précédents.

Pour ce qui a trait aux matérialisations du grand oiseau de proie, je ne trouve dans les comptes rendus en question qu'une seule allusion à l'un de ces faits, au cours de la séance du 7 septembre. Le rapporteur écrit :

A 11 h. 20, on voit un grand oiseau comme l'aigle ou le vautour de la séance n° 1, bien matérialisé et bien éclairé au-dessus de la tête de Mme Jankowska. On entend aussi des craquements et des bruits de pas.

Je ferai observer à ce propos que dans la *Revue Métapsychique*, janvier-février 1923, a été publiée une très belle photographie de l'oiseau de proie dont je parle. On l'y voit perché sur l'épaule gauche du médium, ses grandes ailes déployées, le regard perçant dirigé vers les expérimentateurs.

Telles sont les manifestations toutes récentes en fait de matérialisations d'animaux ; matérialisations qui revêtent une importance en même temps scientifique et métapsychique. La circonstance que le grand oiseau de proie a été photographié est d'une valeur théorique décisive, puisqu'il suffit pour éliminer l'hypothèse hallucinatoire. Et quels espoirs d'une future science anthropologique-supranormale ne permet pas cette apparition matérialisée d'un être présentant tous les traits caractéristiques de l'un de nos lointains ancêtres, anneau de conjonction entre l'homme et les singes anthropoïdes, en confirmant les inductions des naturalistes sur l'existence du « Pithecanthrope alalus ? » Le sujet est fort passionnant sans doute et suggère tout naturellement des considérations étendues sur la philogenèse humaine ; mais nous ne devons pas ici nous aventurer en des discussions prématurées.

De l'ensemble des cas cités jusqu'ici on a pu déduire, en somme, que les épisodes de matérialisations animales prennent souvent l'aspect de preuves d'identification spirite pour la race animale, preuves analogues à celles d'identification spirite pour le genre humain. Il en découle que si cette nouvelle branche de recherches peut évoluer, elle contribuera, avec les autres, à démontrer expérimentalement l'existence et la survivance de la psyché animale.

Je prévois l'objection que l'on pourrait m'adresser à ce propos : celle que les phénomènes de matérialisation humaine, tout comme ceux de matérialisation animales, sont explicables par l'hypothèse « idéoplastique », sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'hypothèse spirite. Je répondrai que si l'hypothèse idéoplastique est suffisante pour rendre compte de certaines modalités rudimentaires de matérialisations humaines et animales, si elle est même vraisemblablement la cause de ces phénomènes, il serait par contre absurde et insoutenable d'étendre cette explication à la classe tout entière des phénomènes considérés. A ce sujet, on ne répétera jamais assez qu'Animisme et Spiritisme sont les deux termes inséparables d'un même problème, et que, par conséquent, dans les manifestations médiumniques de toute sorte, on se trouve forcément en face de modes de manifestations qui sont en partie « animiques » et en partie « spirites ». Il n'en pourrait pas être autrement et il serait absurde de prétendre le contraire, étant donné que, dans les deux cas, l'esprit qui opère est le même, avec cette différence toutefois, qu'en un cas il se trouve en des conditions d'incarnation, et dans l'autre de « désincarnation ». Rien de plus naturel, alors, que cette combinaison inséparable des deux ordres de manifestations, pour lesquels, cependant, il est

relativement facile de distinguer entre les phénomènes « animiques » et « spirites ». En effet, ainsi que je l'ai fait remarquer déjà dans un autre de mes ouvrages, le cas du fantôme de « Katie King », qui raconte aux fils de W. Crookes son existence terrestre, celui d'« Estelle Livermore », qui écrit à son mari de longues lettres en français – langue ignorée du médium ; l'autre de « Nepenthès », de Mme d'Espérance, qui affirme avoir vécu aux temps héroïques de la Grèce ancienne et qui écrit un message de sept lignes en grec ancien, langue ignorée de tous les assistants – ces cas ne pourront jamais être expliqués par l'hypothèse « idéoplastique » et devront être considérés comme étant incontestablement spirites. On peut en dire autant du cas « Sven Stromberg-d'Espérance », dans lequel un obscur paysan suédois, émigré et mort au Canada, dans un petit pays perdu dans la campagne, se manifesta par l'écriture médiumnique soixante heures après son décès. Il se matérialise ensuite, est photographié par le professeur Boutlerof, en présence d'Alexandre Aksakof et d'autres expérimentateurs éminents ; après quoi, la photographie est envoyée en Suède, au petit pays natal de Sven-Stromberg, conformément à l'adresse donné par l'esprit lui-même, et là elle est identifiée par de nombreux concitoyens du décédé. *Light*, 1905, p. 43-45 ; et *Au Pays de l'Ombre*, par Mme d'Espérance.

Il est évident que, dans les cas analogues à ce dernier, l'hypothèse idéoplastique se trouve exclue par la considération que la puissance créatrice de la pensée du médium ne pouvait certainement pas matérialiser les traits d'un défunt qu'il ne connaissait pas et que les assistants ignoraient comme lui. De là, l'inférence inévitable qui si un défunt ignoré de tous les assistants parvient à se matérialiser, la chose ne peut être expliquée qu'en supposant qu'il est présent et qu'il agit. Cette inférence ne peut pas être discutée et comme il n'y a pas d'hypothèses rationnelles à lui opposer, elle revêt une valeur de preuve décisive.

Seulement comme il s'agit, dans notre cas, de matérialisations animales, nous voyons surgir à ce sujet, un doute théorique important. On peut remarquer en effet, que les matérialisations authentiques d'esprits humains désincarnés peuvent être, jusqu'à un certain point, compréhensibles par le fait que nous pouvons contrôler les affirmations des personnalités médiumniques selon lesquelles les matérialisations se produiraient, grâce à un acte de volonté de l'entité qui se manifeste. Et nous pouvons contrôler ces affirmations en comparant les phénomènes de matérialisation avec certaines manifestations tératologiques du développement organique, telles que les « envies maternelles » et les « stigmates », que l'on peut assimiler à un phénomène d'idéoplastie subconsciente et, par conséquent, à un essai rudimentaire terrestre de la puissance créatrice de l'idée. Ces manifestations anormales rendent donc vraisemblable le fait que le processus matérialisant a lieu par suite d'un acte de volonté de l'entité qui se manifeste. Mais l'on ne saurait se rendre compte des matérialisations d'animaux pour lesquels, à défaut de facultés de raisonnement assez évoluées, l'acte de volonté nécessaire ne serait pas possible.

Le sujet est théoriquement intéressant. Aussi, avant de le discuter d'après ma manière d'aborder les choses, je rapporte ici l'opinion d'une personne profondément versée dans les études métapsychiques, avec laquelle j'ai changé quelques lettres à ce sujet. Cette personne écrit :

Ne devrait-on pas se demander si les facultés subliminales des animaux – de quelques-uns surtout – ne seraient pas infiniment supérieures à celles qui se manifestent durant la vie incarnée, au cours de laquelle un animal est placé dans une position presque inférieure, par suite de la structure rudimentaire de son organisme cérébral, que l'est l'âme d'un homme, réduit momentanément ou définitivement, dans une condition psychologique anormale (aliéné, idiot, etc.) ? Pourquoi un chien mort devrait-il trouver plus de difficultés à se matérialiser qu'un chien vivant n'en trouve à être agent d'un phénomène télépathique ? Les deux phénomènes peuvent probablement s'accomplir presque automatiquement, comme l'huître construit automatiquement sa coquille, l'araignée sa toile, l'abeille son alvéole et le

miel, etc. Et ceci, bien entendu, sans même entrer dans la question obscure de l'intelligence, surtout mathématique, que déploient les animaux lorsqu'ils nous donnent une communication automatique (chevaux d'Elberfeld, chien de Manheim, etc.). Je préfère ne pas soulever cette question, justement parce que j'ignore quel est le rôle que peut jouer en tout cela la collaboration inconsciente de l'homme. Nos médiums savent-ils donc comment ils produisent leurs phénomènes supranormaux non spirites, et, par exemple, les matérialisations purement idéoplastiques ?...

Telles sont les argumentations rationnelles et convaincantes suggérées à mon correspondant par la difficulté théorique en question. Je ne puis que remarquer, toutefois, que son point de vue dépend du fait d'admettre que la mentalité subliminales des animaux soit de beaucoup supérieure à celle qui se manifeste dans leur vie incarnée, au point que leur personnalité spirituelle puisse avoir la volonté de se matérialiser, volonté indispensable dans une circonstance pareille.

Pour ceux qui ne se sentiraient pas en mesure d'accorder à la subconscience animale une volonté et une intelligence quasi humaines, je ferai apprécier qu'on pourrait résoudre l'énigme d'une autre façon. Par exemple, en accueillant les explications que fournissent à ce sujet les personnalités médiumniques qui se communiquent et qui affirment qu'une entité désincarnée, aussi bien humaine qu'animale, ne pouvant pas parvenir, seule, à se rendre tangible en se matérialisant, doit avoir recours au concours de nombreux « esprits auxiliaires », déjà familiarisés avec les processus matérialisants. Par conséquent, lorsqu'une forme animale se manifeste, la volonté dirigeant les procédés de matérialisations serait, en réalité, celle des « esprits auxiliaires ».

HUITIEME CATEGORIE

Vision et identification de fantômes d'animaux décédés

La catégorie des perceptions de fantômes animaux est richement fournie d'épisodes variés. Si l'on se propose de les envisager à un point de vue rigoureusement scientifique, on est amené à en conclure que les deux premiers groupes sont les plus abondants en cas. Le premier s'occupe des visions de fantômes d'animaux qu'on n'a pas identifiés avec d'autres animaux ayant vécu ou étant récemment morts dans les alentours, visions que l'on peut trop facilement expliquer par l'hypothèse hallucinatoire, bien qu'il y ait des exemples dans lesquels les fantômes animaux ont été perçus collectivement et successivement par différentes personnes. L'autre groupe de fantômes à exclure est celui des visualisations subjectives obtenues par des sensitifs clairvoyants, visualisations qui, pour la plupart, sont dues à un phénomène de « clairvoyance télépathique », c'est-à-dire à la lecture de pensée dans la subconscience du consultant ; ceci en conséquence du « rapport » qui s'est établi entre la subconscience du sensitif et celle du consultant. C'est ce qui se produit, sous une autre forme, dans les cas de « psychométrie », dans lesquels l'objet présenté au sensitif sert à établir le « rapport » entre la subconscience de ce dernier et celle du propriétaire de l'objet, ce qui entraîne que, devant la vision subjective du sensitif, surgissent des images représentant des faits et des événements ayant trait au propriétaire de l'objet en question et qui constituent la représentation plus ou moins symbolique des renseignements puisés par le sensitif dans la subconscience du consultant. Il s'ensuit que les visions d'animaux décédés, quand elles ont lieu dans des conditions qui permettent de les attribuer à la « clairvoyance télépathique », ne peuvent pas revêtir une valeur de preuves d'identification animale, à moins qu'il n'y ait quelque circonstance secondaire de nature à corroborer cette dernière interprétation : circonstance qui se produit assez souvent dans les consultations dont il se produit assez souvent dans les consultations dont il s'agit. Il ne peut alors plus être question de « clairvoyance télépathique proprement dite », mais de « clairvoyance télépathico-spirite ». Ce croisement de manifestations analogues ayant une source différente contribue à montrer le bien fondé et l'importance de la loi métapsychique à laquelle nous avons fait allusion antérieurement, loi selon laquelle toutes les formes de voyance et de médiumnité peuvent être alternativement « animiques » et « spiritiques » ; et ceci, en conséquence du fait essentiel, que toute manifestations surnormale qui se produit par l'entremise d'un « esprit désincarné » peut également se produire par l'intermédiaire d'un « esprit incarné » lorsque celui-ci se trouve en des conditions transitoires de désincarnation partielle de l'esprit – c'est-à-dire, en des conditions légères ou profondes de sommeil physiologique, somnambulique, médiumnique, ou à la faveur d'une crise de grave maladie, de syncope, d'extase. Il en résulte que dans toutes les formes de manifestations supranormales, ce sont les circonstances dans lesquelles les faits se produisent qui doivent nous mettre sur la trace des causes par lesquelles elles ont été engendrées et non par les formes différentes de voyance ou de médiumnité grâce auxquelles on les a obtenues, car celles-ci sont toutes équivalentes puisqu'elles sont toutes susceptibles d'être tantôt « spiritiques » et tantôt « animiques ».

Maintenant, j'en viens à l'exposé des cas recueillis, en commençant par un épisode explicable par la « clairvoyance télépathique », pour citer ensuite des cas toujours moins susceptibles de cette interprétation, jusqu'à parvenir à des exemples pour lesquels elle doit être absolument exclue.

117° Cas. – (Médiumnique voyante) – M. P. G. Leymarie père, qui fut Directeur de la *Revue Spirite*, a publié le fait suivant en 1900 :

Au mois de janvier 1887, Mme Bosc, veuve de l'ingénieur éminent, était assise près de la cheminée de notre appartement, au n° 7 de la rue de Lille, à Paris, lorsque le comte Levoff, Président de la Haute-Cour de Moscou, en venant de Russie, nous fit sa première visite. Nous l'avons présenté à Mme Bosc et, pendant que j'écrivais, ils causaient entre eux. A un certain moment, Mme Bosc dit : « J'aperçois à côté de vous un chien qui semble vous être très attaché. C'est un gros terre-neuve blanc, avec les pattes et les oreilles noires et une étoile noire au front. Il porte autour du cou un collier en argent fermé par une petite chaîne, avec l'inscription : « Serge Levoff », plus le nom du chien, que la voyante spécifia, mais que M. Leymarie a oublié. Il a belle queue longue et il vous caresse, en vous regardant.

A ces mots, les yeux de M. Levoff se voilèrent de larmes ; il dit :

Dans mon enfance, j'étais agile et remuant, mes parents m'ont confié à la garde de mon chien, que vous avez exactement décrit. Il me sauva la vie plus d'une fois, en me sortant des eaux du fleuve dans lequel j'étais le point de me noyer. J'avais douze ans quand j'ai perdu ce fidèle ami que j'ai pleuré comme un frère. Je suis donc heureux d'apprendre qu'il est près de moi, avec la certitude que ces camarades de notre existence ont une âme intelligente qui survit à la mort du corps, et un pèrisprit grâce auquel ils peuvent reconstituer leur corps, avec le collier et son inscription. Je peux, en outre, reconnaître en vous un médium d'une grande puissance, qui a réveillé en moi des souvenirs d'il y a quarante ans. Merci, Madame, et que Dieu vous Bénisse.

Mme Bosc vit le chien faire de grandes manifestations de joie. Il s'est ensuite évanoui peu à peu. Or, nous m'attendions point le comte Levoff, que Mme Bosc voyait pour la première fois. Aucun rapport n'avait jamais existé entre eux. De mon côté, je ne savais pas que le prénom de M. Levoff fût Serge.

C'est ainsi que se produisent les manifestations de la « clairvoyance télépathique » dans leur forme la plus simple et typique, et il faut convenir que si l'on ne connaissait pas des exemples de lecture dans les subconsciences des autres, obtenus dans le somnambulisme magnétique, et non moins circonstanciés ou impressionnants, ainsi qu'un grand nombre d'exemples plus merveilleux encore obtenus par la psychométrie, on serait porté à attribuer une valeur objective aux faits analogues à celui que nous venons d'exposer. Mais toute personne dont l'esprit à une tournure scientifique ne se laissera point tromper par les apparences et conclura en observant qu'en l'absence de circonstances collatérales contribuant à prouver l'origine extrinsèque de la vision de Mme Bosc, il nous faut l'envisager comme ayant été produite par un phénomène de lecture de pensée subconsciente. Je ne conteste nullement ce que peut avoir de mystérieux le fait d'une clairvoyance qui déniche dans la subconsciente d'un autre un incident arrivé quarante ans auparavant, de préférence à tant d'autres très récents et qui, à cause de leur fraîcheur, auraient dû être plus perceptibles pour les facultés supernormales. Oui, certainement, le fait présente quelque chose d'inconcevable et de contradictoire, et pourtant il se réalise incontestablement dans les cas de clairvoyance télépathique. Il ne nous reste donc qu'à accueillir cette interprétation des faits, en nous résignant à notre ignorance. D'ailleurs, une solution satisfaisante du mystère pourrait être atteinte en supposant que, dans le cas que nous examinons, le sujet de la conversation ait rappelé, à mémoire de M. Levoff, l'épisode attendrissant de son enfance, en le rendant ainsi actuel pour les facultés pénétrantes de la clairvoyance télépathique.

118° Cas. – (Enfant voyant et d'un âge très jeune.) – Le *Light* l'a publié en 1906, p. 387. M. Francis T. Harris parle du décès d'un de ses enfants, à l'âge de sept ans à peine. Il était né de parents sains et robustes. Il était sain lui-même, sans aucun tare neuropathologique,

et cependant il avait montrés, dès ses premières années, ses dispositions à la clairvoyance. M. Harris raconte :

Dès la première période de sa vie, ses parents avaient remarqué qu'il voyait des choses n'existant pas pour les autres ? Cette particularité avait été souvent discutée par son entourage. Avant même qu'il eût appris à parler, il paraissait souvent effrayé par quelque chose d'invisible. En d'autres cas il semblait, au contraire, tout joyeux de ce qu'il apercevait et tendait ses petits bras vers un être qui n'existait que pour lui seul.

Il n'avait pas encore atteint sa troisième année et il s'amusait un jour avec ses petits jouets dans sa chambre à coucher, à deux pieds environ de ses parents, quand il fut saisi tout à coup d'une grande peur et il courut en criant vers sa mère. Comme sa mère le questionnait, elle apprit qu'il s'était épouvanté à la vue de deux chiens, l'un roux et l'autre noir. Son père le prit dans ses bras et s'efforça de le distraire et de le calmer en lui disant que les deux chiens voulaient jouer avec le bébé.

Quelques jours après, l'incident se renouvela dans la même pièce et selon les mêmes circonstances. L'enfant courut vers son père, plus effrayé que jamais à la vue des deux chiens, et se réfugia dans les bras paternels. Le père le tranquillisa en remarquant que les petits chiens ne lui faisaient aucun mal. En disant cela, il les appelait, d'abord en sifflant, puis en faisant claquer ses doigts et caressant l'air près de lui. Cet acte amena le bébé à en faire autant. Son étonnement fut sans bornes quand il vit qu'il ne parvenait pas à les palper. Tout cela eut néanmoins l'heureux résultat de faire disparaître sa peur. Quoiqu'il lui soit arrivé encore assez souvent de voir les petits chiens, il ne s'en effraya plus.

Or, il faut noter que le père du bébé voyant avait possédé deux chiens setter, l'un roux et l'autre noir, qui étaient morts trois ans auparavant.

Le rapport entre les fantômes canins apparus au bébé et les chiens d'une couleur identique que le père avait possédés ne semble pas douteux. Par contre, on ne pourrait exclure absolument l'hypothèse de la lecture de la pensée paternelle de la part de l'enfant. Seulement, cette hypothèse ne paraîtra pas très vraisemblable si l'on songe que l'enfant s'était montré voyant dès sa naissance qu'il avait, en même temps, des visions d'une nature différente, qu'on ne pouvait pas attribuer à la lecture de pensée et que les fantômes des chiens lui apparaissaient fréquemment au point de lui devenir familiers. Cette dernière circonstance est difficilement conciliable avec l'hypothèse de la transmission de la pensée paternelle ou maternelle qui aurait dû s'orienter vers les chiens décédés chaque fois que l'enfant les voyait. De toute manière, la genèse de ce cas reste douteuse.

119° Cas. – (Visuel.) – Dans l'ouvrage de M. Arthur Hill : *Man is a spirit*, page 117, on lit ce récit envoyé à l'auteur par la percipiente, Mme Janet Holt :

Mon mari amena, un jour, à la maison un gros chien bull-dog. Il dit que cette bête lui ferait gagner de l'argent en le présentant comme champion dans les matches de combat entre bull-dogs. Le chien s'appelait « Charles » ; c'était un animal bon et affectionné que je n'ai pas tardé à aimer beaucoup. Il fut victorieux en plusieurs combats, mais une fois il fut battu. Mon mari, irrité par la défaite, l'empoigna et le jeta dans le fleuve.

Quelques années après, lorsque j'avais presque oublié le pauvre « Charles », j'ai été réveillée une nuit en sursaut, comme si quelqu'un m'avait secouée dans ce but, et je me suis vue entourée d'une luminosité étrange. Je me suis assise sur le lit et, à mon vif étonnement, j'ai vu « Charles » assis à côté de moi. Il paraissait de proportions normales, absolument identique à ce qu'il était en vie. Il me regarda avec insistance durant quelque temps, après quoi il s'évanouit lentement. Le lendemain matin, mon mari a été arrêté. Peut-être que « Charles » s'était manifesté à titre prémonitoire. Mon mari était un très mauvais garnement, et j'ai dû me séparer pour toujours de lui. Il se trouve présentement en Amérique.

Combien étrange et frappante cette histoire d'un chien tué cruellement et injustement par un méchant maître et qui se manifeste à la femme de ce dernier, justement à la veille de son arrestation ; c'est-à-dire au moment où il va payer en partie la peine de ses méfaits. Toutefois, et justement à cause de cette coïncidence, si l'épisode ne peut pas s'expliquer par la clairvoyance télépathique, il peut être envisagé à un autre point de vue que celui de la survivance de la « psyché » animale. En effet, il semble qu'on puisse le réduire à un épisode de vision symbolico-prémonitoire. En ce cas, l'apparition du fantôme de l'animal sacrifié par celui que l'on allait arrêter ne serait pas de nature objective, mais constituerait un symbole transmis télépathiquement par une entité spirituelle humaine, unie par des liens affectifs à la percipiente.

Une variation de cette même explication consisterait à supposer que l'entité spirituelle en question se soit, au contraire, prêtée à aider l'esprit du chien à se manifester objectivement à la percipiente, toujours à titre symbolico-prémonitoire. En ce cas, le fantôme du chien garderait son identité spirituelle.

Quoi qu'il en soit, et quel que soit l'explication qu'on préfère donner au problème, il est certain que le fait ci-dessus ne présente théoriquement aucune base suffisante pour nous permettre de nous prononcer solidement au sujet de son origine.

120° et 121° Cas. – (Visuels-auditifs-collectifs.) – Le comte de Tromelin, connu dans les recherches métapsychiques, auteur de deux ouvrages sur ces questions, communique à la *Revue Scientifique et Morale du Spiritisme*, 1913, p. 40, les deux cas suivants qui le concernent personnellement :

...Jusqu'au mois de mars de cette année 1913, je possédais une belle chienne appelée Flore, dont était né un petit nommé Radium, qui ressemblait à sa mère. Seulement, celle-ci avait, en plus, une étoile blanche au front. En dehors de cela, la robe de deux chiens était entièrement jaune.

Le 25 mars, une automobile passa sur le corps de Flore, qui m'a été rapportée agonisante à la villa. Malgré nos soins empressés, la pauvre bête ne tarda pas à mourir à notre grand regret. Son fils Radium resta seul à la villa. Or, voici l'incident curieux auquel j'ai eu l'occasion d'assister l'autre jour.

Il y a devant mon petit hôtel une grande terrasse, au milieu de laquelle est une table de marbre et, à la droite en entrant, la niche de Radium. Le 3 avril, à 11 heures du matin, j'étais assis à la table en question, en causant avec Mme Meille. J'étais placé de façon que j'avais devant moi la niche de Radium, dont les pattes jaunes sortaient de l'ouverture. Mme Meille tournait le dos à la niche, regardant vers le côté gauche de la terrasse. Nous causions depuis cinq minutes de choses indifférentes, quand je vis Mme Meille se tourner un instant pour regarder la niche de Radium et ensuite s'écrier : « Ah ! Par exemple ! Voilà une chose extraordinaire ! Et pourtant c'était bien Flore, du moment que Radium est dans sa niche ! »

Je demandai explication de ces paroles en remarquant : « Oui ! Radium est dans la niche ; mais Flore, où l'as-tu vue ? »

Mme Meille tendit le bras en indiquant l'endroit et en précisant les faits avec ces mots, que j'ai aussitôt écrit :

« Pendant que l'on causait, je regardais un chien accroupi au côté gauche de la terrasse, là, et elle l'indiqua du doigt, que je supposais être Radium, ne m'imaginant certainement pas d'avoir devant moi la pauvre Flore, que je savais être morte. Cependant, Radium que j'apercevais ressemblait tellement à Flore, que je pensais : » Si je ne savais pas que Flore est morte, je jurerais que ce chien qui me regarde est réellement Flore ». En effet, l'illusion était parfaite, car ce chien me regardait avec l'expression si bonne, douce, mélancolique de Flore et sur le front son étoile blanche. Mais j'étais trop loin de songer sérieusement à Flore ressuscitée. Alors je supposais que l'étoile blanche que je voyais était

un effet de la lumière. Je me demandais, en outre, comment Radium, qui avait l'habitude de se coucher toujours au soleil, s'était, cette fois, couché à l'ombre. Mais voilà que, pendant que je réfléchissais ainsi, j'ai entendu derrière moi le bruit caractéristique d'un chien qui se gratte dans sa niche. C'est alors que je me suis retournée un instant à regarder, pour porter ensuite immédiatement mon regard à l'autre chien qui était devant moi depuis cinq minutes, mais il avait disparu dans le court intervalle de temps où je m'étais retournée. D'où mon exclamation d'étonnement. J'avais la preuve que ce chien qui me regardait couché à l'ombre, devant moi et qui ressemblait à Flore, était réellement Flore ressuscitée, revenue un instant au milieu de nous. »

Tel a été le récit de Mme Meille ; et il est fort probable que, si je m'étais retourné au moment où Flore était visible pour elle, je l'aurais aperçue aussi. En tous cas, il me semble que les circonstances dans lesquelles les faits se sont passés soient de nature à faire tout de même considérer comme authentique et certaine l'apparition de Flore...

Ce fait n'est pas isolé... Je possédais une autre chienne fox-terrier nommée Flore comme la précédente, morte empoisonnée après de longues souffrances, par la méchanceté d'un voisin. Ceux qui me connaissent savent que, lorsque je me couche, le soir, j'aperçois des visions et des fantômes de toute sorte, qui défilent devant moi. Ceci a lieu pendant que je suis parfaitement réveillé et en possession de ma conscience normale.

Or, le lendemain de la mort de cette autre Flore, elle m'apparut soudain. C'était elle, indubitablement. Toutefois, dans cette première vision, elle s'efforçait en vains de se lever sur ses pattes.

Le lendemain, avec d'autres visions, Flore m'apparut pour la deuxième fois et parvint à se tenir sur ses pattes, pour disparaître ensuite immédiatement. Le troisième jour, la même apparition se répéta ; cette fois elle semblait gaie et saine. Elle fit quelques sauts de joie et elle disparut. Ensuite, je ne l'ai plus revue. Quelque temps après, un soir, elle s'est manifestée assez bruyamment, en se faisant entendre dans un jeu tout spécial qu'elle aimait beaucoup et qui était donc très indiqué pour la faire reconnaître. Le trait caractéristique le plus saillant de Flore était sa passion de jouer avec les cailloux, que nous lui lancions et qu'elle nous rapportait, pour les faire ensuite rouler bruyamment sur la terrasse et ailleurs. Or, ce fut le bruit produit par ce jeu des pierres roulant sur la terrasse que nous avons perçu nettement un soir, au point que nous aurions juré que Flore était là à s'amuser à rouler des cailloux, si nous n'avions pas su que la chienne était morte depuis six mois...

J'en conclus que, probablement, les animaux domestiques que nous avons aimés survivent à la mort du corps, et que nous le reverrons un jour dans le monde spirituel, auquel je crois très fermement.

Telles sont les conclusions du comte de Tromelin. Dans le deuxième des épisodes cités, les visions subjectives du rapporteur ne revêteraient par elles-mêmes aucune valeur probante, parce qu'elles rappellent de trop près la classe bien connue des hallucinations « hypnagogiques et hypnopompiques », mais il en est tout autrement pour l'autre phénomène auditif subjectif, du bruit caractéristique imitant les pierres roulant sur la terrasse, conformément au jeu favori de la petite chienne décédée. Cette manifestation supranormale correspond à d'autres phénomènes analogues d'origine humaine, dans le cas de télépathie entre des vivants ou entre des vivants et des défunts. Lorsque ces manifestations se réalisent entre des vivants et des défunts, elles constituent une bonne preuve en faveur de l'identification personnelle du décédé qu'elles caractérisent et ceci en vertu de la contre-épreuve que, lorsque ces mêmes phénomènes d'audition télépathique se produisent entre des vivants, on constate qu'ils sont véridiques, en ce sens qu'ils correspondent à une action réelle ou à une idéation authentique de l'agent. S'il en est ainsi pour les manifestations humaines, on ne pourrait pas repousser la même conclusion pour les manifestations animales, quand celles-ci sont en parfait rapport avec les idiosyncrasies qui caractérisaient l'animal, de son vivant.

Sans doute, au point de vue rigoureusement scientifique, une preuve isolée de cette nature ne pourrait pas suffire à légitimer une conclusion définitive favorable à l'identification personnelle du décédé. Cependant elle est considérée comme une bonne preuve auxiliaire convergente vers cette démonstration. Cela représenterait déjà une concession de valeur à notre point de vue de l'identification animale.

122° Cas. – (Visuel-auditif.) – Le *Light* publiait en 1921, page 594, la communication suivante de M. Ernest W. Duxbury :

Le problème de la survivance de la psyché animale ne peut être scientifiquement résolu qu'en recueillant un nombre suffisant de faits bien constatés, qui fournissent la preuve de cette survivance. Les discussions philosophiques ne changent rien aux choses.

L'incident qui suit est de date toute récente et je me décide à le publier, parce que je suis bien sûr de son authenticité, quelles que soient les conclusions que l'on peut en tirer. Il est arrivé à une dame de mes amies, douée de facultés médiumniques, bien qu'elle ne se soit jamais occupée de les développer. J'ajouterai que je connais personnellement les circonstances qui ont amené la dame en question dans le milieu où le fait s'est passé. Le récit que je reproduis est écrit net signé par la dame elle-même, que je ne puis toutefois indiquer que par les initiales : N. Y. Z. Voici ce qu'elle écrit :

Etant arrivée soudain de l'étranger, j'ai dû louer une chambre meublée dans une vieille maison de Londres. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'elle était infestée par les souris qui y produisaient, durant la nuit, des bruits de toute sorte en courant sur le parquet et en jetant leurs petits cris stridents. Pour me protéger de ces hôtes peu agréables, je me suis fait prêter une belle chatte qui parut tout de suite heureuse de se trouver en ma compagnie. J'aime beaucoup la gent féline et la chatte correspondait avec effusion à mes tendresses. Elle dormait dans mon lit, mettait les pattes de devant autour de mon cou, en ronflant si fort qu'elle m'empêchait de dormir. Malheureusement, la chatte tomba malade et, un soir, en rentrant chez moi, à dix heures, je la trouvai morte, à ma grande et douloureuse surprise.

Cette nuit même, les souris recommencèrent leurs ébats. Je me décidai alors à allumer le gaz et à me mettre à lire, n'osant pas dormir en cette compagnie. Mais le dépôt du compteur à gaz était presque épuisé et, à 3 heures du matin, la flamme s'éteignit. J'allumai alors une veilleuse et je me cachai sur les draps, parce que la présence de petits rongeurs me causait dégoût et peur. Tout à coup, j'ai entendu la chatte ronfler bruyamment. J'ai écouté durant une minute environ, après quoi je me suis décidée à lever la tête et à regarder, voulant me rendre compte du fait étrange. J'ai vu devant la paroi adhérente à côté du lit, au niveau de ma tête, une sorte de disque opaque du diamètre d'un pied, dans le centre duquel s'est développé petit à petit la forme de la chatte blanche et noire, absolument identique à celle qui venait de mourir. Elle me regarda en faisant plusieurs fois un mouvement de tête de la manière caractéristique de la chatte décédée. Ensuite son corps devint transparent durant quelques secondes, mais aussitôt il prit une forme opaque plus consistante qu'auparavant. Alors je vis la chatte regarder en haut, comme s'il y avait là quelqu'un. L'apparition était si réelle que j'ai adressé la parole à la chatte comme lorsqu'elle était en vie. Mais soudain elle s'est évanouie. Dans son ensemble, le phénomène a été de courte durée ; mais durant toute la nuit, je n'ai plus été dérangée par les souris, quoique je ne sois parvenue à m'endormir qu'à de longs intervalles.

Aucune possibilité qu'un autre chat se fût introduit dans la chambre, car la porte et les fenêtres étaient bien fermées. D'ailleurs, le matin venu, je n'ai trouvé aucun chat vivant dans la chambre. Quand le phénomène s'est produit, je ne m'étais pas encore endormie. J'étais pleinement conscience d'être éveillée.

Dans le cas que nous venons de rapporter, la description d'un disque opaque qui prend, peu à peu, la forme de la chatte décédée, dont le cadavre gisait dans la chambre, rappelle de très près le processus normal des matérialisations médiumniques. Comme Mr. Duxburg, en communiquant au *Light* ce récit, à soin de remarquer que la dame dont il s'agit possédait des facultés médiumniques, il est tout à fait vraisemblable qu'elle ait réellement assisté à un début de matérialisation animale. L'autre circonstance, que *les souris n'ont plus bougé de toute la nuit*, témoignerait en faveur de cette interprétation, car elle montrerait que les rongeurs avaient perçu de quelque façon, le phénomène supranormal, et qu'ils s'en étaient effrayés. S'il s'était agi d'un cas d'hallucination pure et simple, les souris n'en auraient pas ressenti les effets et auraient continué de courir dans la pièce.

123° Cas. – (Médiumnique.) – Dans cet autre épisode, qui semble en principe explicable par l'hypothèse de la « clairvoyance télépathique », on rencontre une circonstance secondaire donnant à supposer raisonnablement qu'il peut au contraire s'agir de « clairvoyance télépathico-spirite ». Je l'extrais du vol. III, page 130, des *Proceedings of the S.P.R.* : il fait partie des Rapports du Dr Hudgon sur les expériences avec Mme Piper, Mr. J. Rogers Reach écrit au sujet de ses propres recherches :

...J'ai remis ensuite au médium un collier de chien. Après l'avoir malaxé durant quelque temps, le Dr Phinuit, l'esprit-guide de Mme Piper, reconnut qu'il avait appartenu à un chien dont j'avais été le maître. Je lui demandai alors si dans la « sphère spirituelle » où il se trouvait il y avait des chiens. Il me répondit : « Il y en a des milliers ». Il ajouta qu'il tâcherait d'attirer l'attention de mon chien au moyen de son collier. Pendant que l'on causait, il s'interrompit pour dire : « Le voilà qui vient ! Je pense qu'il sait déjà que vous êtes avec moi, parce que je le vois venir de très loin. » Il me décrivit alors l'animal auquel il faisait allusion. La description correspondait exactement à celle de mon chien, de race collie. Il termina en disant : « Maintenant, appelez-le, M. Reach ». J'émis le sifflement par lequel j'avais l'habitude de l'appeler ; et Phinuit s'écria : « Le voilà qui arrive ! Comme il court ! Comme il vole ! Il est présent ; il saute joyeusement autour de vous. Qu'il est heureux de vous revoir ! Rover ! Rover ! Non. Grover, Grover ! C'est son nom. » En effet, le chien s'appelait Rover, mais, en 1884, je lui changeais son nom en celui de Grover, en souvenir de l'élection du Président Grover Cleveland.

Cet incident, par lui-même, ne contient aucune circonstance qui puisse le distinguer des cas habituels de « clairvoyance télépathique ». Mais voici un incident collatéral qui porte, au contraire, à le classer parmi les cas « télépathico-spirites ». Le rapporteur continue en disant :

Parmi un grand nombre de choses que le « docteur Phinuit » m'a révélées, il y a celle-ci. Il m'a dit qu'il y avait constamment près de moi un bébé qui exerçait une grande influence sur moi, qu'il m'était lié par une étroite parenté. Il s'agissait d'une petite sœur. J'ai répondu que je n'avais pas de sœur et que je n'en avais jamais eu. Il répliqua : « Je prévoyais votre réponse ; je savais bien que personne ne vous a jamais parlé de votre petite sœur décédée. Il s'agit d'un enfant mort-né ; cela a lieu plusieurs années avant votre venue au monde. En rentrant à la maison, parlez-en à votre tante. » Je n'ai pas manqué de le faire, et j'ai appris ainsi, à mon grand étonnement, que « Phinuit » avait dit la vérité. Ma tante m'a dit que, lorsque je suis venu au monde, le fait du bébé mort-né était oublié. Il n'y a jamais eu de raison pour qu'on m'informât de cela. Or, cette ignorance absolue à ce sujet montre bien que la communication dont il s'agit ne pouvait pas s'expliquer par la lecture de pensée. »

Si le second épisode ne peut pas être expliqué par l'hypothèse de la lecture de pensée subconsciente, pour la bonne raison que le consultant avait toujours ignoré le fait révélé par « Phinuit », et qu'il ne pouvait donc y avoir dans sa subconscience des « traces mnémoniques » correspondant au fait en question ; sil en est ainsi, alors il y a toute raison de

croire que le premier épisode communiqué par la même personnalité médiumnique, avec le même médium, dans la même séance, avait également une origine extrinsèque ou spirite.

124° Cas. – (Visuel-somnambulique.) – En passant maintenant à l'exposé des cas qui ne sont plus explicables par la clairvoyance télépathique, je commence par un fait curieux, qui s'est réalisé dans le somnambulisme magnétique, et que j'extrais du livre d'Adolphe d'Assier : *L'Humanité Posthume*, page 83. Cet auteur écrit :

Vers la fin de 1869, me trouvant à Bordeaux, j'ai rencontré un soir un ami qui se rendait à une séance de magnétisme. Il me proposa d'aller avec lui. J'ai accepté l'invitation, désireux que j'étais de voir de près les phénomènes magnétiques, que je ne connaissais alors que de nom. La séance n'a rien présenté de remarquable. Elle a été la répétition de ce qu'on obtient ordinairement dans ces circonstances. Une jeune dame servait de somnambule. A en juger par la façon dont elle répondait aux consultants, elle devait être assez clairvoyante. Néanmoins, ce qui m'a le plus surpris au cours de cette séance a été un incident imprévu. Vers le milieu de la soirée, l'une des personnes qui assistaient aux expériences, ayant vu une araignée sur le parquet, l'écrasa du pied. Aussitôt ma somnambule s'écria : « Tiens, tiens ! J'aperçois l'esprit d'une araignée qui s'envole ! » On sait que, dans le langage du médium, le mot « esprit » indique ce que j'ai appelé le « fantôme posthume ». Le magnétiseur demanda : « Sous quelle forme le voyez-vous ? » La somnambule répondit : « Sous la forme d'une araignée ». De ce temps là, je ne savais que penser de cet étrange incident. Je ne doutais pas de la lucidité de la somnambule, mais comme je ne croyais à aucune manifestation posthume humaine, il était naturel que je n'en admette pas pour les animaux. L'explication du mystérieux incident me parut claire plusieurs années après, lorsque, ayant acquis la certitude du dédoublement humain, je m'employais à découvrir le phénomène analogue chez les animaux domestiques. A la suite de mes recherches, je me suis convaincu que la somnambule de Bordeaux n'avait été victime d'aucune hallucination, comme il arrive quelquefois dans les séances magnétiques, et qu'elle avait observé un phénomène objectif et réel.

L'incident exposé est certainement remarquable et la circonstance qu'il s'est produit d'une manière inattendue contribue à étayer l'authenticité supranormale du fait.

Si l'on parvenait à recueillir un nombre suffisant d'incidents de cette sorte, en les entourant des précautions nécessaires pour éviter la possibilité d'une transmission télépathique de la pensée de l'expérimentateur à la somnambule, on aurait fait ainsi un grand pas vers la démonstration scientifique de l'existence d'un « périssprit » animal, absolument analogue à celui humain. Il est même étonnant que personne n'ait tenté jusqu'ici de répéter une expérience qui est cependant facile, puisque tout hypnotiseur pourrait l'entreprendre. Au contraire, l'incident exposé reste presque unique. Je me rappelle seulement que quelque chose d'analogue a eu lieu, une fois au cours des séances avec le médium D.-D. Home, mais l'ouvrage qui contient le récit de l'incident est introuvable, et je dois me borner à reproduire ces quelques lignes que j'extrais d'un article du *Light*, 1907, page 311 :

Dans le livre publié par le comte de Dunraven, qui ne l'a pas mis en vente mais seulement envoyé à un petit nombre d'amis, on trouve le compte rendu d'une séance dans laquelle D.-D. Home, alors en transe, dit apercevoir l'esprit d'un petit chien, bien connu de l'un des assistants. Or, en ce moment, l'animal mourait, et le médium en avait vu l'esprit à l'instant où il quittait le corps.

125° Cas. – (Visuel.) – Il a paru dans les *Proceedings of the S.P.R.*, vol X, page 127. Mrs Gordon Jones raconte :

J'ai toujours éprouvé une grande aversion pour les chats, aversion que j'ai héritée de mon père qui ne pouvait pas en souffrir la présence. Je n'en ai donc jamais toléré chez moi, jusqu'au jour où j'y ai été contrainte par une invasion de souris. Je me suis procuré un chat

commun dont la robe était à raies alternées gris-noires, mais je ne me suis pas occupé de lui et je j'ai jamais permis qu'il montât à l'étage supérieur de la maison.

Un jour, on me dit que le chat était enragé et on me demanda l'autorisation de le supprimer en le noyant. Je n'ai pas eu la force morale d'aller m'assurer si l'information était digne de foi, et j'ai, sans plus, accordé la permission. Peu après, on me dit que le garçon de cuisine avait noyé le chat dans une chaudière. Comme l'animal n'avait jamais été mon favori et même pas mon compagnon habituel, sa disparition me laissa indifférente.

Le soir du jour même où l'animal avait été supprimé je me trouvais seule dans la salle à manger, plongée dans la lecture, je suis bien sûre que je ne songeais ni à des chats ni à des fantômes, quand tout à coup j'ai eu l'impulsion de lever les yeux et de regarder du côté de la porte. J'ai vu, ou j'ai cru voir, que la porte s'ouvrait lentement, en laissant entrer le chat sacrifié le matin ! C'était lui, aucun doute ; mais il semblait maigri et était complètement mouillé et ruisselant d'eau. Seulement, l'expression du regard n'était plus la même, car il me regardait avec des yeux humains si tristes que j'en souffrais. Ce regard est resté longtemps gravé dans ma mémoire, comme une obsession. J'étais si sûre de ce que je voyais, que je n'ai pas douté de me trouver en présence du chat réel, échappé à la noyade. J'ai sonné la femme de chambre. Aussitôt qu'elle s'est présentée, je lui ai dit : « Il y a là le chat, emportez-le ». Il me semblait impossible que la domestique ne pût pas le voir, car je le voyais aussi net et solide que la table ou les chaises. Mais la femme de chambre me regarda, effrayée, en me répondant : « - Madame, j'étais présente quand William a porté le chat mort dans le jardin pour l'enterrer. » « Mais il est là – ajoutai-je – ne le voyez-vous pas près de la porte ? » La bonne ne voyait rien : et peu après le chat commença à devenir transparent et à disparaître lentement, si bien que j'ai fini par ne plus rien voir non plus.

Il est clair que l'hypothèse de la « clairvoyance télépathique » ne pourrait pas s'appliquer au cas que nous venons de rapporter. Par contre, parmi les hypothèses auxquelles on pourrait avoir recours pour l'expliquer, il y a celle hallucinatoire, qui aurait paru bien moins légitime si la femme de chambre avait partagé la vision de la dame. Cependant, si l'on songe que Mme Gordon Jones assure qu'elle était restée indifférente à la mort du chat, qui, au contraire, lui inspirait un sentiment d'aversion, ce qui ferait écarter la principale condition prédisposant aux visions hallucinatoires, c'est-à-dire l'état émotif ; si l'on considère, d'autre part, que quand le chat est apparu, la dame était plongée dans la lecture, ce qui exclurait qu'elle songeât en ce moment à l'animal tué ; et surtout si l'on prend en considération qu'elle a éprouvé une impulsion soudaine et injustifiée à lever les yeux et à regarder du côté de la porte, où l'apparition devait justement se produire – circonstance qui caractérise les manifestations réellement télépathiques, aussi bien quand elles se produisent entre personnes vivantes que quand elles ont lieu entre des vivants et des décédés – ; si l'on tient compte de cet ensemble de circonstances, on est porté à conclure que le fantôme du chat apparu à la dame consistait en une manifestations « télépathico-spirite », dont l'agent était l'animal sacrifiée depuis quelques heures.

126° Cas. – (Animal voyant.) – Mr James Coates, auteur d'un livre remarquable : *Photographing the Invisible*, a envoyé au *Light*, 1915, page 337, l'épisode suivant de clairvoyance canine :

Je possédais un chien poménarien appelé Toby, notre grand favori, que nous avons apporté avec nous à Rothesay, en 1893. Environ deux ans après, durant notre absence de la maison, Toby fut terriblement malmené par un chien du voisinage et ne tarda pas à mourir des complications survenues. Après un mois, ou peut-être six semaines, on me fit cadeau d'une chienne fox-terrier appelée Katie. Et voici le fait étrange auquel nous avons assisté alors. Durant plusieurs semaines, elle n'osa pas s'approcher du coin de la cuisine où Toby

avait l'habitude de se coucher, et toujours, quand elle entrait dans la cuisine, elle aboyait furieusement dans cette direction, tout à fait comme si elle y voyait un autre chien.

J'ai lu, ou j'ai entendu raconter, d'autres faits de chiens qui voyaient des fantômes, qui aboyaient vers eux et qui s'en effrayaient. En tout cas, ma Katie, au cours de plusieurs semaines, a eu une attitude comme si elle voyait Toby et en était épouvantée. Comment expliquer autrement la circonstance qu'elle n'osait s'approcher, et encore moins se coucher, dans le coin de la cuisine que Toby avait choisi pour sa couche favorite, de son vivant ?

...Parmi les bonnes preuves avancées pour prouver la survivance de l'âme humaine, on enregistre celle tirée des facultés clairvoyantes dont l'homme est doué. On fait remarquer en effet que ces facultés vont au delà de toute vision terrestre et ne dépendent pas de l'exercice des facultés sensorielles. Or, s'il est prouvé que les chiens possèdent à leur tour des facultés clairvoyantes, quelle conséquence devons-nous en tirer ? Je me limite à répondre ainsi : Ce qui constitue une bonne démonstration en faveur de la survivance humaine ne peut que constituer aussi une bonne démonstration relativement à la survivance animale.

A la rigueur, ce cas devrait être considéré comme plutôt faible au point de vue probant. En effet, personne n'ayant partagé avec l'animal les mêmes impressions supranormales, personne ne saura jamais positivement ce que voyait dans le coin de la cuisine la chienne en question. Mais, tout en ne perdant pas cela de vue, conformément aux méthodes de recherches scientifiques, j'ajouterai qu'il y a des situations qui ne permettent pas d'interprétation multiple au sujet du même fait, et qui, par conséquent, autorisent à conclure d'une manière assez précise, même à défaut de témoignages directs. C'est ce qui me semble avoir lieu pour le fait dont il s'agit. En effet, si la chienne aboyait rageusement et sans cesse vers le même coin de la cuisine où avait l'habitude de se tenir l'animal décédé, témoignant assez de frayeur pour ne pas oser s'en approcher et encore moins s'y coucher, cela signifie qu'elle agissait comme un chien quelconque qui se trouve en présence d'un homme ou d'un animal qu'il ne connaît pas. En ces conditions, que pourrait-on en déduire en dehors de la conclusion logique que, dans le coin en question, elle apercevait le fantôme du chien décédé ? Sans doute, cette conclusion paraîtrait bien hardie si l'on ne connaissait aucun exemple de visions de fantômes de la part d'animaux. Mais puisque ces exemples sont, au contraire, fréquents et scientifiquement constatés, rien n'empêche que par la loi des analogies, on puisse expliquer de la même manière le fait que rapporte Mr. J. Coates.

127° Cas. – (Auditif-collectif.) – Il est consigné dans un article publié dans le *Light*, 1915, page 215, par le Rév. Charles L. Tweedale, auteur de différents ouvrages très intéressants de sujet métapsychique. Il raconte entre autres choses :

Il y a deux ans environ – j'ai enregistré l'événement dans mon Agenda –, ma femme et la bonne étaient assises, un soir, et causaient dans une petite chambre de la maison. Tout à coup, elles entendirent le ronflement bruyant d'un chat, près de Mme Tweedale. Toutes deux localisèrent le bruit dans un endroit précis, touchant la jupe de ma femme. Il se prolongea durant quelque temps. Ensuite il cessa et l'on commença à entendre nettement à sa place le bruit délicat que produit la langue d'un chat quand il lape le lait. Ne sachant que penser, Mme Tweedale appela son chat. Ensuite aidée par la bonne, elle fouilla minutieusement la pièce, mais inutilement. Elles se rassirent et reprirent leur conversation, mais presque aussitôt recommença à se faire entendre le ronflement bruyant du chat invisible auquel succéda encore l'autre son d'une langue de chat qui lape un liquide. Elles fouillèrent une deuxième fois la chambre, mais toujours en vain.

Il est à remarquer que, depuis quelques jours, notre chat avait disparu. Lorsque Mme Tweedale et la bonne vinrent me raconter ce qui s'était passé, je leur ai dit : « Cela signifie que nous ne reverrons plus notre chat vivant ». Il fut bien ainsi : la pauvre bête avait eu la fin d'un grand nombre de chats en ce pays, qui sont tués méchamment.

Dans cet exemple, la manifestation supranormale est purement auditive, ce qui ne diminue aucunement la valeur théorique de l'incident qui est remarquable à cause de sa nature collective. En effet, la circonstance que deux personnes ont perçu en même temps les mêmes impressions auditives, en les localisant exactement dans le même point, est une garantie de la véracité supranormale de l'incident. D'autre part, il est difficile de douter du rapport entre cause et effet, c'est-à-dire entre la disparition et l'abattage du chat de la maison et la manifestation supranormale qui a eu lieu chez le Rév. Tweedale. On peut se demander si le fait doit être considéré comme une manifestation télépathico-spirite, c'est-à-dire port mortem, ou bien un cas télépathique à l'instant de la morte, ce doute étant légitimé par la manque de renseignements au sujet du moment où le chat disparut a été mis à mort. Cependant, comme le chat manquait à la maison depuis quelques jours déjà et qu'il est à présumer qu'il ait été tué le premier jour de sa disparition, cela rendrait plus vraisemblable l'explication télépathico-spirite du cas.

128° Cas. – (Visuel-collectif.) – Je le puise dans le *Journal of the S.P.R.*, vol XV, page 249, et c'est un cas rigoureusement documenté : il a été envoyé à la S.P.R. au cours de la semaine même où il a eu lieu. Miss B. J. Green écrit :

Ma sœur H.-J Green avait une chatte qu'elle aimait beaucoup, de race persane pur sang, robe gris bleuâtre caractéristique petites proportions, dont le nom était Smoky. Il n'y avait pas dans le village un autre chat de ma même race ou qui seulement lui ressemblât. Au cours du printemps, elle tomba malade et elle mourut vers le milieu de juin 1909. Le jardinier l'enterra dans une plate-bande du jardin, en plantant sur son tombeau une plante de dahlia. Quelque temps avant son décès la chatte avait été attaquée et malmenée par un chien qui lui avait brisé quelques côtes. Par suite cet accident elle marchait en boitant, le corps courbé d'un côté. Son décès a été la conséquence des blessures qu'elle avait reçues.

Le mardi 6 juillet 1909, j'étais à table avec ma sœur à déjeuner et je lisais à haute voix une lettre. Je tournais le dos à la fenêtre qui était à la gauche de ma sœur. Tout à coup, je vis que celle-ci regardait hors de la fenêtre avec une expression d'étonnement presque mêlé à de la peur. J'ai demandé : « Qu'est-ce que qu'il y a ? » - Elle répondit : « Je vois Smoky qui marche au milieu de l'herbe ; » Nous nous précipitâmes à la fenêtre et nous aperçûmes effectivement Smoky qui semblait très malade, le poil hérissé et les yeux hagards. Elle marchait en boitant à travers la plate-bande en face de la fenêtre, à trois ou quatre mètres de nous. Ma sœur l'appela, mais comme la chatte ne paraissait pas entendre, elle courut vers elle en continuant à l'appeler. Je restai à la fenêtre et je vis la chatte s'acheminer dans une allée qui conduit au fond du jardin. Ma sœur la suivit, en l'appelant toujours, mais, à son grand étonnement, Smoky ne se retourna jamais, comme si elle n'entendait point. A un certain moment, elle s'introduisit dans un buisson et ma sœur ne la vit plus. Après une dizaine de minutes, ma sœur et une amie, qui séjournait pour quelque temps dans notre maison, virent de nouveau Smoky qui marchait dans la haie, en face de la fenêtre. Ma sœur sortit pour aller la rejoindre, mais ne la vit plus. Après une demi-heure, elle apparut dans le couloir qui mène à la cuisine et fut vue par la bonne, qui prit un bol de lait et alla vers elle pour le lui donner ; mais la chatte continua son chemin en sortant dans le jardin et en disparaissant devant cette femme.

Alors nous nous sommes enquis auprès des voisins pour savoir s'ils n'avaient pas vu une chatte ressemblant à notre feu Smoky : personne n'avait rien vu.

La conséquence de ces visions a été que nous nous sommes demandés s'il n'y avait pas eu d'équivoque au sujet du décès de la chatte, bien que notre amie, le jardinier et une jeune domestique, en eussent vu le cadavre. Le jardinier fut même si indigné de notre supposition qu'il n'eut pas enterré la chatte, qu'il alla, sur place, déraciner la plante de dahlia et exhuma le cadavre de Smoky.

Nous ne savons que penser de cet événement, qui a eu quatre témoins : Miss B. J. Green, Miss H. L. Green, Miss Smith, et Katleen B., la domestique. Ma sœur dit que, lorsqu'elle suivit la chatte la première fois, elle marchait plutôt vite, mais en se penchant d'un côté comme elle faisait avant sa mort.

B. J. Green.

Dans une lettre consécutive, Miss B. J. Green, parlant de la deuxième fois où sa sœur suivit la chatte, écrit :

La chatte n'a pas sauté le mur d'enceinte ; elle a disparu quand elle était près de ce mur.

Le cas qui précède est très intéressant et significatif ; d'abord à cause de la nature incontestable du fait ; ensuite, parce que le fantôme a été vu par quatre personnes à des moments différents : ce qui exclut l'hypothèse hallucinatoire pure et simple. Étant donné ce fait, seules deux hypothèses peuvent expliquer le cas : la première consisterait à supposer qu'il s'agissait de la vision d'une chatte vivante qui aurait été prise pour la chatte décédée : la seconde serait l'hypothèse télépathico-spirite. J'ai fait allusion à la première explication par simple devoir de rapporteur, car nos lecteurs auront déjà remarqué que cette supposition ne tient pas devant l'analyse des circonstances. D'abord parce que, dans le cas en question, il s'agissait d'une chatte exotique, seule de son genre, au lieu où l'événement se produisit et caractérisée par une robe qui est spéciale aux chats persans : toutes circonstances qui rendent absurde de présumer que quatre personnes, en pleine lumière du jour, aient pu se tromper dans l'identification. Ensuite, parce qu'on a remarqué que la chatte apparue marchait en boitant, précisément comme la bête morte. Troisièmement, parce que la chatte-fantôme n'a jamais donné signe de percevoir les personnes qui l'appelaient – caractéristique de la plupart des fantômes télépathiques et télépathico-spirites, qui n'ont pas conscience du milieu où ils se trouvent. Enfin il ne faut pas oublier que le petit fantôme a disparu à plusieurs reprises devant les percipients, d'une manière subite et inexplicable. Je n'ajoute pas autre chose, ce que je viens de dire suffisant à prouver que l'hypothèse de la vision d'une chatte vivant, que quatre personnes auraient prise pour une chatte décédée, ne tient pas en face de l'examen des faits. On est obligé de conclure que l'épisode dont il s'agit est bien un exemple authentique d'apparition du fantôme d'un animal défunt.

129° Cas. – (Visuel-auditif-collectif.) – C'est encore un cas paru dans le *Light* de Londres, 1911, page 101. Le Rév. Charles L. Tweedale, dont nous avons déjà eu l'occasion de reproduire un récit, communique cet autre fait intéressant qui, comme le premier, a eu lieu chez lui, où des manifestations supranormales impressionnantes se sont déroulées durant plus d'un an. Il écrit :

En ces derniers cinq mois, nous avons assisté aux manifestations spontanées les plus extraordinaires qui dépassent de beaucoup celles historiques du presbytère du Rév. Wesley. Nous avons tous, dernièrement, écouté une « voix directe » qui nous appelait de notre nom en plein jour, et avons assisté aux apparitions répétées d'un fantôme féminin de haute taille, habillé de blanc, et que tous les membres de la famille purent voir, excepté moi, qui ai pu, cependant, en entendre la voix résonner merveilleusement distincte, comme si elle jaillissait de l'air, et en présence de toute la famille. L'apparition a été vue plusieurs fois collectivement par diverses personnes, presque toujours en bonne lumière, et quelquefois en pleine lumière du jour. Deux fois, le fantôme a dialogué avec les assistants.

Il y a une quinzaine de jours, ces merveilleuses manifestations ont atteint leur apogée par l'apparition en plein jour du fantôme vêtu de blanc, accompagné d'un chien. Dans un après-midi, ils ont été vus ensemble à deux reprises par différentes personnes successivement. Toujours dans ce même après-midi, le chien a été vu trois fois tout seul ; une fois, quatre personnes l'ont vu collectivement ; parmi elles, il y avait ma fillette de deux ans, qui a couru

derrière le chien-fantôme jusqu'au dessous du lit, où il avait disparu, en criant : « Bouh ! bouh ! » Je répète que tout cela se passait en pleine clarté du jour. Depuis, ce chien a été vu plusieurs autres fois, jusqu'à ces derniers jours.

Tous ceux qui l'ont vu sont d'accord pour décrire un chien terrier haut, blanc, avec une grosse tache noire irrégulière sur le dos, oreilles droites et courtes, queue droite. On remarqua, en outre, qu'il semblait secoué par un fort tremblement de tout son corps et que le poil de sa robe était plus court et plus luisant qu'il ne l'est d'habitude. Or, cette description correspond exactement à celle d'un chien qui m'appartenait et qui est mort il y a douze ans environ ; j'en avais presque oublié l'existence. Aucune des personnes qui l'ont décrit ne l'avaient connue de son vivant et n'avaient même pas su qu'il eût existé. Ma tante, puisque c'est son fantôme qui se manifeste, est morte il y a six ans. Elle avait beaucoup aimé le chien qui l'accompagne. Il est à remarquer que, comme je l'ai dit tout à l'heure, mon chien était caractérisé par une exubérance de vitalité, qui se manifestait par un violent tremblement qui secouait son corps chaque fois qu'on éveillait son attention. Il avait, en outre, une grosse tache irrégulière sur le dos et précisément sur le côté droit de l'épine dorsale. N'oublions pas que tous ces détails véridiques étaient absolument ignorés de ceux qui virent et décrivirent le fantôme du chien.

Je rappellerai aussi qu'avant sa manifestation, on avait entendu des aboiements et grattements caractéristiques, qui se produisaient en même temps que le fantôme féminin apparaissait. Mais comme aucun de nous n'avait vu encore des fantômes animaux, ces manifestations auditives furent pour nous inexplicables, jusqu'au jour où l'apparition du chien vint éclaircir le mystère.

La signification théorique de ce mémorable événement ressort d'une manière fort nette ; c'est-à-dire qu'il tend à prouver ce que logiquement on devait présumer, que l'esprit d'un chien comme celui de sa maîtresse, peut survivre à la mort du corps.

Dans cet exemple, il faut surtout retenir les circonstances suivantes : que le fantôme canin a été vu à plusieurs reprises, soit collectivement, soit successivement, en pleine lumière du jour ; qu'une fois il a été vu par un bébé de deux ans, qui lui a couru derrière jusqu'au-dessous du lit, en lui criant avec la naïveté de son âge : « Bouh ! bouh ! » qu'il a été décrit tel qu'il était par des personnes qui ne l'avaient pas connu de son vivant, et enfin, qu'avant la manifestation du fantôme canin, on avait entendu des aboiements et grattements caractéristiques. Toutes ces circonstances contribuent à exclure absolument l'hypothèse hallucinatoire pure et simple. Elles servent, au contraire, à démontrer la nature supranormale et extrinsèque de l'apparition.

Il s'ensuit que les conclusions du Rév. Tweedale semblent ressortir incontestables des faits, d'autant plus que l'apparition du fantôme canin ne peut pas être envisagée séparément de l'apparition du fantôme féminin qui l'accompagnait durant la période mémorable de manifestations spontanées décrites en un long rapport par le Rév. Tweedale. Il est donc rationnel de penser que, si l'identification du fantôme féminin avec la tante décédée du clergyman en question doit être considérée comme une bonne preuve en faveur de la survivance de l'esprit de cette femme, on ne peut conclure autrement pour le fantôme canin qui avait été identifié à son tour.

130° Cas. – (Visuel-collectif.) – M. James Coates, dont nous avons cité déjà une relation, a envoyé au *Light*, 1915, page 356, l'exposé de cet incident, qui lui est personnel :

Au cours de l'été 1887, je me trouvais à Rothesay avec ma famille. Mon beau-frère, Georges Anderson, de Glasgow, m'envoya en cadeau un beau chien de race collie. C'était un animal vif et, malheureusement aussi, indiscipliné. Je n'étais pas trop qualifié pour l'éduquer, et « Rover », par ses gestes, mettait souvent lui-même et nous tous dans l'embarras. Nous

avons alors l'habitude d'aller pêcher, au cours de l'après-midi, dans la baie de Glemburn. Le chien nous accompagnait et, quand nous montions dans le petit bateau, il attendait notre retour en errant librement sur la plage. Tout marcha bien durant un mois environ, mais un jour, le chef de la police m'envoya chercher non officiellement, pour me dire qu'un chien identique au mien avait effrayé un cheval attelé à une voiture et que celle-ci s'était renversé avec la dame qui s'y trouvait. Par la suite, le chef de la police m'engageait à me défaire immédiatement du chien si je ne voulais pas encourir des pénalités. Aucun moyen de se soustraire à l'invitation. Je remis donc le chien à un fonctionnaire, avec l'ordre exprès d'aller à la baie et d'y noyer la pauvre bête.

Je fus très attristé par le sort imposé à notre Rover, et mes enfants en furent désolés, parce que l'animal s'était attaché à eux d'une manière spéciale ; mais on dut obtempérer à la loi.

Nous avons continué à aller pêcher tous les après-midi. Le troisième jour après la mort de Rover, lorsque nous étions de retour, à peu de distance de la grille d'entrée de la maison, tous les trois en même temps nous nous sommes écriés : « Il y a là Rover ! Voilà Rover ! » Il était là, en effet, qui nous attendait au seuil de la maison ! Evidemment, l'homme que j'avais chargé de supprimer cette bête n'en avait rien fait. C'est ce que j'ai pensé immédiatement et il était tout naturel de le croire, puisque Rover était devant nous près de l'auge, remuant la queue et nous regardant d'un air joyeux. Nous ouvrîmes la grille, et nous nous dirigeâmes vers lui, mais, tout à coup, nous le vîmes disparaître ! Il ne peut pas y avoir de doute sur le fait que nous l'avons vu effectivement, sûrement, tous les trois. Ma femme insiste pour affirmer que le chien paraissait phosphorescent ; mais pour moi et pour ma fille, il était notre Rover, ni plus ni moins.

...Même si nous devons passer pour des naïfs, nous persistons à être convaincus d'avoir vu simultanément le fantôme objectif de notre chien Rover. Il paraissait à tel point naturel que j'ai pu supposer que le fonctionnaire auquel je l'avais remis ne l'avait pas mis à mort... Je n'ai pas d'explication à faire valoir d'une manière spéciale. Je remarque uniquement que le fait, pour trois personnes, de voir collectivement un chien qui avait été noyé trois jours auparavant, constitue une preuve de sa survivance, plus convaincante que tant d'autres que nous, spirites, acceptons comme suffisantes au cours de nos séances.

Comme on peut le voir, les conclusions des percipients qui ont raconté ces faits sont toutes d'accord pour affirmer leur certitude inébranlable de s'être trouvés en face de fantômes objectifs d'animaux. On ne peut pas dire qu'ils aient tort, même à un point de vue rigoureusement scientifique ; surtout pour ce qui concerne les quatre derniers cas, qui sont de nature « collective » et deux d'entre eux aussi de nature « successive » ; c'est-à-dire que les fantômes animaux ont été aperçus par des personnes diverses, et à l'insu les unes des autres. Toutes ces circonstances servent à éliminer d'une façon absolue l'explication hallucinatoire des faits – la seule hypothèse que l'on puisse scientifiquement opposer à celle transcendante télépathico-spirite.

CONCLUSIONS

Étant parvenu au terme de cette classification, il nous reste à tourner un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, en rappelant les principales considérations que les faits nous ont suggérées, en les condensant en une synthèse.

Pour ce qui a trait à nos affirmations renouvelées en faveur de l'existence réelle des manifestations télépathiques dans lesquelles des animaux jouent le rôle d'« agents » ou de « percipients », ainsi que des phénomènes de hantise ou d'apparitions d'autre sorte dans lesquels les animaux sont percipients collectivement avec l'homme, il ne semble guère scientifique de soulever encore des réserves ou des doutes. Les cas exposés dans cette classification suffisent à prouver le bien fondé de nos affirmations. En effet, dans les exemples que nous avons relatés figurent les principales formes des manifestations télépathiques, telle qu'elles se réalisent chez les hommes, ainsi que les formes principales dans lesquelles les hommes perçoivent les manifestations de hantise, les apparitions et les phénomènes supranormaux similaires.

En outre, nos affirmations sont contrôlées d'une façon décisive par quelques données statistiques que l'on peut tirer des 130 cas énumérés dans cet ouvrage. Il résulte en effet de leur dépouillement que les faits dans lesquels les animaux ont perçu des manifestations supranormales antérieurement à l'homme se montent au nombre de 25. Celles dans lesquelles les animaux parurent percevoir des manifestations supranormales que les hommes ne percevaient point sont au nombre de 17. Or, ce tableau est suffisant pour nous autoriser à en tirer les inférences que suggèrent les faits en question. La principale inférence que l'on doit en tirer est la suivante : les cas dans lesquels les animaux perçoivent antérieurement à l'homme des manifestations supranormales, ou les perçoivent lorsqu'elles restent inaperçues pour l'homme, présentent une valeur décisive en faveur de notre thèse. Ils prouvent qu'il n'existe aucune hypothèse rationnelle à opposer à celle qui considère les animaux comme étant doués de facultés supranormales subconscientes, comme l'homme.

Ces conclusions, solidement fondées sur des données statistiques, sont encore corroborées par les manifestations que nous avons recueillies dans le Ve catégorie, dans laquelle il était questions de chiens « hurlant à la mort » ; c'est-à-dire de chiens qui annonçaient, par des hurlements très caractéristiques et profondément lugubres, la mort imminent d'une personne de leur entourage et y persévéraient jusqu'au décès de la personne en question : manifestations qui démontrent l'existence, dans les subconsciences animales, de facultés prémonitoires, et, par conséquent, d'une autre faculté supranormale à ajouter à celle énumérées plus haut. Ce don mystérieux était d'ailleurs déjà universellement attribué au monde animal sous la forme de prévision de perturbations atmosphériques imminentes ou de l'imminence de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques.

Sur sa base des faits recueillis, il était donc permis d'affirmer sans crainte d'erreur que le verdict de la science future ne peut être que favorable à l'existence, dans la subconscience animale, des mêmes facultés supranormales qu'on rencontre dans la subconscience humaine. Comme le fait de l'existence latente, dans la subconscience humaine, de facultés supranormales, indépendantes de la loi d'évolution biologique, constituait la meilleure preuve en faveur de l'existence dans l'homme d'un esprit indépendant de l'organisme corporel, et, par conséquent, survivant à la mort de cet organisme, il était rationnel et inévitable d'en inférer que, puisque dans la subconscience animale on retrouve les mêmes facultés supranormales, la « psyché » animale est destinée à survivre elle aussi, à la mort du corps.

Mais ces considérations logiquement irréprochables avaient encore besoin d'une confirmation complémentaire sur le terrain expérimental. Si l'hypothèse de l'existence, dans les animaux, d'une « psyché » survivant à la mort du corps, était fondée, il devait y avoir des cas d'apparitions port mortem de fantômes animaux, d'une manière analogue à celle qui se

réalisait pour l'homme. Eh bien, cette démonstration complémentaire est fournie au cours de notre classification, dans laquelle on a recueilli un nombre suffisant de faits de cette sorte, où l'on rencontre les mêmes traits caractéristiques qui servent comme preuves d'identification spiritique dans les cas correspondants de fantômes humains.

On était ainsi parvenu à démontrer l'existence de deux groupes de faits constituant le problème à résoudre. Dans les subconsciences animales, on rencontrait les mêmes facultés supranormales qui existent dans les subconsciences humaines et les fantômes des animaux décédés se manifestent comme les fantômes humains. On devait donc considérer qu'on avait atteint la démonstration nécessaire pour prouver l'existence et la survivance de la « psyché » animales.

L'hypothèse en question ne pouvait donc être considérée que comme étant scientifiquement légitime, bien qu'encore seulement à titre « d'hypothèse de travail », en attendant de la juger comme une vérité définitivement acquise pour la science, quand l'accumulation des faits nous permettra d'analyser à fond ce sujet si important.

Le sujet a toutefois atteint un degré de maturité suffisant pour autoriser à formuler quelques aperçus sur les conséquences philosophiques et psychologiques que présenterait le fait de l'existence et de la survivance de la « psyché » animale. C'est ce que je me propose de faire sommairement, pour compléter et confirmer la thèse soutenue, c'est-à-dire qu'après avoir fourni la preuve expérimentale de l'existence et de la survivance de la « psyché » animale, je vais en démontrer ultérieurement la validité et la nécessité au point de vue des lois qui gouvernent l'évolution biologique et psychique des êtres vivants, et aussi au nom de l'éternelle justice.

Les hommes de science qui professent des convictions matérialistes soutiennent souvent que l'esprit des animaux, comme celui des hommes, étant une simple fonction de l'organe cérébral, cesse d'exister quand l'organe en question cesse de fonctionner par suite de la mort. Rien d'inconséquent dans cette théorie, par laquelle la destinée des animaux est égalisée à celle de l'homme. Mais l'inconséquence existe, par contre, chez les croyants à l'existence de l'âme humaine – aussi bien chez les adhérents de différentes confessions religieuses que chez une partie des adeptes des doctrines spirites, – qui supposent à leur tour que l'esprit des animaux est trop imparfaitement organisé pour survivre à la mort du corps et que, par conséquent, il se résout dans ses éléments constitutifs, en se dissolvant pratiquement dans le néant, précisément comme l'affirment les matérialistes.

Je remarquerai d'abord que ces théories sont très dangereuses pour la doctrine de la survie spirituelle humaine, puisqu'elles nous portent à admettre qu'une simple différence de degré dans l'évolution de l'esprit suffit à décider de sa destinée, parfois caduque sans aucune faute, d'autres fois immortelle sans l'ombre d'un mérite. Et alors, que penser du sort d'une grande partie du genre humain ? En effet, si nous reconstituons l'histoire de l'espèce humaine à l'aide de la paléontologie, on arrive à un point où l'homme de l'antiquité préhistorique la plus reculée se confond avec les formes animales les plus élevées. Si l'on en fait autant pour les races humaines existantes, à l'aide de l'anthropologie, on arrive à quelques tribus sauvages très peu élevées au-dessus des animaux avec lesquels elles vivent, et où la dégradation des individus atteint au point qu'ils se montrent dépourvus de tout sens moral, avec une mentalité à peine suffisante pour les guider dans les besoins matériels de leur misérable existence ; à peu près comme il en est des animaux. On ne peut donc que se demander : A quel degré de l'élévation psychique l'esprit d'un individu devient-il assez évolué pour résister à la crise de la séparation de l'organisme corporel sans se dissoudre dans ses éléments constitutifs ? Devrons-nous considérer que nos premiers ancêtres, si peu évolués au-dessus des singes anthropoïdes, et certains sauvages de nos temps, dont on peut presque en dire autant, sont assez élevés spirituellement pour mériter de don de l'immortalité, alors qu'un généreux représentant de la race canine, qui perd la vie en tentant de sauver un enfant qui se noie, ou

qui meurt de douleur sur le tombeau de son maître, devra mourir pour toujours, n'ayant pas atteint cette prétendue barrière des immortels ? Une différence de degré dans l'évolution spirituelle des êtres n'implique nullement une différence qualitative, mais uniquement quantitative.

Celle-ci ne peut représenter qu'une étape plus ou moins avancée dans la voie de l'évolution animique. En effet, la vie, telle qu'elle se manifeste chez les animaux, n'est que l'expression extérieure d'un « esprit » qui s'y est incarné en puissance et qui ne peut qu'être identique en essence à l'esprit qui se manifeste dans les races humaines les plus basses, passées et contemporaines – ainsi que dans les races actuelles les plus civilisées. En d'autres termes, la vie, en toutes ses formes et dans tous les cas, est l'expression, en un milieu terrestre, d'un esprit qui s'est incarné dans une certaine synthèse de matière organisée et indique le degré d'évolution auquel est parvenu cet esprit – et c'est tout. Car l'esprit par lui-même ne peut être qu'absolument identique aux autres esprits qui animent tout autre synthèse de matière organisée, sauf toujours le degré de progrès atteint. Si je devais avoir recours à un exemple pour éclaircir cette idée, je parlerais d'une flamme placée dans un vase en cristal et dont la clarté rayonne sans obstacle, alors qu'une autre placée dans un vase en porcelaine ne dégage qu'une lumière atténuée, et une troisième, placée dans un vase en faïence, ne dégage aucune lumière, sauf pour les interstices qui pourraient exister dans le couvercle – interstices qui, chez les animaux, correspondraient aux « soupiraux » par lesquels émergent les facultés de l'instinct et quelquefois par les fissures qui pourraient se produire dans le vase, elles expliqueraient l'émergence des facultés surnormales subconscientes –. On peut arguer qu'il en est de même des destinées de l'esprit, dans ses phases innombrables d'incarnation, durant lesquelles ce qui change, ce sont les enveloppes qu'il revêt, et non l'esprit, qui reste en puissance inaltéré et inaltérable.

Naturellement, pour reconnaître cette vérité fondamentale de l'évolution de la vie dans les mondes, il nous faut dégager notre esprit des doctrines puériles absorbées durant l'adolescence selon lesquelles l'âme est créée du néant au moment de la naissance. Et une fois qu'on est libéré de cette absurde croyance, il ne reste qu'à adhérer à la seule doctrine capable d'expliquer l'évolution spirituelle de la vie : celle de la réincarnation progressive de tous les êtres vivants ; doctrine qui a été intuitivement connue des races les plus diverses, depuis l'antiquité la plus reculée.

Y-a-t-il quelque chose d'antiscientifique à supposer que l'évolution biologique de l'espèce, illustrée par la science, soit réglée par une évolution correspondante et parallèle à l'esprit, qui s'individualiserait graduellement et lentement, en gagnant une conscience de lui-même toujours plus forte, grâce à l'accumulation d'une série d'expériences acquises dans le passage à travers une multitude d'existences végétales, animales ou humaines ?

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que la théorie de la survivance de la « psyché » animale – survivance qui, comme on a pu voir, ressort incontestablement des faits observés – manquerait d'une base rationnelle, si elle n'était pas complétée par l'hypothèse réincarnationniste, car on ne pourrait pas admettre une condition d'existence spirituelle des animaux dans laquelle un quadrupède, un reptile, un oiseau dussent rester tels éternellement. Il s'ensuit que les formes animales de l'existence terrestre, de même que les graduations de races humaines ne peuvent être considérées que comme des formes transitoires à travers lesquelles tous les êtres vivants devront passer ; sans quoi la vie de l'univers ne s'expliquerait pas et serait sans but ; comme n'existerait d'ailleurs aucune justice dans le monde.

J'insiste sur ce point : que l'échelle infinie des êtres vivants ne peut être que l'expression des manifestations de l'âme dans ses étapes progressives d'élévation spirituelle. Ce qui est devenu actuel dans l'homme, grâce à une plus longue évolution, reste potentiel dans les êtres inférieurs. L'involution précède l'évolution. Ce n'est point la matière qui fait évoluer l'esprit, c'est l'esprit qui, pour évoluer lui-même, nécessite toutes les phases des

expériences que l'on peut obtenir sur la terre ; et, par conséquent, a besoin de se revêtir de toutes les formes successivement plus raffinées que peut lui fournir la matière organisée,. Les lois biologiques de la « sélection naturelle », de la « survivance du plus capable », de « l'influence du milieu », ne sont que les accessoires les plus indispensables pour cette évolution. La vraie cause de l'évolution des organismes vivants est intérieure, et s'appelle l' « esprit ».

L'une des meilleures définitions compréhensives sur la nature intime des processus évolutifs dans les individualités vivantes a été dictée médiumniquement à Lady Cathness, qui la relate dans son livre *Old Truth in a New Light*. Quoique cette dame fût anglaise, cette définition lui a été donnée en français ; je la reproduits telle qu'elle :

Le gaz se minéralise,
Le minéral se végétalise,
Le végétal s'animalise,
L'animal s'humanise,
L'homme se divinise.

Si l'on accueillait les conclusions ci-dessus en faveur de l'existence et de la survie de la « psyché » animale, et de son passage ascensionnel à travers l'échelle des êtres au moyen de réincarnations successives jusqu'au point de s'humaniser, une nouvelle lumière éclairerait aussi l'éternel problème que toutes les philosophies et toutes les religions se sont proposé de résoudre : celui du « but de la vie dans l'Univers ». Malheur au peuple qui perdrait toute foi dans les hautes destinées de l'être ! Tous, en Italie, nous nous souvenons des paroles désolées prononcées sur son lit de mort par l'éminent philosophe Robert Ardigo, qui avait tenté par deux fois de se suicider : « Laisser-moi donc mourir : à quoi sert la vie ? » Paroles qui se répercutent comme une condamnation terrible sur les théories positives-matérialistes professées de bonne foi par cet illustre penseur. On est donc porté à s'écrier : « Voilà, du moins, un philosophe conséquent avec ses propres convictions ! » Sa désolante conception matérialiste de la vie l'avait amené rationnellement, inévitablement, à conclure que la vie n'avait aucun but, car, si tout se termine avec la mort du corps, à quoi bon avoir vécu, avoir contemplé un instant la grandeur de l'Univers, avoir étudié pendant toute sa vie, avoir tellement souffert, moralement et physiquement ? Peut-être pour le bien des générations futures ? Mais celles-ci, à leur tour, doivent disparaître sans laisser traces ; si, dans un certain nombre de siècles, par suite du refroidissement progressif de la Terre, notre monde doit mourir, lui aussi, avec tous les êtres auxquels in donne la vie – ; et si c'est là le sort extrême de tous les mondes disséminés dans l'univers, à quoi sert donc l'élévation progressive de l'humanité ? A quoi bon le consacrer à un idéal ? A quoi sert la vie ? A quoi servent les mondes ? A quoi sert l'univers ? Et surtout, quel est le but de tant de douleurs matérielles et morales, souffertes par les êtres auxquels a été accordé, sans qu'ils l'aient demandé, le don néfaste de la vie ?

Quelle immense déception pour une âme élevée telle que celle de Robert Ardigo ! Il ne pouvait s'empêcher de contempler, épouvanté, l'abîme de la vanité infinie de Tout. Il ne pouvait s'empêcher de se révolter en présence de cette ironie tragique du sort. Il valait donc mieux défier fortement la destinée de la seule façon permise à un vivant : se libérer, par le suicide, du supplice moral de contempler, impuissant, la tragédie de l'être. Robert Ardigo a été conséquent avec lui-même. Les philosophes qui partagent ses convictions matérialistes, et qui, malgré cela, ne finissent pas comme lui par le suicide, sont heureusement inconséquents. Ce que l'on doit attribuer au fait que dans le tréfonds de leur subconscience existe une étincelle divine qui sait être immortelle et qui parvient à transmettre à leur conscience une

vague intuition de la vérité ; alors, sans s'en rendre compte, ils pensent d'une manière et agissent d'une autre.

Il est grand temps de disperser, dans les milieux philosophiques et scientifiques, les vapeurs asphyxiantes du positivisme matérialiste, en proclamant au monde l'heureuse nouvelle que sur le sommet le plus ensoleillé de l'arbre majestueux du savoir humain, a poussé une autre branche luxuriante et féconde de fruits régénérateurs, branche qui s'appelle : « La Science de l'Ame », et grâce à laquelle on démontre la vanité, l'incohérence, l'erreur de la conception matérialiste de l'Univers. Elle démontre aussi, cette Science de l'Ame, que la germination de la vie dans les mondes a pour but l'évolution de l'esprit qui, s'étant incarné en puissance dans la matière, doit s'élever à l'état de la parfaite individualité consciente, morale, angélique, grâce à des expériences innombrables acquises à travers toutes les synthèses de la matière organisée, expériences qui alternent avec des cycles d'existence spirituelle toujours plus sublimes, jusqu'à atteindre les cimes suprêmes de l'identification avec Dieu, but suprême de l'être. Ce qui ne signifie nullement l'anéantissement du Moi, mais son intégration avec le Divin, sans rien perdre de sa propre individualité, comme les cellules de l'organisme humain concourent par milliards à le créer, sans rien perdre de l'individualité qui leur est propre. En d'autres termes : Au Microcosme-Homme suprême synthèse polizoïque et polipsychique dans le domaine du Relatif, correspond le Macrocosme-Dieu, synthèse transcendente polipsychique et Une, éternelle, incorruptible, infinie, dans le domaine de l'Absolu.

Voici comment l'âme, l'évolution, les destinées de l'être sont définies dans les fameuses sentences philosophiques obtenues médiumniquement par Eugène Nus :

Ame : Portion de substance que Dieu soustrait de la Force Universelle pour chaque individualité. Centre d'activité assimilatrice incandescente, qui reprend, un à un, tous les attributs du Créateur.

Evolution : Les molécules simples, mues par attraction directe, s'agrègent et se combinent pour former des organismes différents, minimes dans les minéraux, déjà sensitifs dans les végétaux et instinctifs dans les animaux.

Progresser, pour l'être conscient, signifie se modifier, en employant rationnellement les éléments intérieurs et extérieurs dont il dispose.

Par des degrés successifs, l'être conscient accomplit sa destinée, en parcourant moralement le long pèlerinage de la vie... Vie librement manifestée, mais subordonnée à des lois nécessairement déterminées par l'Ordre de l'Univers.

Le but suprême des destinées individuelles est de concourir à former l'être collectif dont nous sommes les molécules intelligentes ; de la même manière que le but inconscient, ou la destinée des molécules, des forces purement instinctives, ou même moins qu'instinctives, qui concourent à former nos organismes est de créer l'être individuel.

Pour le Tout comme pour les parties, la vie est un devenir perpétuel et n'est pareille à elle-même à aucun moment de son passage dans le temps.

Mais je me rends compte que les spéculations philosophiques au sujet du grand problème de l'être m'ont fait perdre de vue la thèse bien plus modeste qui constitue l'objet de cet ouvrage. Elle consiste en un premier essai pour démontrer, par une méthode scientifique, la survivance de la « psyché » animale. Il nous faut donc revenir à notre sujet et conclure en remarquant que l'existence de facultés supranormales dans la subconscience animale – existence suffisamment prouvée par les cas que nous avons exposés – constitue une bonne preuve en faveur de la survivance de la « psyché » animale. Pour l'homme on doit inférer que les facultés en question représentent, dans sa subconscience, les sens spirituels préformés, en attendant de s'exercer en un milieu spirituel, comme les facultés des sens étaient préformées dans l'embryon, en attendant de s'exercer dans le milieu terrestre. S'il en est ainsi, comme les

mêmes facultés se rencontrent dans la subconscience animale, on doit en inférer logiquement que les animaux détiennent à leur tour un esprit qui survit à la mort du corps.

En outre, cette démonstration si intéressante a été suivie d'une autre complémentaire et non moins établie : celle qui fut tirée des cas d'apparition post mortem de fantômes animaux identifiés.

D'où la conclusion légitime que tout contribue à prouver la réalité de l'existence et de la survie de la « psyché » animale, quoique, conformément aux méthodes de recherche scientifique, avant de se prononcer définitivement à ce sujet, il soit nécessaire d'attendre une accumulation ultérieure de faits, afin d'avoir le moyen d'en examiner la genèse sur une vaste échelle, tant qu'on n'aura pas écarté toute perplexité légitime dans un sujet d'une si grande importance psychologique, philosophique, morale. Ainsi, seulement, ce qui n'est pour le moment qu'une « hypothèse de travail » suffisamment appuyée sur des faits pour être prise en sérieuse considération, pourra se changer en vérité démontrée.

Les recherches actuelles sur cette question ne laissent aucun doute sur le fait que le verdict de la science future devra se prononcer dans ce sens.

TABLE DES MATIERES

Avant propos	2
Première categorie.....	4
Hallucinations télépathiques dans lesquelles un animal joue le rôle d'agent.....	4
Deuxième categorie.....	22
Hallucinations télépathiques dans lesquelles un animal est le percipient	22
Troisième categorie	24
Hallucinations télépathiques perçues collectivement par l'animal et par l'homme.....	24
Quatrième categorie	31
Visions de fantômes humains, s'étant réalisées en dehors de toute coïncidence télépathique, et perçues collectivement par les hommes et les animaux	31
Cinquième categorie.....	43
Animaux et prémonitions de mort.....	43
Premier Sous-Groupe	43
Manifestations prémonitoires de mort perçues collectivement par des hommes et des animaux	43
Deuxième Sous-groupe	45
Apparition d'animaux en forme symbolico-prémonitoire.....	45
Troisième Sous-groupe	46
Prémonitions de mort dans lesquelles les animaux sont percipients	46
Sixième Catégorie	51
Animaux et Phénomènes de hantise.....	51
Premier sous-groupe.....	51
Animaux qui perçoivent collectivement avec l'homme les manifestations de hantise	51
Deuxième sous-groupe	58
Apparition d'animaux en des endroits hantés	58
Septième categorie	66
Matérialisations d'animaux	66
Huitième Catégorie	72
Vision et identification de fantômes d'animaux décédés	72
Conclusions	86